

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23° SEANCE

Séance du Dimanche 28 Novembre 1976.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

1. — Procès-verbal (p. 3613).
2. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3613).

#### Départements d'outre-mer (p. 3613).

MM. Louis Jung, rapporteur spécial; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer; Louis Virapoullé, Marcel Champeix, Paul Guillard, Georges Marie-Anne, Marcel Gargar, Léopold Heder, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Albert Pen, Georges Repiquet, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Sur les crédits :

M. Robert Parenty.

Adoption des crédits.

Motion d'ordre : M. le président de la commission.

#### Territoires d'outre-mer (p. 3635).

MM. Louis Jung, rapporteur spécial, Lionel Cherrier, Roger Gaudon, Gilbert Belin, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Sur les crédits :

M. Robert Parenty.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 3642).
4. — Ordre du jour (p. 3642).

★ (1 f.)

### PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1977

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 64 et 65 (1976-1977).]

#### Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Louis Jung, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en vous présentant, pour la première fois, le rapport de la commission des finances sur le budget des départements d'outre-mer, permettez-moi de dire ma satisfaction et de vous demander, mes chers collègues, de me faire bénéficier de votre indulgence pour certaines de mes analyses, n'ayant sans doute pas assez d'expérience en ce domaine pour pouvoir porter un jugement global.

C'est une satisfaction pour moi de pouvoir m'occuper des problèmes d'hommes et de régions pour lesquels j'ai toujours éprouvé un grand intérêt et d'avoir ainsi l'occasion d'essayer de réparer une erreur que j'ai ressentie sans doute trop tard en ce qui concerne l'ensemble de ces pays situés hors de la métropole.

Pendant trop longtemps, tous les problèmes d'outre-mer ont été considérés et enseignés sous l'aspect de la stratégie militaire, sans que l'on ait inculqué aux Français l'importance des valeurs humaines ainsi que des apports économiques — je pense aux matières premières — que certains de ces pays pouvaient procurer à l'ensemble de la communauté. S'il en avait été autrement, certaines erreurs auraient sans doute pu être évitées.

Avant de résumer rapidement mon rapport écrit concernant le budget de 1977, je voudrais vous faire part de quelques remarques qui sont valables pour l'ensemble des départements et même des territoires.

Le problème le plus préoccupant provient de la distance qui sépare ces territoires de la métropole, de sorte que leur évolution au sein de la communauté est fonction des transports.

J'ai la nette impression que de nombreux aspects de l'évolution économique — tourisme, production des primeurs, fruits, fleurs, implantations industrielles — dépendent des solutions qu'on apportera aux liaisons aériennes.

Pour y parvenir il faudra s'engager dans une politique courageuse de tarifs très bas, d'élimination des privilèges et des droits acquis.

Est-il admissible qu'en 1976 une intervention gouvernementale mette en difficulté les liaisons par charters entre la Polynésie et le continent américain ? Ne devrait-on pas étudier des possibilités de vacances populaires à la Réunion ?

La deuxième constatation que je crois devoir faire est relative à l'évolution du nombre des fonctionnaires et au coût de l'administration. Est-il exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans certains départements leurs traitements sont supérieurs de 85 p. 100 à ceux de leurs collègues de la métropole ? Dans l'affirmative, j'en tirerais des conclusions très graves, car c'est peut-être une des raisons du non-développement de l'industrie et de la récession de certaines productions agricoles qui se développent, au contraire, dans des pays environnants.

Je vais maintenant m'attarder plus précisément à définir les grandes lignes du budget des départements d'outre-mer. Sans doute est-il opportun de dresser, tout d'abord, un tableau rapide de la situation économique générale, pour mieux juger ensuite de la nature et de l'importance du budget qui va être soumis à votre approbation.

Des mesures importantes ont été mises en œuvre dès l'année dernière, à l'initiative du président de la République, dans le cadre de la « départementalisation économique ».

Rappelons-les brièvement et notons-en l'importance car elles forment, avec les orientations du VII<sup>e</sup> Plan, le cadre du développement général de ces départements.

Ce sont, soit des mesures purement économiques, telles que la nationalisation des moyens de production et de distribution d'énergie électrique ou la prorogation d'avantages financiers et fiscaux permettant notamment le développement de l'investissement, soit des mesures destinées à favoriser le tourisme, comme la limitation des hausses de tarifs des transports dont j'ai dit précédemment qu'elle était encore insuffisante, soit enfin une décision fondamentale qui touche au contexte économique international et dont l'importance ne vous échappera pas, à savoir la volonté exprimée par le Gouvernement français de voir l'économie de ces départements totalement intégrée dans le Marché commun.

Des négociations engagées à Bruxelles ont déjà abouti à des accords importants sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir.

Je dirai dès maintenant qu'un facteur de discrimination entre les départements de la métropole et ceux d'outre-mer va disparaître et que l'on ne peut que s'en réjouir.

Après ce survol rapide, il est intéressant de voir comment l'économie de nos départements d'outre-mer réagit à la crise économique et quels problèmes spécifiques ils ont eu à affronter.

Notons tout d'abord avec intérêt que l'indice du niveau général des prix a été satisfaisant, alors que, dans un passé récent, l'inflation avait atteint, dans ces départements, des sommets. Ainsi, le rythme de la hausse des prix est actuellement inférieur ou égal à celui de la métropole et ce alors que la croissance de la production intérieure brute a été, notamment en Martinique et à la Réunion, supérieure à celle qui est enregistrée en métropole.

Mais des difficultés importantes subsistent, notamment dans les départements les plus peuplés, à savoir la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique.

Le grand effort d'industrialisation qui est amorcé ainsi que la mise en œuvre de la politique de développement de l'artisanat ne doivent pas masquer la régression ou la stagnation préoccupantes de l'agriculture, notamment à la Réunion et à la Guadeloupe.

Il serait fâcheux que cet effort ne contribuât à aggraver les difficultés que connaît le secteur agricole du fait de circonstances conjoncturelles.

Il faut espérer que les négociations de Bruxelles permettront d'obtenir, pour cette partie lointaine du territoire national, une garantie des prix et l'on peut se féliciter dès maintenant des mesures intervenues en faveur des conserves d'ananas, des fruits et légumes, du sucre et du rhum.

Les trois autres entités territoriales moins peuplées et moins vastes, connaissent une situation économique relativement plus satisfaisante, encore qu'il faille les distinguer entre elles.

La Guyane, rappelons-le, bénéficie des mesures arrêtées le 21 juillet 1975, tendant à sa mise en valeur et à son peuplement.

Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve actuellement dans une situation incertaine depuis que le Canada a décidé d'étendre à 200 milles marins ses eaux territoriales, et son avenir dépendra en grande partie de l'issue des négociations en cours sur la répartition des quotas de poissons qui seront attribués aux pêcheurs saint-pierrais.

Mayotte, enfin, ne satisfait pas tous ses besoins économiques puisqu'elle importe près de 3 000 tonnes de produits alimentaires par an.

Je dois ajouter un mot pour signaler, d'une part, une croissance démographique moindre dans les départements des Antilles par rapport à la Guyane et à la Réunion et, d'autre part, de légères difficultés dans le domaine de l'emploi, dues à l'arrivée de jeunes sur le marché du travail et à la suppression d'emplois dans certaines structures traditionnelles, provoquée notamment par la modernisation des entreprises.

Enfin, il faut avoir présentes en mémoire les importantes mesures intervenues dans le domaine social, sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Le budget qui nous est soumis peut paraître, à première vue, satisfaisant puisqu'on note une progression globale des crédits de 17,7 p. 100 contre 13,1 p. 100 en 1976. Le projet de budget pour 1977 s'élève, en effet, à 576,4 millions de francs contre 489,5 millions de francs l'année passée.

Mais c'est là une vue trompeuse des choses, dans la mesure où le groupe des départements d'outre-mer s'est accru, au cours de l'année 1976, de deux unités, à savoir Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, et que la quasi-totalité des mesures nouvelles des dépenses ordinaires — 34 000 000 de francs sur 35 500 000 francs — concerne ces deux départements.

Si nous retranchons le montant de ces deux mesures, auxquelles il convient d'ajouter les crédits de paiement afférents aux dépenses en capital transférés au titre de ces deux départements — soit 15 millions de francs — l'augmentation au titre de l'exercice 1977 par rapport à l'exercice 1976 n'est plus que de 7,7 p. 100 d'une année sur l'autre.

Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, le budget des départements d'outre-mer, pour 1977, apparaît, dans le meilleur des cas, comme un simple budget de reconduction. Mais sans doute faut-il s'en féliciter étant donné la conjoncture difficile que connaît, à l'heure actuelle, notre pays.

Une deuxième remarque sera, pour moi, l'occasion de rappeler que le fascicule budgétaire consacré aux départements d'outre-mer ne laisse apparaître qu'une faible partie des crédits publics consacrés à ces départements et ne permet pas un examen sérieux de l'effort financier global consenti par la métropole en leur faveur.

Il convient d'ajouter, en ce qui concerne les dépenses en capital, qu'outre les 15 millions de francs dont j'ai parlé précédemment et qui proviennent de transferts du budget des territoires d'outre-mer pour la réalisation d'investissements à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, doit être affectée une autorisation de programme supplémentaire de 5 millions de francs au programme d'action prioritaire n° 7 relatif à l'« accélération de la départementalisation économique des D. O. M. »

Ce programme, auquel doit être affectée une enveloppe globale de 1 339 millions de francs au cours du VII<sup>e</sup> Plan, recevra, pour l'exercice 1977, une dotation de 207 millions de francs dont 202 millions de francs sont inscrits dans les budgets de l'intérieur, de l'équipement, de la santé et de l'agriculture et échappent ainsi à notre examen.

Compte tenu de l'affectation particulière prévue pour les nouveaux départements, les dépenses en capital autorisées pour 1977 sont du même ordre de grandeur qu'en 1976 en francs courants, ce qui représente, en réalité, une réduction en volume des possibilités d'investissements.

Vos crédits d'action culturelle pour les départements d'outre-mer, monsieur le secrétaire d'Etat, sont trop faibles. Une somme de 720 000 francs ne peut vous permettre de mener, dans ces départements, une action vigoureuse. Je pense notamment à la Guadeloupe qui vient de connaître d'énormes difficultés, lesquelles entraîneront, en particulier, une régression du tourisme.

En 1977, nous organiserons un rassemblement mondial de 2 000 maires et conseillers municipaux qui permettra, je l'espère, de redonner un éclat tout à fait exceptionnel à ce département. Dans cette perspective, nous vous demandons avec insistance d'augmenter sensiblement ces crédits.

J'espère que dans la deuxième délibération qui nous sera présentée, le ministre de l'économie et des finances acceptera cette requête.

Votre budget se caractérise par un effort important en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

A propos de Mayotte, permettez-moi, mes chers collègues, de faire une remarque personnelle, partagée d'ailleurs par la majorité des membres de notre commission.

Je suis surpris de certains réquisitoires prononcés contre notre pays. En effet, nous ne faisons que respecter une décision de la population et ces attaques émanent souvent de représentants de pays qui ne respectent nullement la liberté et la libre décision de leur population. Nous n'avons pas, me semble-t-il, de leçon à recevoir.

Je dois noter avec regret, comme mon collègue rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, une réduction des crédits du Bumidom — bureau pour le développement des migrations d'outre-mer — d'autant que cette réduction intervient à un moment où les migrations devraient être favorisées, en raison notamment des difficultés que rencontrent les jeunes sur le marché de l'emploi.

Compte tenu de la situation actuelle, nous devons nous réjouir des mesures importantes déjà intervenues et de la volonté manifestée par le Gouvernement de développer l'économie de ces départements qui, malgré leur éloignement, sont et demeurent la France.

Compte tenu de ces observations, je propose au Sénat l'adoption du budget des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite, M. Gravier applaudit aussi.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur pour l'exposé très complet qu'il vient de présenter à votre assemblée et pour son rapport écrit. Il a su saisir tous les problèmes essentiels qui se posent actuellement à ces départements.

Pour l'instant, je ferai simplement deux réponses aux questions qu'il a posées.

Tout d'abord, il n'est pas exact de dire que les crédits du Bumidom ont été réduits. En réalité, ils sont reconduits, même si la présentation budgétaire donne l'impression du contraire. Ils permettront même un accroissement du nombre des migrants en provenance de la Réunion, qui pourront passer de six mille à sept mille.

Ma deuxième observation concernera les fonctionnaires de la Réunion, car c'est à eux, sans doute, que vous pensiez, monsieur le rapporteur, lorsque vous disiez que certains fonctionnaires percevaient des rémunérations supérieures de 85 p. 100 à celles de leurs collègues de la métropole.

Cette différence est réelle. Mais elle est le fait d'une situation antérieure, de l'époque où avait cours à la Réunion le franc C. F. A., ce qui n'est plus le cas depuis l'année dernière. Jusqu'à là, les fonctionnaires de ce département touchaient en réalité deux fois plus — et non pas 85 p. 100 de plus — que leurs collègues de la métropole.

Il a été décidé de remédier progressivement à cette disparité ; on ne peut, en effet, du jour au lendemain, réduire les revenus de personnes qui ont peut-être contracté des emprunts.

Il a donc été convenu qu'à chaque hausse du traitement des fonctionnaires de la métropole correspondrait à la Réunion une hausse restreinte au tiers. Ainsi, d'ici quelque temps, le traitement des fonctionnaires de la Réunion ne sera plus multiplié que par 1,5 par rapport à celui des fonctionnaires de la métropole ; il se situera ainsi à peu près au niveau de celui qui est servi aux Antilles et en Guyane — soit 140 p. 100 — ce qui est justifié par le coût de la vie.

Il sera donc porté remède, monsieur le rapporteur, à la situation que vous déplorez dans les années qui viennent. On maintiendra peut-être — nous verrons le moment venu si cela est nécessaire — un léger écart à la Réunion étant donné que le niveau de vie, pour l'instant en tout cas, y est un peu plus élevé qu'aux Antilles.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de présenter devant le Sénat le budget des départements d'outre-mer, mais cette année est une année un peu particulière, et cela pour deux raisons.

Voilà trente ans que les départements d'outre-mer ont sollicité et obtenu le statut départemental, conformément au souhait exprimé à l'époque par tous les partis politiques. Ce trentième anniversaire a été marqué par la visite que vient d'effectuer M. le président de la République à la Réunion.

Année particulière également, puisque vient d'accéder au statut de département d'outre-mer le très ancien territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ainsi, pour la première fois cette année, le sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon s'exprimera dans le cadre de la discussion du budget des départements d'outre-mer.

Votre assemblée, où trouvent leur expression toutes les collectivités locales qui constituent le tissu politique et administratif de la France, doit donc être particulièrement sensible au fait que l'année 1976 marque une date importante dans l'histoire des départements d'outre-mer.

Au nombre des événements notables de cette année, je citerai les manifestations inquiétantes du massif volcanique de la Soufrière dont j'ai eu l'occasion de parler longuement au Sénat. Les pouvoirs publics ont été dans l'obligation, pour assurer la sécurité de la population, d'ordonner l'évacuation de 70 000 Guadeloupéens qui vivaient à proximité du volcan. Cette situation s'est prolongée pendant plus de trois mois.

Elle a certes — et je suis sûr que, dans leurs interventions, les sénateurs s'en feront l'écho — porté un coup sévère à l'économie de la région en cause.

Mais vous savez que les conclusions d'une réunion d'experts internationaux, à laquelle participaient les experts français, ont permis le retour de cette population, sous le signe de la responsabilité partagée. Désormais, en effet, les risques d'aggravation ne sont plus que de 1 p. 100 et, de toute manière, ils seront annoncés au moins trois jours à l'avance, ce qui laisse le temps de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Le voyage que le Président de la République a fait à la Réunion, et qui est la suite logique de celui qu'il avait effectué aux Antilles en décembre 1974, a été l'occasion, pour la population — je le dis devant les sénateurs de la Réunion — de manifester une fois de plus son attachement à la France et, pour le Président, de rappeler à nos compatriotes d'outre-mer, en même temps d'ailleurs qu'aux opinions publiques française et internationale, quelle était la politique de la France à l'égard des départements d'outre-mer.

En dépit des difficultés qui résultent essentiellement de la conjoncture économique, et notamment des restrictions budgétaires que celle-ci impose, le budget pour 1977 se caractérise par une augmentation de l'aide de l'Etat à ces départements. Cette augmentation n'apparaît pas tant dans mon budget qui, comme votre rapporteur l'a souligné, est un budget de reconduction, que dans les budgets des ministères techniques qui interviennent de plus en plus dans les départements d'outre-mer. L'accroissement de leurs interventions est, cette année, largement supérieur à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat.

Le budget des départements d'outre-mer proprement dit ne représente plus, aujourd'hui, que le dixième de l'effort consenti par l'Etat dans ces départements, qui deviennent de plus en plus des départements comme les autres et où, à ce titre, les ministères techniques interviennent directement de plus en plus souvent. Cette assimilation de plus en plus réelle explique d'ailleurs le rattachement de mon secrétariat d'Etat au ministère de l'intérieur — mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Au total, les départements d'outre-mer recevront de l'Etat une aide plus importante que celle de l'année dernière, même si l'on tient compte de la dévaluation de la monnaie.

Je rappellerai très brièvement les grandes lignes de la politique du Gouvernement à l'égard de ces départements.

Sur le plan des institutions, vous savez qu'ils sont en tous points assimilables aux départements métropolitains, à ceci près que, pour tenir compte de leur situation géographique, ils ont été érigés en régions monodépartementales et que le conseil général y dispose de pouvoirs propres plus importants qu'en France métropolitaine, notamment en ce qui concerne l'extension ou l'adaptation de la législation et de la réglementation nationales.

Sur le plan social, vous le savez, l'assimilation aux départements français y est de plus en plus avancée. Si elle n'est pas complète — et je suis sûr que certains d'entre vous le déplorent tout à l'heure — c'est que, pour l'instant, les structures économiques et sociales des départements d'outre-mer ne permettent pas d'appliquer exactement, en tous domaines, les lois métropolitaines sous peine de perturber profondément l'économie.

Il n'en reste pas moins que, chaque année, un très grand nombre de mesures sociales sont prises qui rapprochent très sensiblement le système social de ces départements de celui d'un département français classique.

L'objectif final reste la totale assimilation, mais il suppose, c'est évident, que le niveau de vie de ces départements ait rejoint, ou du moins pratiquement rejoint, celui de la métropole. C'est pourquoi le Gouvernement se préoccupe surtout, comme votre rapporteur l'a souligné, de la départementalisation économique, c'est-à-dire des mesures économiques susceptibles de rapprocher plus vite encore le niveau de vie de ces départements de celui de la métropole.

Le progrès économique des départements d'outre-mer ne doit pas être seulement le résultat des transferts provenant de la métropole. Les D. O. M. ne doivent plus avoir le sentiment d'être des assistés. Certes, aider ces départements en difficulté est un devoir auquel aucun Français ne songe à se soustraire — de même qu'il ne songe pas à se soustraire à la solidarité à l'intérieur de la métropole. Il n'en reste pas moins que la départementalisation économique doit être la priorité en toute circonstance.

Elle a permis l'élaboration, pour la Guyane, d'un plan de développement important. Pour les autres départements, elle se traduira par la mise au point de mesures destinées à favoriser le développement industriel, à faciliter la promotion agricole et celle de tous les secteurs économiques créateurs d'emplois.

Les difficultés d'emploi restent, je le sais, préoccupantes; l'effort doit donc être poursuivi dans ce domaine, quelle que soit la conjoncture, de manière à les résoudre.

L'accroissement du budget — votre rapporteur a eu raison de le dire — est un peu factice. Il convient de tenir compte, en effet, dans les 19 p. 100 d'augmentation, du fait que les crédits destinés à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que la ligne réservée à Mayotte sont inscrits dans le budget des départements d'outre-mer.

Il est donc exact de dire que ce budget se contente de reconduire un certain nombre d'actions en tenant compte seulement de l'augmentation du coût de la vie. Les investissements qui sont consacrés, à l'heure actuelle, aux départements d'outre-mer par les ministères techniques sont passés de 357 millions de francs, en 1974, à 566 millions de francs, en 1976, ceux de mon département s'élevant à 263 millions de francs en autorisations de programmes. En 1977, le Gouvernement, tout en s'efforçant de privilégier le financement des programmes d'actions prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan, veillera à ce que les restrictions budgétaires ne se traduisent pas par une diminution dans les secteurs essentiels.

A l'intérieur des vingt-cinq programmes d'action prioritaires nationaux — contrairement à ce qui est fait pour d'autres régions de France — le programme n° 7 a prévu, au titre de la départementalisation économique, une action spécifique pour les départements d'outre-mer qui permettra des réalisations très ambitieuses puisque les crédits s'élèvent à 1 339 millions de francs. On pourra notamment développer l'irrigation — ce qui est capital pour créer des emplois dans la plupart de ces départements — agir dans les domaines de la santé et de l'habitat, où de gros efforts sont encore à faire, et lancer réellement l'agriculture en Guyane, notamment au moyen de fermes pilotes.

D'ailleurs, le fait que l'on ait retenu dans les programmes d'action prioritaires des mesures pour les départements d'outre-mer montre bien l'importance que le Gouvernement attache à leur départementalisation économique.

J'ajouterai que l'ensemble des dépenses classiques qui sont prévues par le budget que nous avons à examiner aujourd'hui, celles du corps préfectoral, des préfetures, des sous-préfetures, ne traduisent pas de modifications importantes, si ce n'est la création d'un poste nouveau pour les tribunaux administratifs qui permet, année après année, de rattraper le retard qui existait dans ce domaine.

Je vous ferai remarquer aussi que les subventions de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales sont renouvelées dans les mêmes conditions qu'en métropole, et que cette part représente, selon les années, de 63 à 70 p. 100 du total.

J'indiquerai qu'en ce qui concerne le F. I. D. O. M., avec 240 millions de francs d'autorisations de programme, nous disposons d'un moyen important pour engager un certain nombre d'actions économiques que les ministères techniques ne peuvent pas permettre d'entreprendre.

Cette année, l'effort du F. I. D. O. M. portera sur les productions d'exportation, sur la diversification des cultures et sur l'élevage. Je crois, en effet, que, si l'industrialisation que votre rapporteur a évoquée est évidemment une ambition prioritaire dans les départements d'outre-mer — je pense à l'effort qui va être fait dans ce domaine en Guyane — il n'en est pas moins vrai que l'agriculture reste et restera pour longtemps le principal créateur d'emplois. A ce titre, nous devons permettre le maintien des cultures traditionnelles. Nous avons d'ailleurs fait mieux, puisque, pour la première fois à la Guadeloupe et à la Réunion, la production de canne à sucre a augmenté et qu'à la Martinique, la production de la banane accuse la même tendance. J'ajoute que cette année, nous avons autorisé un accroissement des exportations de la Martinique sur les pays tiers.

Il faut aussi diversifier la production agricole. Un grand effort, qui porte à la fois sur l'élevage et les cultures maraichères, sera naturellement poursuivi au cours des années qui viennent.

J'en viens à un problème qui est toujours évoqué dans la discussion budgétaire, parce que c'est un problème essentiel dans les départements d'outre-mer : celui de l'emploi. La situation ne s'est pas aggravée par rapport à l'an dernier, mais elle ne s'est pas améliorée. Cela est dû à la conjoncture mondiale. Malgré les efforts de création d'emplois non négligeables qui ont été réussis au cours de cette année, un certain nombre d'entreprises ont été en difficulté et finalement la situation de l'emploi reste très préoccupante. Les chantiers de chômage constituent une solution dont l'efficacité a permis de régler de très nombreux problèmes.

Je sais bien que souvent on soulève — on le fera probablement tout à l'heure — la question de l'assimilation de la législation sur l'emploi appliquée là-bas à celle de la métropole.

Je ne suis pas certain que la formule qui consisterait à aligner le système existant sur celui de la métropole soit préférable, car les conditions qui sont à l'heure actuelle exigées des travailleurs pour percevoir les allocations rendraient très difficile l'obtention de ces dernières par les chômeurs des départements d'outre-mer. Par conséquent, ce problème exige une étude sérieuse, qui est d'ailleurs en cours.

J'ajoute qu'il ne faut pas oublier que c'est un des moyens de lutter contre les difficultés que pose le problème de l'emploi. Il en est d'autres. L'Etat assure chaque année la venue et l'accueil en métropole d'environ 10 000 personnes dont le voyage est payé et dont la formation professionnelle est assurée à l'arrivée. Ces personnes peuvent ainsi trouver du travail en métropole. Ce n'est pas « la » solution au problème de l'emploi, mais c'est « une » des solutions dans la palette que le Gouvernement a à sa disposition.

Nous n'avons pas non plus ralenti l'action culturelle. Les crédits du budget du secrétariat d'Etat à la culture ont été augmentés, car la culture doit rester un des leviers importants du rapprochement de ces départements et de leur assimilation à la France métropolitaine.

Je dirai aussi que tous les problèmes qui sont posés à la jeunesse intéressent ces départements. Aux problèmes de l'emploi s'ajoutent ceux de la formation, notamment de la formation professionnelle. A cet égard, je poursuivrai les efforts qui ont été entrepris, car — c'est une évidence — dans ces départements la proportion de population jeune est beaucoup plus importante qu'en métropole. C'est sur cette catégorie de la population que dans les années qui viennent les efforts essentiels devront être portés. Comme ces départements deviennent de plus en plus des départements comme les autres, l'action de l'Etat est de plus en plus menée aujourd'hui par l'ensemble des ministères. Cette action se fait d'autant mieux sentir que le retard est grand. Le secrétariat d'Etat est désormais rattaché au ministère de l'intérieur qui, étant le grand ministère des collectivités locales en France, est parfaitement qualifié aujourd'hui pour accueillir les départements d'outre-mer.

Je préciserai enfin que le Gouvernement s'est doté, non seulement dans le budget qui vous est soumis aujourd'hui, mais dans l'ensemble du budget de l'Etat, de moyens importants pour aider efficacement ces départements. Malgré les difficultés économiques que ces derniers ont connues, tant en 1975 qu'en 1976, des progrès importants ont pu être accomplis.

Il faut noter, et c'est essentiel, que certains capitaux qui, jusque-là, avaient tendance à venir s'investir en métropole, le font désormais dans la petite industrie et dans l'artisanat local. Cela montre bien que la foi dans l'avenir économique de ces départements grandit et qu'ils vont connaître, dans les années à venir, le développement d'un réseau des petites et moyennes entreprises qui caractérise les pays déjà développés. Voilà trente ans ces départements et les Etats voisins qui les entourent avaient le même niveau de vie. Quand on compare maintenant leur situation économique et sociale, on s'aperçoit qu'il n'en est plus de même. Beaucoup a déjà été fait pour ces départements. Mais il n'en reste pas moins vrai que les difficultés subsistent, que le problème de l'emploi reste préoccupant, qu'il est nécessaire dans les années qui viennent de faire un effort encore plus grand.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement espère, une fois de plus, obtenir votre concours, mesdames, messieurs les sénateurs, pour poursuivre sa mission et pour marquer l'intérêt

de tous les Français pour l'épanouissement de nos départements les plus lointains. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R., M. Gravier applaudit aussi.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants, trente minutes ;

Groupe socialiste, trente minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République, vingt-cinq minutes ;

Groupe communiste, vingt minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, quinze minutes.

La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si je suis monté à cette tribune, ce n'est pas pour vous faire un long discours ; je m'efforcerai de cerner la vérité avec le maximum d'objectivité.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de saluer votre présence ici. Certains ont cru pouvoir demander la suppression immédiate du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer, pensant ainsi résoudre comme à l'aide d'une baguette magique tous les maux qui frappent encore ces terres françaises lointaines. Je me réjouis, croyez-moi, de la confiance qui vous a été accordée, une fois de plus, par M. le Président de la République ainsi que par M. le Premier ministre, M. Raymond Barre, qui est originaire, comme tout le monde le sait, du département de la Réunion, que j'ai l'honneur de représenter ici.

**M. Roger Gaudon.** De quelle origine ?

**M. Louis Virapoullé.** Mon cher collègue, vous avez posé une question ; je vais vous répondre. Je vais tout d'abord vous faire une remarque qui est conforme à mes habitudes. Quand un orateur ici, quelles que soient ses convictions politiques, s'exprime, jamais je n'ose l'interrompre.

Vous avez demandé quelle était l'origine de M. Raymond Barre. Mais alors, je ne vous comprends pas ! Vous qui êtes venu à la Réunion, vous qui connaissez la Réunion, vous avez certainement pu découvrir que cette île est un carrefour de races et de métissage. Alors, pourquoi poser la question : « De quelle origine est M. Raymond Barre ? »

M. Raymond Barre, je l'affirme ici, est Réunionnais. Sa famille vit à la Réunion. Elle y est venue à une date très éloignée. Aussi la question que vous avez posée ne méritait-elle pas, selon moi, de l'être. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

Je disais, monsieur le secrétaire d'Etat, que les problèmes de la Réunion, vous les connaissez et j'affirme ici que personne ne pourrait vous apporter la contradiction. Ces problèmes, vous les connaissez parce que vous nous avez écoutés et aussi parce qu'à plusieurs reprises, vous vous êtes rendu sur le terrain.

Abordant la discussion des crédits qui sont soumis à notre appréciation, je souhaiterais examiner d'abord l'aspect technique de ce budget de 1977, puis, très rapidement, les moyens de promouvoir la départementalisation économique.

Tout d'abord, retraçons l'aspect technique du budget de 1977. Intervenant devant l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez rappelé que l'année 1976 marque une date importante dans l'histoire des départements d'outre-mer. Comme vous avez eu raison de le faire ! Elle marque, en effet, le trentième anniversaire de la départementalisation de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.

S'agissant d'un anniversaire, on aurait pu, n'est-il pas vrai, s'attendre à un budget plus important. Mais, hélas, il n'en est rien. Les crédits inscrits représentent 5 790 385 000 francs, soit à peu près 1,80 p. 100 du budget général, soit encore une augmentation de 18 p. 100.



M. le rapporteur a eu raison de souligner — il a bien étudié le budget des départements d'outre-mer — qu'il ne s'agit que d'une augmentation apparente due au transfert des crédits afférents à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, crédits originellement inscrits au budget des territoires d'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me connaissez, je reste objectif et je vais vous présenter une requête que je vous supplie de retenir. Nous sommes donc devant une reconduction pure et simple du budget de 1976. Cette reconduction, croyez-moi, ne vous permettra pas de faire face aux besoins plus pressants de la population encore jeune. Cette reconduction, croyez-moi, ne vous permettra pas de poursuivre la politique d'équipement pourtant indispensable.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous demander de réclamer avec toute l'énergie qui s'impose aux ministères techniques intéressés d'intervenir plus efficacement, qu'il s'agisse de l'éducation, du travail, de la marine marchande, dans les domaines qui leur sont propres. C'est la seule façon de contrebalancer cette insuffisance de crédits.

Mais, mes chers collègues, le problème des départements d'outre-mer n'est pas seulement d'ordre budgétaire. Il est, avant tout, humain et reste subordonné au développement progressif et harmonieux de l'économie.

Quels sont les moyens de promouvoir la départementalisation économique ? Certains croient pouvoir — et c'est leur droit — découvrir dans l'autonomie le remède magique qui permettra de faire disparaître toutes les maladies qui frappent encore les départements d'outre-mer. D'autres se permettent d'interpréter les propos tenus par M. le Président de la République à la Réunion pour déclarer que l'autodétermination est possible.

En vérité — et vous en avez été le témoin, monsieur le secrétaire d'Etat — l'accueil triomphal réservé à M. le Président de la République à Saint-Denis, à Saint-Benoît et Saint-André réunis, à Saint-Pierre, à Saint-Joseph, au Tampon, à Saint-Paul démontre indiscutablement que la Réunion n'entend pas et ne se reconnaît pas le droit de mettre en cause son statut.

Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement ? Qui pourrait se prétendre investi du droit de détruire tant d'années de culture, d'évolution et de promotion ? J'affirme ici solennellement qu'il est faux de prétendre, à la manière de M. Aimé Césaire, que la population des départements d'outre-mer pratique ce qu'il a appelé le culte du cargo ou de la manne venue de la métropole. C'est mal poser les problèmes, les méconnaître et mépriser ceux qui souffrent encore et qui sont les plus déshérités.

Les départements d'outre-mer n'attendent pas la manne venue du ciel. S'il est vrai qu'une bonne partie de la population souffre encore, je me permets de me tourner vers mes collègues de l'opposition pour leur dire, et je le fais avec beaucoup d'amitié : proposez-nous, mesdames, messieurs, tout ce que vous voulez, sauf l'autonomie. L'autonomie, c'est le retour, oui, le retour sans appel à un système d'esclavage...

**M. Marcel Gargar.** Non, ce n'est pas vrai !

**M. Louis Virapoullé.** ... et d'oppression que nous avons déjà connu et contre lequel il faut, à tout prix, préserver nos enfants, système qui a déjà fait couler tant de sang et qui a fait tant de martyrs.

Il est bon parfois de se souvenir de cette phrase de Diderot : « Là où il n'y a point de liberté, il n'y a point d'action qui mérite la louange ou le blâme, il n'y a ni vice, ni vertu dont il faille récompenser ou châtier. »

La départementalisation est et restera pour nous une réalité humaine, sociale et économique. Que représente-t-elle ? Elle est avant tout une réalité sociale. Certains ont cru pouvoir, monsieur le secrétaire d'Etat, se servir comme d'un bouclier de la natalité galopante dans les départements d'outre-mer pour refuser à une population encore misérable les avantages sociaux auxquels elle avait droit.

C'était, là encore, faussement poser le problème, car la seule façon de mettre fin à une natalité galopante, c'est de développer l'éducation et l'instruction. N'est-il pas vrai que c'est dans les pays où les ressources sont les plus élevées que le taux de la natalité est le plus faible ?

C'est sous votre impulsion, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement a accentué la départementalisation sociale. Le constat est favorable. La Réunion a pu, vous le savez, stabiliser maintenant le taux de sa natalité et elle risque même de connaître une dénatalité. C'est de la bonne départementalisation sociale que dépend la départementalisation économique.

M. le président de la République, le Gouvernement et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat nous parlent de la départementalisation économique. Je vous ai promis de rester objectif et je le serai.

**M. Marcel Champeix.** Sûrement pas !

**M. Louis Virapoullé.** Je parlerai, tout d'abord, de la fonction publique.

**M. Marcel Champeix.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Virapoullé ?

**M. Louis Virapoullé.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Champeix avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Marcel Champeix.** Mon cher collègue, je me permettrai même de dire mon cher ami, je regrette vraiment que vous vous soyez laissé emporter par le verbe. Vous êtes un excellent orateur, vous avez l'habitude de la parole, vous faites métier de parler, mais je crains qu'aujourd'hui le verbe ne l'ait emporté sur votre pensée. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention et de plaisir. J'apprécie votre talent et vos qualités humaines.

Je voudrais d'abord vous faire remarquer, mon cher collègue, que les débats budgétaires relatifs aux territoires et aux départements d'outre-mer sont toujours relégués à un dimanche, ce que je regrette profondément.

**M. Roger Gaudon.** Très bien !

**M. Marcel Champeix.** Si, aujourd'hui, le président du groupe socialiste est présent dans cette enceinte, c'est précisément parce qu'il s'agit des problèmes des territoires d'outre-mer.

Il est une chose que je n'accepte pas. Vous vous tournez vers l'opposition — j'appartiens à l'opposition et je m'honore d'y appartenir — pour nous dire que nous demandons l'autonomie. Voulez-vous m'indiquer dans quel débat le parti socialiste a parlé de l'autonomie ?

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Champeix. Le règlement que vous avez voté vous interdit de parler plus de deux minutes.

**M. Marcel Champeix.** Je ne pense pas que lorsqu'on est à la tribune, on ait davantage le droit d'intervenir à l'encontre d'un groupe politique. (*Protestations sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Monsieur Champeix, c'est au président de séance d'apprécier si un orateur reste dans le cadre du débat.

**M. Marcel Champeix.** Vous nous accusez de demander l'autonomie. A aucun moment, le parti socialiste n'a réclamé l'autonomie de tel ou tel pays.

Ce que nous demandons, c'est la libre disposition des peuples par eux-mêmes, c'est l'autodétermination. Nous laissons donc aux territoires d'outre-mer, quels qu'ils soient, la liberté de se déterminer comme ils l'entendent, pour choisir ce qu'ils voudront. Je pense que le Gouvernement français se doit alors de donner satisfaction aux territoires d'outre-mer.

Je puis vous citer un exemple, celui de Mayotte, sur lequel je me suis heurté à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** Voulez-vous conclure, monsieur Champeix.

**M. Marcel Champeix.** Mayotte demandait à rester attachée à la France, alors que M. le secrétaire d'Etat y était délibérément hostile.

**M. le président.** Voulez-vous m'écouter, je vous prie, monsieur Champeix ? Lorsque vous demandez à interrompre l'orateur, vous disposez de deux minutes, en vertu du règlement que vous avez voté. Vous aviez toute latitude de vous inscrire dans la discussion et, si vous ne l'avez pas fait, c'est que vous n'aviez rien à dire !

**M. Marcel Champeix.** Quand on me cherche, on me trouve !

**M. le président.** Je vous prie de ne pas interpeller vos collègues.

Veuillez poursuivre, monsieur Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** Il est vrai, monsieur Champeix...

**M. le président.** Pas d'interpellation de collègue à collègue, je vous en prie. Développez votre argumentation, c'est tout !

**M. Louis Virapoullé.** ...qu'il existe une bonne amitié entre nous, et je suis heureux de constater que le groupe socialiste, par la voix de son président, reconnaisse qu'il n'est pas partisan de l'autonomie pour les départements d'outre-mer.

**M. Marcel Champeix.** Ce n'est pas cela.

**M. Louis Virapoullé.** Quant à moi, cela me suffit amplement, et je poursuis mon intervention.

Qu'est-ce donc que la départementalisation économique ? Je vous disais, monsieur le secrétaire d'Etat, que je m'efforcerais de rester objectif et c'est sur ce point que j'ai été interpellé. La vraie départementalisation économique passe par la route de l'innovation, d'une part, et par celle de l'assainissement, d'autre part.

**M. le rapporteur,** tout à l'heure, a parlé de la fonction publique.

Il existe, c'est vrai, à la Réunion un problème de la fonction publique, mais le Gouvernement, au cours de l'année écoulée, a fait — je dois à la vérité de le dire — toute une série de déclarations contradictoires. C'est si vrai que la fonction publique, qui est un moteur de l'économie des départements d'outre-mer, a été plongée dans l'inquiétude la plus profonde. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'occasion de cette discussion, obtenir des précisions.

Les fonctionnaires ne savent plus ce que le Gouvernement veut faire et de leurs traitements et des congés administratifs. J'ai eu l'occasion de prendre contact avec tous les syndicats représentatifs de la fonction publique. Ce qu'ils demandent me paraît extrêmement simple : qu'une étude soit faite dans l'optique de la discussion et de la concertation, afin de sauvegarder leur pouvoir d'achat.

Détruire ce pouvoir d'achat dans un département comme celui de la Réunion, c'est paralyser au berceau même la départementalisation économique.

**M. Georges Repiquet.** C'est vrai.

**M. Louis Virapoullé.** Seul l'effort accompli par tous dans la bonne entente sera productif et cet effort démontre, sans rechercher l'autonomie ou l'autodétermination, que la Réunion est capable d'un véritable démarrage économique. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, le taux de croissance, au cours de cette année, a été supérieur à la Réunion à celui qui est constaté dans l'hexagone ; de même, la hausse des prix a été là-bas inférieure à celle qui a été enregistrée en métropole. Nous sommes donc capables d'effort. Nous sommes capables de démarrage économique.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, l'intégration n'est pas l'imitation. La vraie départementalisation économique, c'est — je vais vous le démontrer — d'une part, l'innovation et, d'autre part, l'assainissement.

L'innovation, tout d'abord. L'heure — vous le savez, vous que les jeunes estiment à la Réunion — l'heure devient parfois critique ; il importe d'accentuer les initiatives du conseil régional, de créer sur place de petites entreprises capables de transformer les produits et de produire les biens de consommation indispensables à la satisfaction des besoins de tous. Les départements d'outre-mer, en particulier celui de la Réunion, vivent encore beaucoup trop de l'importation. Seul le développement de ces petites entreprises permettra de tempérer le chômage grandissant, qui devient de plus en plus inadmissible.

Mais il faut aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir le courage d'assainir. Je serai dans ce domaine, croyez-moi, intraitable.

La Réunion, comme les autres départements d'outre-mer, connaît — vous l'avez rappelé — des productions traditionnelles. La Réunion produit notamment de la vanille. Cette vanille, grâce au courage des petits planteurs, des préparateurs, des coopératives, est heureusement vendue sur le marché mondial. Mais les planteurs, monsieur le secrétaire d'Etat, estiment que, parfois, vous les oubliez. C'est la raison pour laquelle, lorsque vous reviendrez à la Réunion, je vous demanderai de prendre contact avec eux.

La Réunion — elle en est fière — produit ce que l'on appelle les huiles essentielles, du géranium et du vétiver.

Je voudrais attirer votre attention sur un point important qui concerne le géranium. La coopérative ne peut pas exporter librement le géranium. Dans ce département français d'outre-mer, une coopérative ne peut pas exporter ses produits : elle reste frappée d'un monopole qui relève du passé.

Bien plus, alors que l'Egypte exporte son géranium dans des fûts en plastique, dont le coût, ainsi que celui du transport, est nettement moins élevé, la coopérative des huiles essentielles de Bourbon est encore obligée d'exporter en passant par un monopole d'exportateurs — il faut appeler les choses par leur nom — et, de surcroît, d'utiliser des fûts en aluminium.

Monsieur le secrétaire d'Etat, sur mon initiative, un dossier a été déposé au ministère de l'agriculture, qui est compétent dans ce domaine. Mais, là encore, je vous demanderai d'intervenir pour que cesse cette injustice.

J'en arrive maintenant à la canne à sucre. Les planteurs, vous le savez, vous ont fait confiance. Vous les avez encouragés, vous êtes intervenu pour que des aides leur soient accordées et le résultat a été favorable, puisque la Réunion produira, cette année, 240 000 tonnes environ de sucre.

Mais de graves et importants problèmes se posent. Tout d'abord, celui des charges sociales en matière agricole. L'agriculteur réunionnais, mesdames, messieurs, paie des charges sociales plus élevées qu'un agriculteur métropolitain de la Beauce. Le petit agriculteur réunionnais, qui travaille un sol au relief accidenté, qui dispose encore d'une charrette pour transporter ses cannes, est assimilé là-bas à un industriel.

Les agriculteurs vous demandent d'intervenir, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que soit étendu en leur faveur le système du B. A. P. S. A., encore inconnu dans le département de la Réunion.

Mais je n'en ai pas terminé avec le problème de la canne à sucre. Une question importante se pose. Des difficultés séparent actuellement planteurs et usiniers. La vérité, monsieur le secrétaire d'Etat, je la dis toujours. Tout au long de ma carrière professionnelle, j'ai défendu les plus faibles, les plus déshérités, ceux qui méritaient d'être défendus.

Lors d'un passage dans le département de la Réunion, vous êtes intervenu pour trouver une solution, mais vous n'y êtes pas parvenu. Les planteurs, monsieur le secrétaire d'Etat, ont pris la ferme décision de saisir les autorités compétentes de Bruxelles, car ils désirent obtenir un partage équitable en ce qui concerne le prix du sucre : c'est le système du « deux tiers, un tiers ». Pour ma part, je me suis engagé à leurs côtés dans cette lutte. Je ne céderai pas et ils ne céderont pas davantage.

Je voudrais, en terminant, vous parler des pêcheurs de la Réunion. A ce sujet aussi, vous êtes intervenu. Un texte a été voté par le Parlement, mais il reste encore — je dois à la vérité de le dire — d'une portée insuffisante. Nombreux sont les marins pêcheurs de Saint-Leu, de l'Etang-Salé, de Terre-Sainte qui ne pourront payer leurs arriérés de cotisation. A mon sens, le Gouvernement pourrait intervenir de façon que la sécurité sociale se montre compréhensive à leur égard.

Tels sont les principaux problèmes sur lesquels j'ai voulu attirer l'attention du Gouvernement et du Sénat. Les Réunionnais sont des Français à part entière. Ils n'ont cessé de le rappeler tout au long de leur histoire.

Je voudrais, à ce propos, vous raconter une histoire vraie, vécue récemment lors de la visite du Président de la République à la Réunion. M. le Président de la République s'était rendu à Saint-Joseph. Un père de famille, descendu des hauteurs de

Saint-Joseph, était venu le saluer. Puis, le Président de la République, quittant Le Tampon, s'étant rendu à Saint-Paul, ce même père de famille a parcouru plus de 75 kilomètres et, arrivé à Saint-Paul, s'adressant à un policier, lui a dit : « Laissez-moi passer : je veux voir une seconde fois le Président de la République. » A travers le Président de la République, c'est l'image de la France que ce père de famille voulait saluer.

Cette image-là, tous les Réunionnais la gardent toujours présente à la mémoire et, parce qu'ils sont des Français à part entière, ils sont en droit d'attendre de la République plus de justice et plus d'équité. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P. ainsi qu'à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guillard.

**M. Paul Guillard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après plusieurs trop courts séjours effectués soit en mission, soit à titre privé, mon intervention se place sous le signe de l'intérêt que nous portons à ces départements par les questions qu'élués de la métropole nous nous posons, mais aussi d'une grande amitié et de la reconnaissance à l'égard de nos compatriotes éloignés de la métropole pour l'accueil reçu, qui, pour moi, reste un très agréable souvenir.

Aucun membre de notre assemblée ne peut, s'il est de bonne foi, nier combien l'action du Gouvernement, sous l'impulsion de M. le Président de la République, a été bénéfique depuis vingt-neuf mois pour les départements d'outre-mer.

N'est-ce pas, en effet, lors de son voyage aux Antilles que M. Valéry Giscard d'Estaing a lancé l'idée de la départementalisation économique, idée qui s'est immédiatement assortie de mesures concrètes et favorables aux populations de ces départements, qu'il s'agisse de la diminution du prix de l'électricité par la nationalisation des sociétés d'énergie électrique, de mesures incitatives en faveur des investisseurs ou de décisions de caractère social ?

Cette action a permis aux départements d'outre-mer — je m'en suis rendu compte à l'occasion de diverses missions de la commission des lois et tout récemment lors d'un voyage privé — de faire face à leurs difficultés naturelles, de lutter avec efficacité dans la tourmente économique née de la crise du pétrole et même, ce qui nous intéresse essentiellement, de développer leur économie.

Il paraît très légitime en tout cas que ces départements d'outre-mer continuent à recevoir de la métropole, dans un esprit de solidarité nationale, l'aide qui leur est nécessaire pour stimuler leur activité économique et rattraper le retard qu'ils ont pris dans leur développement.

Encore faut-il que le Gouvernement ait toujours présent à l'esprit que le problème principal des départements d'outre-mer, pour l'avenir de sa jeunesse, est la modernisation et l'extension de leur appareil de production, l'amélioration constante des liaisons entre eux et la métropole, et l'adaptation des coûts des transports.

Il est évident que le volume des entrées des produits alimentaires et des produits divers est encore excessif alors qu'il serait possible dans bien des cas d'éviter toute importation en réalisant la production sur place. Quelle économie et quelle force cela représenterait pour les Antilles, la Guyane et la Réunion que de s'orienter chaque jour davantage dans cette direction.

Ce problème est d'ailleurs lié à celui du prix de vente des marchandises et je dois dire à cet égard que, pour le visiteur qui jette un regard attentif sur le prix des produits offerts dans les villes qu'il parcourt dans les départements d'outre-mer, il y a de quoi être singulièrement surpris. Tout ne s'explique pas en effet par le coût du fret, même si, bien entendu, cet aspect du problème n'est pas négligeable. En fait — et c'est le premier point sur lequel j'insisterai — il serait temps que le commerce dans les départements d'outre-mer franchisse quelques siècles et s'adapte réellement à l'économie moderne.

Par ailleurs, j'ai pu constater que des efforts sérieux avaient été faits, bien qu'inégaux selon les départements, en faveur de la diversification des cultures, mais je souhaiterais beaucoup qu'une coordination plus étroite fût instaurée entre, d'une part, les instituts de recherche agronomique et les services de vulgarisation des directions départementales de l'agriculture et des chambres d'agriculture, et d'autre part entre tous les organismes de développement agricole existant au sein d'un même

département. Sans dire qu'existe un gaspillage de crédits, on peut noter parfois un gaspillage d'énergie et une insuffisance d'informations réciproques. Or chacun sait de nos jours que la meilleure manière d'utiliser de façon exemplaire les crédits publics réside dans une coopération systématique des services ou organismes chargés de les mettre en œuvre, ce qui veut dire la suppression de tout cloisonnement.

La troisième partie de mon exposé portera sur la réforme foncière.

Lors d'une mission de la commission des lois, il y a quelques années, nous avons constaté, mes collègues et moi-même, de belles réussites dans la réforme foncière — je pense notamment à Marie-Galante — et cela grâce à l'action dynamique et réaliste de jeunes agronomes fonctionnaires ayant la foi en leur mission, mais aussi de douloureux échecs et de regrettables et inutiles gaspillages.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous pensez de la réforme foncière réalisée jusqu'à présent ? Vous a-t-elle, dans l'ensemble, donné satisfaction ? Envisagez-vous de la relancer, ce qui, à mon avis, pourrait donner du travail à un certain nombre de jeunes agriculteurs ? Pensez-vous avoir fait appel à toutes les ressources de la loi pour mettre en valeur les terres insuffisamment cultivées ? Pouvez-vous nous dire enfin quelle application a été faite jusqu'à présent de la convention passée avec le crédit agricole, au prix, je le sais, d'incroyables difficultés et d'incroyables lenteurs, pour relancer ces opérations ? Je serais heureux de vos remarques à ce sujet.

Enfin, il me paraît souhaitable de vous dire qu'après avoir beaucoup parlé de la Guyane, le Gouvernement est devenu soudain depuis un an bien silencieux à son sujet. L'espoir qui s'était levé l'année dernière a-t-il disparu ? La population guyanaise se pose des questions. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aller jusqu'au bout de ce qu'il a annoncé au mois d'août 1975 ? Etait-ce trop prévoir ? Quelles sont les perspectives que vous pouvez tracer vous-même du développement de cet immense département ? Va-t-on enfin s'occuper de l'agriculture ? Va-t-on enfin faciliter l'instauration d'une industrie papetière qui serait de nature à contribuer à la résorption du déficit de notre commerce extérieur ? En un mot, avez-vous toujours l'intention de promouvoir la Guyane et suivant quel calendrier ?

Ces préoccupations étant exprimées, permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, au Nantais que je suis de faire une réflexion personnelle et d'exprimer un souhait.

Une amitié plus particulière lie la Loire-Atlantique aux Antilles, amitié concrétisée par un jumelage entre les deux chambres de commerce de Nantes et de Fort-de-France, dont la dernière manifestation tangible a été l'organisation et la grande réussite populaire et artistique d'une très belle exposition florale réalisée dans une commune collaboration à Fort-de-France.

Je formulerai le souhait qu'à l'occasion des IV<sup>e</sup> Florales internationales de Nantes, en mai prochain, qui verront la participation de nombreux pays et où tous nos départements d'outre-mer auront une place de choix, soit envisagée, sinon même recréée, car elle existait avant guerre, une nouvelle liaison régulière maritime par cargo mixte, par exemple, entre les Antilles et le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, ce qui serait l'aspect le plus concret, le plus durable d'un jumelage réel et du rapprochement entre la métropole et nos départements d'outre-mer.

Ce souhait étant exprimé, et avant de descendre de cette tribune, je me permettrai, comme un certain nombre de mes collègues, de vous poser la question de Mayotte. Où en est-on de ce problème et vers quoi le Gouvernement entend-il s'orienter ?

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, les préoccupations et souhaits dont il m'a paru nécessaire de vous faire part, et je sais que vous ne vous déroberez pas aux réponses que nous attendons de vous. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marie-Anne.

**M. Georges Marie-Anne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux tout d'abord présenter les excuses de mon collègue Duval qui a dû rentrer à la Martinique pour des raisons familiales impérieuses, et je l'associe aux observations que je vais présenter à cette tribune.



Il y a quelque trente ans de cela, le Parlement français, prononçant la jonction de trois propositions de loi, l'une présentée au nom du groupe communiste par M. Césaire, député de la Martinique, une autre présentée au nom du groupe socialiste par M. Valentino, député de la Guadeloupe, et la troisième présentée au nom du groupe radical par M. Gaston Monnerville, député de la Guyane, le Parlement français, dis-je, par un vote unanime, votait la loi érigeant en départements français les vieilles colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

Cette loi du 19 mars 1946, votée par le Parlement français unanime — j'insiste sur ce point — venait consacrer l'intégration au sein de la nation de ces vieilles provinces d'outre-mer, françaises depuis trois siècles et plus, et satisfaire ainsi les vœux maintes et maintes fois exprimés et renouvelés des populations concernées.

Je ne pense pas qu'elles aient depuis lors changé d'avis et d'aspiration.

Trois siècles de métissage, de brassage, de modelage et d'imprégnation, autant que la longue suite des jours, d'heurs et de malheurs vécus ensemble et de sacrifices consentis en toute circonstance avec enthousiasme pour la défense de la patrie, rendaient possible cette intégration.

Eh bien ! mesdames, messieurs, où en sommes-nous après trente ans de départementalisation ?

Je ne cesserai de dire et de redire que la départementalisation a été conduite de la manière la plus rationnelle possible.

On s'est tout d'abord occupé de la condition de l'homme, car en définitive, comme le disait le général de Gaulle, « la seule querelle qui vaille est celle de l'homme ». Or, l'homme, dans ces territoires, était dans une condition à tous égards pitoyable, parce que les colonies étaient alors dotées d'un statut d'autonomie financière et qu'elles devaient se débrouiller pour vivre avec leurs propres ressources. Je le rappelle pour ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Voilà pourquoi nous nous trouvions dans cet état pitoyable qui a amené un journaliste américain à écrire dans la revue *Collier's* : « Les Antilles sont des perles, certes, mais des perles puantes dans la mer Caraïbe ».

Après avoir mis en place la départementalisation politique, qui, soit dit en passant, ne posait aucun problème, car nous avions le même appareil représentatif qu'en métropole, sauf à régler le problème du nombre des députés et des sénateurs ; après avoir mis en place la départementalisation administrative, qui a amené la prise en charge par les services centraux métropolitains des services locaux et de leur personnel, on s'est attaqué à la départementalisation sociale.

Le plus gros, dans ce domaine, est déjà fait et nous poursuivons progressivement le parachèvement de l'appareil social. Pourquoi progressivement ? Parce que le poids de l'appareil social mis en place est déjà tel qu'il est apparu une distorsion entre le social et l'économique.

Alors, pourrait-on dire, pourquoi a-t-on procédé de cette façon ? Parce que si, conformément aux règles de l'orthodoxie, il avait fallu attendre que l'économie de ces jeunes départements ait atteint un niveau de développement suffisant avant d'introduire l'appareil social métropolitain, il aurait fallu attendre cent ans ou plus, pendant lesquels la départementalisation aurait été un mot vide de signification concrète.

La dernière étape à franchir est la départementalisation économique. Que faut-il entendre par là ? Réaliser la départementalisation économique des départements d'outre-mer, c'est faire en sorte que le niveau de vie et de développement économique de ces départements parvienne au même stade que celui des départements métropolitains.

D'aucuns pensent que, pour y parvenir, il faudrait manipuler l'article 72 de la Constitution française, de telle sorte que les départements français d'outre-mer soient dotés d'un statut d'autonomie qui leur permettrait de se gouverner et de s'administrer librement, comme des nations souveraines et indépendantes, mais tout en conservant constitutionnellement le droit aux concours financiers que nous recevons actuellement du budget de l'Etat par le jeu de la solidarité nationale. Autrement dit : « se gouverner librement soi-même avec l'argent des autres ». Selon

moi, dans le monde tel qu'il est, une telle conception me paraît relever de l'infantilisme politique (*Marques d'approbation sur les travées de l'U. D. R.*) à moins qu'il ne s'agisse d'une savante mystification destinée à duper les populations.

En tout cas, dans son discours à la mairie de Saint-Louis-de-la-Réunion, nous notons que le Président de la République a déjà mis les choses au point et coupé court à cette construction chimérique quand il a déclaré : « L'autonomie ne saurait être une attitude unilatérale, mais bilatérale. L'autonomie de la Réunion à l'égard de la métropole impliquerait nécessairement l'autonomie de la métropole à l'égard de la Réunion ». Voilà qui est clair !

Alors on sera tenté de nous rétorquer : « Le développement économique de ces départements et le niveau de vie de ces populations ne sont pas nos préoccupations ; notre revendication est essentiellement d'ordre politique. »

Je dois reconnaître qu'après avoir lu et relu le chapitre VI du programme commun, j'ai constaté qu'on y parle abondamment de « liberté », de « démocratie », de « gestion de nos propres affaires » ; mais je n'y ai pas trouvé mentionné une seule petite fois, pas même en filigrane, le mot de « solidarité ».

J'ajoute que s'il s'agit d'une revendication essentiellement politique, il faut avoir le courage et l'honnêteté de le dire clairement, afin de dissiper toute équivoque et toute ambiguïté et de renseigner les populations sur les conséquences qui en résulteraient. Ainsi, lors des prochaines consultations électorales, chaque citoyen concerné pourrait faire son choix, en toute liberté, en toute clarté.

A ce propos, je voudrais rappeler brièvement quelques chiffres qui traduisent la situation actuelle dans les départements d'outre-mer. Dans un département comme celui de la Martinique, que j'ai l'honneur de représenter au sein de cette assemblée, la situation est la suivante : pour l'année 1975, si l'ensemble des impôts versés par les Martiniquais dans les caisses de l'Etat a atteint le chiffre global de 40 milliards de centimes — je m'exprime ainsi parce que l'image est plus facile à saisir — la dépense totale en crédits budgétaires a été de 160 milliards de centimes. Quelle est la signification de cette relation ? Elle indique que, pour compléter les ressources tirées de la Martinique, il a fallu transférer 120 milliards de centimes de la métropole vers la Martinique. De plus, à ces 120 milliards de centimes de crédits budgétaires, il faut ajouter 10 500 millions de centimes de crédits de trésorerie, sous forme de prêts de la caisse centrale, de prêts de la caisse des dépôts et consignations, de prêts de la caisse nationale du crédit agricole, de réescompte de l'institut d'émission.

La situation de la Réunion et de la Guadeloupe est absolument similaire à celle de la Martinique. La proportion est la même : un quart de recettes locales pour trois quarts de transferts de fonds métropolitains.

La situation en Guyane est encore plus caractéristique. Les impôts versés par les Guyanais, en 1975, ont atteint 4,5 milliards de centimes. La dépense totale a été de 31 milliards de centimes. Cela signifie que les transferts de la métropole vers la Guyane ont représenté sept fois ce que les Guyanais ont versé comme impôts.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. Georges Marie-Anne.** C'est cela la solidarité nationale !

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Il ne faut pas l'oublier !

**M. Georges Marie-Anne.** Mais alors on me dit que ces importants volumes de transferts de fonds publics métropolitains vers les départements d'outre-mer entretiennent un esprit d'assistance. A cela je réponds que ceux qui ont demandé et voulu la départementalisation — je les ai cités au début de mon exposé — auraient dû en supputer les conséquences.

Pour ce qui me concerne, je ne fais aucun complexe d'indignité ni d'assistance parce que j'estime que lorsque les Martiniquais allaient se faire trouer la peau dans la boue de la

Somme, des Ardennes, de l'Argonne, de Verdun, dans les Dardanelles, à Gallipoli, comme ensuite à Bir-Hakeim, au monte Cassino ou à Royan, ils se sont acquis de justes titres à la solidarité nationale dont ils bénéficient aujourd'hui. (Très bien ! sur les travées de l'U. D. R.)

**M. Louis Jung, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Georges Marie-Anne.** Voilà pour les considérations générales.

J'en viens maintenant à l'examen de ce budget fort improprement appelé « budget des départements d'outre-mer » puisque, avec 457 886 000 francs représente moins du dixième de l'effort total consenti en faveur des départements d'outre-mer, tous ministères confondus, qui atteint, pour 1977, 5 790 millions de francs.

Comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais exprimer à mon collègue, M. Jung, mes plus vifs compliments pour le rapport excellent, précis, détaillé et marqué du sceau de la plus parfaite objectivité qu'il nous a présenté, au nom de la commission des finances.

Vous avez mis l'accent, monsieur le rapporteur, sur tous les aspects de la situation actuelle dans les départements d'outre-mer. Nous vous en remercions bien vivement. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.)

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Très bien !

**M. Georges Marie-Anne.** Les départements d'outre-mer connaissent un niveau de vie très appréciable et sans commune mesure avec celui qui existait avant la départementalisation. Il est, certes, encore inférieur de moitié à celui de la métropole, mais il est plusieurs fois supérieur à celui des pays qui nous environnent, qu'il s'agisse des territoires de la Caraïbe ou du Pacifique, supérieur aussi à celui de certains pays d'Europe, comme le Portugal, l'Espagne, la Yougoslavie, sans parler des pays d'Afrique.

Mais ce niveau de vie, au lieu de progresser, risque de se dégrader rapidement en raison de la grave crise de l'emploi qui sévit dans les départements français d'outre-mer.

L'appareil social mis en place a permis d'enregistrer des résultats spectaculaires sur le plan de l'hygiène et de la santé publique. La mortalité infantile, comme l'espérance moyenne de vie des adultes, est à un niveau sensiblement comparable à celui qui existe sur le territoire métropolitain.

Jusqu'en 1986, chaque année, des générations de quelque 10 000 jeunes, garçons et filles, accèderont au marché du travail. Résoudre le problème de l'emploi des jeunes, telle doit être la préoccupation primordiale du Gouvernement à travers les mesures qu'il sera appelé à prendre à l'égard des départements d'outre-mer.

La migration qui a permis jusqu'à présent d'alléger la pression démographique semble avoir atteint le seuil de tolérance.

La politique à conduire à l'égard de ces départements doit tendre à créer le plus grand nombre d'emplois sur place par le développement des activités de production.

Il ne s'agit pas de tomber dans les extravagances et croire que l'on pourrait installer dans ces départements des usines de construction d'automobiles, de frigidaires, de postes de télévision, de machines à laver, etc. Ce qu'il faut, c'est favoriser des réformes de structure internes de telle sorte que ces départements puissent fournir une plus grande part des denrées nécessaires à leurs propres besoins alimentaires, mais aussi développer l'artisanat des métiers de manière que nous soyons moins tributaires de l'extérieur pour tout ce qui concerne les petits équipements de base : mobilier scolaire, mobilier des ménages, uniformes scolaires, vêtements des travailleurs, lingerie des hôpitaux, etc. Là réside une véritable possibilité de création d'emplois stables.

Au point où nous sommes parvenus dans les départements d'outre-mer, la politique devrait être conduite, à mon avis, dans quatre directions : d'une part, assurer la survie des productions traditionnelles — sucre, rhum, bananes, ananas — qui constituent jusqu'à présent la charpente de notre économie ; d'autre part, engager et maintenir un important volume de grands travaux d'équipement tels que la construction de bâtiments admi-

nistratifs et de logements ; ensuite, réformer les structures internes de production et de commercialisation des denrées alimentaires locales parce que c'est l'inorganisation de ces structures qui constitue l'obstacle majeur à leur développement ; enfin, encourager et développer l'artisanat des métiers de manière à produire sur place les petits équipements de base.

J'ai dit qu'il faut assurer la survie des productions traditionnelles. C'est bien, en effet, de cela qu'il s'agit, monsieur le secrétaire d'Etat. Le sucre de la Martinique, comme vous le savez, est moribond. Sa production est tombée de 92 000 tonnes en 1964 à 13 600 tonnes en 1976. Pour la relancer, des mesures plus vigoureuses que celles qui ont été adoptées s'imposent. Il conviendrait, notamment, de doubler la prime de 7 francs par tonnes de canne accordée aux petits planteurs fournissant moins de 1 000 tonnes par an.

Le rhum des départements d'outre-mer est très sérieusement menacé par l'arrivée, sur le marché métropolitain, des rhums originaires des territoires d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique.

En 1975, les accords de Bruxelles avaient fixé à 6 500 hectolitres d'alcool pur le quota des rhums originaires de ces territoires susceptibles d'être introduits en France en exonération de tout droit de douane. Pour 1976, ce quota a été porté à 12 051 hectolitres d'alcool pur. Or, nous avons déjà le plus grand mal à écouler notre contingent annuel de rhum sur le marché métropolitain.

Un arrêté ministériel, publié au *Journal officiel* du 25 novembre 1976, vient d'organiser le marché des rhums de la campagne 1976. Le contingent annuel, comme chacun le sait, est divisé en dix tranches qui sont appelées au fur et à mesure des besoins. Cet arrêté ne prévoit, pour 1976, que le déblocage de cinq tranches, une sixième tranche étant reportée au 1<sup>er</sup> février 1977.

Le prix-plancher est fixé à 3,45 francs et le prix-plafond à 3,76 francs le litre F. O. B. à 55 degrés, ce qui signifie que lorsqu'un litre de rhum est vendu en France, dans un supermarché, 22 francs, le producteur des départements d'outre-mer ne peut percevoir que 3,76 francs au maximum par litre de rhum rendu au port de chargement.

Un amendement adopté lors de la discussion du budget de 1977 devant l'Assemblée nationale allait nous porter le coup de grâce. Le Sénat a bien voulu y parer. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à ce que cet attentat contre le rhum des départements d'outre-mer ne soit pas renouvelé au moment de l'examen du budget en commission mixte paritaire.

L'ananas frais de la Martinique a disparu du marché métropolitain depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis qu'ont été levées toutes les restrictions quantitatives à l'importation des ananas frais originaires des pays étrangers.

Or, voilà qu'un avis aux importateurs, publié au *Journal officiel* du 27 octobre, a libéré également les conserves d'ananas originaires de tous pays. Qu'advient-il des conserves d'ananas de la Martinique puisque nos prix de revient sont supérieurs à ceux de nos concurrents étrangers ?

Le marché de la banane est encore organisé et protégé, mais pour combien de temps ? Nos négociateurs à Bruxelles pourront-ils résister à la pression des partenaires de la France au sein du Marché commun ?

L'avenir de nos productions traditionnelles paraît donc bien menacé à tous égards et nous comptons sur votre vigilance, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ai dit qu'il faudrait engager et maintenir un important volume de grands travaux. « Quand le bâtiment va, tout va », dit un vieux proverbe. Beaucoup de projets sont prêts et attendent le dégel des crédits. Employez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le cadre de votre tutelle, à hâter la sortie des décisions qui permettront de faire démarrer les chantiers et de maintenir l'emploi dans ce secteur d'activités. A ce sujet, vous n'ignorez pas les remous que le licenciement récent des ouvriers d'une très grande entreprise du bâtiment de la Martinique a provoqués.

Le troisième volet de mes propositions concerne la réforme des structures internes de production en vue d'amener les départements d'outre-mer à prendre une part plus grande dans la satisfaction de leurs besoins alimentaires.

Le quatrième volet a trait au développement de l'artisanat des métiers.

Nous comptons, certes, beaucoup sur l'aide de l'Etat, à travers le F. I. D. O. M. notamment, mais vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles propositions concrètes nous avons élaborées pour permettre d'atteindre ces objectifs.

Faites en sorte que notre proposition de loi, adoptée par le Sénat le 22 juin dernier, puisse venir en discussion devant l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session et, ainsi, vous mettez entre les mains des élus régionaux des départements d'outre-mer une part importante des responsabilités de leur propre développement dans le cadre de la République française. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et à droite. — M. Jean Gravier applaudit aussi.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder le fond du problème qui nous occupe cet après-midi, permettez-moi de m'interroger sur les raisons qui obligent, ou plutôt qui poussent, les pourfendeurs de l'autodétermination et de l'autonomie à se manifester aujourd'hui. Se rendent-ils compte de la montée irrésistible des partisans du programme commun de gouvernement qui, en somme, va les balayer ? Je me demande pourquoi ils ont si peur ! Attendez la décision du peuple de France et des populations des départements d'outre-mer !

Il est établi que, sous la V<sup>e</sup> République, le Parlement s'est transformé en chambre d'enregistrement. L'examen du budget de la nation se ramène à une simple formalité, en dépit de la grogne feinte de la majorité et des critiques constructives de l'opposition.

Cette formalité voisine la dérision lorsqu'il s'agit du chapitre consacré aux départements et territoires d'outre-mer, et particulièrement à la Guadeloupe, confrontée aux difficultés exceptionnelles qui ont causé à son économie une perte globale d'environ 7 milliards de francs.

Malgré nos tentatives répétées, la solidarité nationale n'a pas joué en faveur des nombreux sinistrés de l'évacuation et de la sécheresse à la Guadeloupe. Le Gouvernement, soit par le hautain silence de son Premier ministre, soit par l'opposition catégorique du secrétaire d'Etat aux finances, refusa de considérer ces « marginaux » comme partie prenante dans la répartition des 6 milliards de francs alloués aux agriculteurs du continent plus ou moins victimes de la sécheresse. Ils ressentent comme une injure leur mise à l'écart de la solidarité nationale.

Ces sinistrés marginaux hors de l'hexagone n'étaient pas au bout de leur déception ; ils viennent, en effet, de recevoir nombre de feuilles d'impôts et, parmi elles, celle de l'impôt sécheresse du fameux plan d'austérité Giscard-Barre. Comment qualifier un tel comportement du Gouvernement à l'égard de citoyens que l'on proclame Français à part entière, sinon de colonialiste et discriminatoire ?

Après cette énorme bévue, on pouvait espérer qu'elle serait rattrapée ou effacée par la présentation d'un budget 1977 en rapport avec les dures réalités que vivent les Guadeloupéens et leurs élus locaux. Une fois de plus, il a fallu déchanter. Aucune dotation budgétaire n'est prévue pour l'indemnisation des victimes de l'évacuation massive due aux activités de la Soufrière.

Astucieusement, le Gouvernement présente un budget artificiellement majoré par l'adjonction aux quatre départements traditionnels d'un département, Saint-Pierre-et-Miquelon, nouvellement « promu » dans la catégorie des réprouvés, et d'une île dissidente de l'ensemble des Comores, Mayotte, dépourvue de statut légal.

Cette situation nouvelle et ambiguë n'a pas manqué d'embarasser les rapporteurs des deux assemblées, et les commissaires ont déclaré ne pas pouvoir faire des comparaisons chiffrées significatives du fait d'importants transferts de crédits et d'emplois du budget des T. O. M. à celui des D. O. M. Cette opération a eu pour effet de gonfler artificiellement le montant des dépenses ordinaires.

C'est le moment où jamais pour le Gouvernement de satisfaire la demande maintes fois formulée par le rapporteur de la commission de la production et des échanges, à savoir la nécessité de ventiler les crédits affectés à chaque département d'outre-mer.

Les particularités et la diversité de ces territoires font qu'ils ne sont pas des départements comme les autres et qu'ils peuvent et doivent même échapper à l'orthodoxie budgétaire au bénéfice de la clarté.

Dans tout ce chassé-croisé de chapitres et de transferts de comptes, nous avons retenu que les quatre départements d'outre-mer traditionnels, plus les deux nouveaux venus, ne sont pris en compte que pour un total de 5 790 millions de francs, dont 576 millions au titre du secrétariat des D. O. M. et 823 millions au titre des dépenses militaires, en constante progression.

Une brève analyse appelle, de notre part, les constatations suivantes : les dépenses civiles ne s'accroissent que faiblement si l'on tient compte de l'inflation et de l'érosion monétaire ; les dépenses d'équipement sont trop faibles par rapport aux dépenses de fonctionnement ; les crédits du F. I. D. O. M. local — fonds d'investissement des départements d'outre-mer — prennent du retard sur les crédits du F. I. D. O. M. central, malgré les engagements du Gouvernement.

Nous partageons l'avis du rapporteur à l'Assemblée nationale, qui estime qu'un effort budgétaire supplémentaire est nécessaire pour la Guadeloupe, à l'égard de laquelle la solidarité nationale devra s'affirmer davantage et sans tarder. Hélas ! nous n'avons pas vu cette volonté traduite dans le budget du Gouvernement.

Nous faisons également nôtres les observations d'un des commissaires, constatant que ce budget n'est pas de nature à régler les problèmes économiques et sociaux qui affectent la population des départements d'outre-mer, ainsi que celles de cet autre commissaire qui déclare que ce budget ne prévoit même pas une compensation de la hausse des prix.

La réduction des crédits afférents à la jeunesse et à la culture est très regrettable. Nous vous rappelons qu'un dossier du centre d'art populaire de Pointe-à-Pitre, dont l'importance et la nécessité ne peuvent vous échapper, dort dans les cartons ministériels malgré l'avis favorable du préfet d'alors et nos divers rappels.

Le budget de la santé, pour optimiste qu'on le qualifie, ne répond pas aux grands besoins de l'archipel ; subventions comme autorisations de programme progressent peu — 2 p. 100 seulement — alors que l'équipement hospitalier — construction d'un hôpital psychiatrique, d'un centre de soins à Pointe-à-Pitre, mise en chantier de la deuxième tranche du centre hospitalier de la Grande-Terre, du fait du massif transfert de population sur cette partie de l'île devenue zone d'accueil, requiert un effort financier important et soutenu, ce qui n'est pas le cas.

L'agriculture, qui est la vocation principale de la Guadeloupe, au sous-sol dépourvu de richesses, mérite plus d'attention du Gouvernement. L'augmentation de 8,5 p. 100 représente-t-elle le financement de l'hydraulique agricole ou celui du plan de relance ou de remodelage de la canne ?

A noter l'injustice flagrante dont sont victimes les moyens et petits planteurs de canne, qui reçoivent une faible part de la prime de relance de la canne, ou n'en bénéficient pas du tout, bien que leur production cannière soit double de celle des fabricants de sucre, qui se réservent la part du lion.

Les sections locales C. G. T. et C. F. D. T. de l'institut national de la recherche agronomique — I. N. R. A. — nous demandent d'être leur interprète pour protester contre le rejet par le conseil d'administration du budget de 1977 alors que chacun sait la nécessité d'une augmentation des moyens matériels, financiers et en personnel pour accroître l'application des résultats de la recherche en milieu tropical, ainsi que pour améliorer les relations et la coopération avec les laboratoires extérieurs — métropole et pays étrangers — et accompagner valablement le plan de relance de l'élevage, le programme d'éradication des fourmis, dévastatrices des cultures, celui de l'irrigation en zone sèche et ceux de la diversification des cultures et de la lutte contre les nuisances et la pollution. Nécessaire s'avère donc la prise en compte de ces légitimes doléances du personnel de la recherche agronomique de la Guadeloupe.

S'agissant du F. I. D. O. M. local, les élus de la Guadeloupe font part de leur déception à l'annonce de la diminution du crédit ramené d'un milliard de francs à 400 millions. Ces élus aimeraient être rassurés, car ce sont les équipements des collectivités locales qui sont directement en cause, ainsi que les emplois induits.

Le rangement dans le groupe des départements d'outre-mer des deux nouveaux venus, nos frères de misère, ne devrait pas servir de prétexte à des coupes sombres dans leur budget.

Ces restrictions de crédit débouchent sur un accroissement de la gêne, de la misère, du chômage et des difficultés budgétaires des collectivités locales.

Trois principaux facteurs déterminent la désastreuse situation socio-économique de la Guadeloupe et des autres départements d'outre-mer : la forte inflation, le retard industriel, le taux élevé de chômage, et je pourrais ajouter l'esprit néo-colonialiste. Ces facteurs découlent directement du fait que l'économie de l'île dépend trop étroitement de celle de la métropole, distante de 7 000 kilomètres et détentrice du monopole du marché. A bien des égards, on peut se demander qui aide qui ?

L'inflation régnant dans ce territoire sous-développé, obligé de produire peu et de consommer beaucoup, n'est que le prolongement et la conséquence de la crise qui sévit en France. En Guadeloupe, c'est une version revue et augmentée.

L'institut d'émission des départements d'outre-mer, dans son bulletin de conjoncture d'octobre 1976, donne la situation des échanges commerciaux de la Guadeloupe : importations en valeur pour le premier semestre de 1976 : 791 millions de francs ; exportations pour la même période : 257,3 millions de francs. Ces deux chiffres font apparaître un déficit de 533,7 millions de francs et un taux de couverture des importations par les exportations de 33 p. 100.

Qu'est-ce à dire sinon que notre production locale diminue ou est sous-rémunérée, que nous sommes davantage des consommateurs que des producteurs et des créateurs ? Le coût élevé de la vie, surtout celui des marchandises de première nécessité, est l'indice le plus frappant de l'inflation. C'est le fléau qui atteint le plus durement les familles dont la situation est voisine de l'indigence.

L'accroissement de l'inflation en métropole se répercute sur ce « simili-département », où il faut payer beaucoup plus cher tous les produits manufacturés et de consommation courante que la Guadeloupe ne peut produire et qui la font dépendre totalement des importations. Pour le premier semestre de 1976, le taux d'inflation était de 16 p. 100, ce qui dépassait de loin celui de la métropole.

La crise du secteur industriel se mesure au nombre de fermetures de fabriques de sucre et de distilleries produisant le rhum, d'où une notable diminution de la production et une absence d'expansion industrielle due également à la concurrence au sein du marché commun et aux accords de Lomé.

Les petites unités de production — telles une cimenterie qui importe sa matière première, le clinker, une meunerie s'approvisionnant en blé à l'extérieur — la construction de logements, l'industrie touristique, sont en nette régression. Le nombre d'emplois a diminué notablement, tandis que beaucoup de jeunes sont demandeurs d'emploi.

L'I. N. S. E. E. — institut national de la statistique et des études économiques — et le service du travail sont avares de statistiques, mais on peut penser que le chômage réel atteint plus de 45 p. 100 du potentiel de travail disponible.

Il ne nous paraît pas superflu de vous répéter, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'action sociale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer n'est nullement satisfaisante.

En dépit d'une timide recherche de parité avec la métropole, les discriminations sont encore nombreuses en matière de prestations familiales.

Le fait que le premier enfant, dans ces départements, donne droit aux prestations familiales est loin de compenser les différences de taux et de progressivité dans le calcul de ces prestations avec celles qui sont servies en métropole. Le caractère restrictif de l'allocation de logement dans les départements d'outre-mer en est une illustration.

Nous n'avons pas cessé de déplorer le fort taux de chômage dans les départements d'outre-mer et de réclamer une aide publique en faveur des chômeurs.

Toutes les mesures fragmentaires intervenues dans le domaine des prestations familiales, de l'aide sociale ou pour le réajustement du Smic à partir d'une base inférieure à la normale tendent,

non pas à réduire les inégalités de situation entre la métropole et les départements d'outre-mer, mais plutôt à éviter que l'écart ne se creuse davantage. De cette manière, un rattrapage devient illusoire.

La protection sociale des commerçants et artisans n'est pas mieux assurée. Mettant la charrue avant les bœufs, on leur a imposé l'assurance vieillesse obligatoire, alors qu'il était plus urgent d'instituer l'assurance maladie-maternité et les prestations familiales.

Une des nombreuses et fâcheuses conséquences de cette carence du pouvoir est le lourd tribut que paient les collectivités locales, constamment sollicitées pour des aides aux gens sans couverture sociale ou économiquement faibles.

Malgré elles, les municipalités servent d'écran à l'Etat responsable du chômage et de l'insuffisance de la couverture sociale. Aussi aurions-nous dû trouver dans votre budget ou dans celui des ministères techniques davantage de crédits relatifs à l'aide sociale. Peu d'élus des départements d'outre-mer trouvent bon et rationnel le système des chantiers de chômage, qui est dépourvu d'efficacité et de réalisme.

L'antenne de l'agence nationale pour l'emploi dans les D. O. M. servirait-elle de passerelle ou de support aux activités du Bumidom ? Combien d'originaires de l'outre-mer participent à la gestion de ce bureau de migration ?

Du marasme économique, du désœuvrement et du chômage des jeunes, de l'insuffisance constante de l'information diffusée par la radio et la télévision, de l'absence de vraie concertation et de participation des élus locaux aux affaires du pays, peut naître un nouveau volcan aussi préoccupant que la Soufrière, sinon plus.

La classe travailleuse, comme la plupart des élus, davantage consciente, aspire, tout en luttant pour l'amélioration de sa condition matérielle, à la reconnaissance de sa personnalité, de sa dignité, de son originalité et de son aptitude à assumer des responsabilités. C'est le sentiment qu'a d'ailleurs exprimé, partiellement sans doute, le Président de la République, dans la commune de Saint-Louis-de-la-Réunion.

Rejetant toute extrapolation de sa revendication de participer pleinement à la gestion de son pays soit directement soit par ses élus interposés, elle estime qu'on ne peut construire valablement un pays ni lui assurer un avenir heureux sans le concours actif de tous ses habitants.

Il se trompe lourdement, cet ancien ministre U. D. R. qui déclare, lors de sa visite à la Guadeloupe, au plus fort de nos inquiétudes, qu'il ne s'y est rien passé de grave, sinon la mort de l'autonomie.

Cette affirmation, pour le moins intempestive et colonialiste, loin de nous faire perdre de vue l'objectif qui consiste à vouloir nous diriger, nous renforce dans la conviction de la nécessité d'un profond changement des rapports métropole-départements d'outre-mer par l'autodétermination.

Cela dit, nous ne voterons pas ce budget, dont on a déclaré qu'il est « en dessous du dérisoire ». (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Heder.

**M. Léopold Heder.** Il m'apparaît bien superflu de procéder à l'analyse proprement dite de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, quand on a pris connaissance des excellents rapports présentés, tant à l'Assemblée nationale qu'ici même, sur le projet de budget des départements d'outre-mer pour l'année 1977.

Dans les deux assemblées, l'accent a été mis sur le fait que ce projet de budget n'est que la reconduction de celui de l'année dernière et qu'il ne fallait pas y chercher quelque novation, si ce n'est une majoration exclusivement destinée à deux unités supplémentaires, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Quant aux dotations des autres ministères techniques, globalement, elles ne progressent pas non plus d'une année sur l'autre. Il faut regretter que les crédits du ministère de l'équipement aient subi une réduction alors que les besoins demeurent encore considérables dans ce secteur.

Il faut reconnaître que la croissance des autres budgets, absorbée par l'érosion monétaire, permettra tout juste la couverture des obligations légales, selon le rythme observé les années précédentes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, sans pour autant offrir quelque perspective d'accélérer le rattrapage du grand retard dont ces départements souffrent toujours.

Ces considérations préliminaires, qui circonscrivent bien les moyens limités dont vous disposerez encore une fois en 1977, monsieur le secrétaire d'Etat, m'autorisent à poser ma première question.

Où peut-on trouver trace, dans le budget national, de l'effort financier exceptionnel que suppose ce plan pour la Guyane baptisé, selon l'expression de M. de Rocca Serra, « plan vert », triomphalement annoncé l'année dernière dans nos deux assemblées parlementaires et en Guyane ?

S'il était logique, comme vous l'avez à juste titre signalé à l'époque, que le budget de 1975 ne comportât ni dans ses données globales, ni dans le détail des opérations, quelques crédits affectés à la réalisation de ce plan, le même argument, du fait que le fascicule budgétaire avait été conçu bien avant que le plan du Gouvernement n'ait été élaboré, est sans valeur de nos jours.

Je ne vous cache pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que je m'attendais à trouver, en annexe à votre budget, un état mentionnant la nature des opérations agréées au titre du plan pour la Guyane, leur coût évaluatif global, leur taux de financement en 1977 et comportant l'indication du ministère chargé de réaliser chaque opération.

Je n'ai pas trouvé ces renseignements, mais j'ai constaté que votre objectif était de contracter un emprunt de 500 millions de francs pour financer des équipements indispensables pour les implantations d'usines de pâte à papier.

La deuxième question qui vient alors à l'esprit est de savoir si cet emprunt a plus de chances d'être conclu aujourd'hui que lorsque M. Fourcade y opposait son veto, malgré les dispositions favorables que le Premier ministre Jacques Chirac manifestait à l'égard du développement de la Guyane.

L'actuel Premier ministre, qui garde sous son autorité le portefeuille de l'économie et des finances, n'a pas donné l'impression pas plus à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, au cours des débats de politique générale, de trop vouloir s'écarter, pour les départements d'outre-mer, des grandes lignes directrices d'austérité qui sont les siennes.

Par ailleurs, quand vous subordonnez la conclusion de cet emprunt à l'engagement des papetiers de s'implanter en Guyane, tandis qu'à leur tour ces industriels subordonnent leur réponse définitive, d'abord à votre engagement de réaliser des infrastructures routières et portuaires, ensuite à votre décision d'octroyer les primes d'équipement prévues par la réglementation en vigueur, ne risquons-nous pas ainsi de rester, longtemps encore, enfermés dans un cercle vicieux ?

Déjà, la société *International Paper* a pris la décision de différer, pour une période de dix à quinze ans, son initiative de fabriquer de la pâte à papier en Guyane. Elle a aussi repoussé *sine die* son projet de fabrication de copeaux de bois exportables à destination d'usines déjà implantées à l'étranger.

Cela tient au fait qu'une seule unité de production de pâte, qui coûtait 65 millions de dollars en 1975, revient aujourd'hui à 225 millions de dollars, soit 1 125 millions de francs. On comprend qu'une telle somme ne s'investit pas si l'on n'est pas assuré de la ferme résolution des partenaires, de la rapidité de leur décision et de l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Quant à l'exportation des copeaux, elle n'est pas envisageable tant que le port de Degrad des Cannes ne limitera son accès qu'à des bateaux de faible tonnage, n'ayant pas un tirant d'eau supérieur à 2,40 mètres.

Tous ces handicaps ne sont pas ignorés en Guyane. Du seul fait qu'aucune mesure concrète n'est intervenue depuis que vous avez soulevé des espérances sur place, il y a déjà dix-huit mois, devant une situation générale qui, loin de s'améliorer, ne cesse de s'aggraver jusqu'à revêtir un caractère dramatique, une certaine irritation est ressentie chez nos commerçants, nos artisans, nos industriels, nos forestiers, nos agriculteurs, tous exaspérés par l'asphyxie qui menace leurs affaires.

Quand je m'adresse à vous en ces termes, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est certes pas dans le but de formuler des critiques, c'est plutôt pour vous alerter sur le malaise profond qui ronge actuellement la crédibilité de ce plan.

Pourtant, force est de reconnaître que nul en Guyane, par action soit individuelle, soit collective, n'a entrepris de gêner vos projets par des critiques, par des protestations ou par quelque manifestation de réprobation. Si des déconvenues compromettent ces projets, elles ne sauraient, un jour ou l'autre, être imputées au comportement perturbateur d'une fraction de la population.

La déception est grande et justifiée, en premier lieu chez les artisans qui, pour avoir cru sans réserve aux projets de développement de la Guyane, ont mal accueilli les tracasseries d'ordre fiscal imposées à Paris lors de l'exposition de leurs ouvrages à l'exposition « La France aux quatre coins du monde ».

La saisie douanière, opérée dès Orly sur l'ensemble des colis destinés à cette exposition, les longues et innombrables démarches pour les récupérer, l'interdiction de vendre des articles au stand du palais des congrès sans acquittement préalable de la T. V. A., tous ces procédés ont révélé que les actes ne suivaient pas les paroles.

Il faut convenir que ce ne sont pas là des moyens de rendre dynamique une production, ni de favoriser la promotion d'une région sous-développée qui aspire à se manifester sur les marchés extérieurs pour établir des circuits commerciaux en faveur d'un artisanat qui a, dans ses atouts, la qualité et la diversité.

Il est difficile aussi de faire admettre que le démarrage de la Guyane est sérieusement envisagé, quand les équipements socio-éducatifs — piscines, maisons des jeunes et de la culture, complexes sportifs — qui font défaut dans la capitale voient leur construction reportée *sine die* pour des considérations occultes, au moment même où les premiers crédits de subvention sont alloués par les ministères techniques compétents.

Il est, de même, mal venu de clamer l'intention de promouvoir la Guyane quand l'indispensable assainissement du chef-lieu ne se poursuit plus par tarissement subit et inexplicable des subventions d'Etat.

Il en résulte que le paludisme éradiqué à 100 p. 100 depuis 1950, a réapparu sous la forme d'une terrifiante recrudescence provoquée par les moustiques qui infestent les marais à assainir.

L'anxiété est grande chez ceux qui vivent ou séjournent en Guyane devant les risques de fièvre pernecieuse, de fièvre jaune, d'hépatite virale qui les guettent. Bien sûr, pour masquer les responsabilités et dissimuler les errements, il est toujours loisible de s'abriter derrière le prétexte de l'immigration « sauvage » des Brésiliens ou des Haïtiens qui seraient porteurs de germes paludéens.

Mais la lucidité et la bonne foi sont de rigueur dans ce domaine sur lequel le conseil supérieur d'hygiène de France a mis l'accent, en insistant sur l'urgence nécessaire d'assainir, tandis qu'à leur tour nos voisins étrangers se préoccupent d'alerter l'Organisation mondiale de la santé.

De même, des fumées à émanations cancérogènes, provenant de la décharge publique, créent, selon une information publiée dans le journal édité à la préfecture par l'administration, des risques pour la population.

Quelles raisons occultes conduisent, dans le même temps, cette même administration à s'opposer au dossier municipal constitué pour doter la capitale d'un incinérateur des ordures ménagères ?

Un véritable plan de développement peut-il s'accommoder de considérations ou de procédés qui contrecarrent les notions économiques, sociales, culturelles et d'urbanisme qui devraient en être le seul support ?

Je me suis entretenu de ces questions avec M. le ministre de l'intérieur qui, je m'en réjouis, n'est pas insensible à ces problèmes.

C'est la déception encore pour le monde du travail, pour les entreprises qui cessent leurs activités et ferment leurs agences de Guyane, pour les travailleurs privés d'emploi. Le chômage s'aggrave pour atteindre environ 45 p. 100 de la population active.



Les jeunes sont exposés à tourner en rond, sans travail, sans idéal, sans soutien, sans équipements socio-éducatifs.

Pour survivre, il leur faudrait accepter de quitter leur terre natale, mais ils opposent à cette solution un refus catégorique pour avoir entendu l'affirmation, souvent répétée, que la Guyane doit se faire par les Guyanais et pour les Guyanais.

Ils se réfèrent aussi au slogan selon lequel l'étroitesse de la population est l'obstacle majeur à la mise en valeur de la Guyane, pour se considérer comme des rouages économiques essentiels de leur pays au lieu d'être des complices de son dépeuplement.

Leur refus catégorique est mêlé d'irritation quand le slogan contraire est opposé à leurs frères antillais et réunionnais, suivant lequel la surabondante densité de la population constitue l'obstacle majeur à la mise en valeur de ces îles.

Si je consacre une partie importante de mon intervention au rappel de ce qui met en brèche la crédibilité de votre plan, je ne le fais certes pas à votre seule intention, monsieur le secrétaire d'Etat, car la volumineuse correspondance qui vous parvient de toutes parts vous alerte constamment sur ce malaise.

Aussi, les quelques extraits de correspondance que je vais citer seront-ils ainsi diffusés à l'intention des membres du Sénat, que je souhaite sensibiliser à la situation guyanaise.

Quelles sont les opinions exprimées par le groupement des exploitants agricoles et forestiers ? Il s'ouvre à vous en ces termes, monsieur le secrétaire d'Etat :

« En juillet 1975, vous annonciez le démarrage de la Guyane. Après quelques mois de grande activité, avec propagande et plusieurs missions d'étude, nous constatons que les conditions de travail restent inchangées, que, bien au contraire, les personnes qui essayent de travailler sont accablées au maximum afin de les amener doucement vers le découragement, le dégoût et le profond regret d'avoir investi dans ce département français.

« Le 14 août 1976, par arrêté préfectoral, le prix de vente au détail de certains fruits et légumes produits localement a été fixé, de manière arbitraire et sans consultation des producteurs, à un prix inférieur ou égal aux prix de revient de production.

« Cette taxation laisse, au contraire, libre cours à des prix très élevés aux importations. De ce fait, les plus gros producteurs de la région ont cessé leurs activités.

« Toutes les exploitations agricoles et forestières en place ne bénéficieront d'aucun des avantages d'installation qui seront accordés aux nouveaux immigrants. Les exploitants guyanais ayant des amortissements plus élevés verront, de ce fait, leurs prix de revient supérieurs à ceux des immigrants qui, eux, percevront 50 p. 100 de subvention non amortissable, de nouvelles exonérations diverses et 50 p. 100 de crédit agricole.

« Vous nous voyez très inquiets pour l'avenir de la Guyane qui reste toujours le pays fictif vivant seulement d'importations.

« Nous aimerions mieux ne rien espérer que d'attendre la réalisation de promesses non tenues et pouvoir travailler librement. »

Telle était la première correspondance que je voulais citer. Je vous laisse le soin d'en tirer les conclusions que vous voulez.

Une autre correspondance élève des protestations contre l'application des règles du Marché commun dont nous supportons les inconvénients sans en récolter, quant au présent, les avantages.

En vertu des accords communautaires, la Guyane n'importe plus de bétail du Brésil. Il en résulte que les Guyanais sont privés de viande fraîche et contraints de consommer de la viande congelée.

« Nous nous refusons à croire, » expose cette correspondance, « à cet argument absurde que la France, qui nous subventionne, nous obligerait à acheter en métropole, de la viande provenant du Marché commun. »

Cette situation est aberrante d'autant qu'elle conduit, corrélativement, l'abattoir de Cayenne à cesser toute activité alors qu'il s'agit d'un équipement qui a été réalisé à l'aide des deniers de la puissance publique ; non seulement il ne nous procure plus de recettes, mais nous devons encore supporter des charges de maintenance.

On aurait pu penser que devant cette situation déplorable des mesures d'encouragement à l'élevage bovin sur place seraient prises ; bien au contraire, des lettres font état des difficultés opposées à un agriculteur local qui, pour créer un élevage, importa du bétail de race pure. Il ne put bénéficier de l'exonération de l'octroi de mer, sous prétexte de la non-rétroactivité des règlements en la matière. Pourtant, le même avantage fut accordé à une société d'extraction de sable de rivière.

Faut-il évoquer le cas des tarifs de l'énergie électrique dont la diminution avait été tapageusement annoncée lors de la nationalisation de l'électricité dans les D. O. M. ? Là encore, une correspondance situe le problème : « Nous sommes au regret de vous informer que malgré les interventions pressantes de la part de notre direction générale à Paris, les nouveaux tarifs applicables dans les D. O. M. et proposés par E. D. F. sont toujours sous arbitrage de M. le Premier ministre. »

La liste des causes du malaise ressenti en Guyane serait trop longue si elle devait être complète.

En revanche, vous pourriez, monsieur le secrétaire d'Etat, me reprocher de ne pas mettre au crédit du plan Guyane les initiatives relatives aux fermes pilotes qu'il est projeté de créer grâce aux crédits provenant de la dernière dotation du fonds européen de développement, le F. E. D.

Mais la formule est-elle la bonne qui consiste à créer des établissements agricoles fortement fonctionnalisés, qui subiront vraisemblablement le même sort que le polder Marie-Anne de triste mémoire, où 10 millions de francs ont été engloutis en pure perte. Des résultats auraient sans doute été obtenus si ces fermes avaient été confiées à des agriculteurs locaux valables qui se seraient orientés vers des activités ouvrant des perspectives de rentabilité et avaient bénéficié de l'assistance financière et technique permanente des services compétents.

Ce serait vous faire injure, monsieur le secrétaire d'Etat, que de méconnaître la conscience que vous avez des difficultés que nous traversons et qui sont d'autant plus mal acceptées que vous-même aviez suscité des espérances.

Il ne peut être question de suspecter la bonne foi qui vous animait alors. Vous pensiez qu'il suffisait de mettre en œuvre un certain nombre de moyens et de mesures pour parvenir à tirer la Guyane d'une léthargie séculaire et lui donner une économie solide.

Mais maintenant, avec dix-huit mois de recul, n'êtes-vous pas en mesure de juger que les résultats ne sont pas à la mesure de vos efforts et de vos espérances ? N'avez-vous pas l'impression que vous vous heurtez à un mur, que vous vous heurtez à la même incompréhension que nous ?

Deux raisons m'incitent à penser que tel est bien ce que vous éprouvez. La première raison, c'est la gêne que vous avez semblé ressentir pour parler du plan pour la Guyane à l'Assemblée nationale. Votre brièveté et votre prudence contrastaient étrangement aussi bien avec l'abondance de vos propos sur ce même sujet l'année dernière qu'avec la chaleur de votre exposé et l'enthousiasme de votre conviction.

La deuxième raison, c'est l'organisation du débat d'aujourd'hui, qui se déroule à pas feutrés, un dimanche après-midi, comme pour assurer la plus grande discrétion à l'évocation des problèmes de ce pays, comme pour susciter l'abstention de l'auditoire, du public et des journalistes.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré les difficultés qui sont les nôtres, malgré la vision d'un pays qui se meurt sur ses richesses abondantes et diverses, en dépit d'une situation géographique de tout premier plan, quels que soient les efforts et les moyens financiers mis en œuvre, nous nous heurterons toujours, vous et moi, vous et nous, à la nature même des choses, car par-delà les chiffres, par-delà les déclarations d'intention et les promesses, il y a les réalités.

En Guyane, il faut en avoir conscience, la départementalisation n'est pas l'instrument dont on se sert pour mettre en valeur un pays sous-développé. Alors que la situation se détériore chaque année davantage, devons-nous maintenir indéfiniment contre vents et marées, et au nom d'un juridisme outrancier, un régime qui enferme la Guyane dans le cadre d'une stricte orthodoxie administrative, financière et comptable ?

C'est au nom de cette départementalisation que quelques directeurs de services en Guyane, les membres des cabinets

ministériels, les fonctionnaires d'administrations centrales ne peuvent que dresser la liste des obstacles qui entravent tout progrès, dans quelque domaine que ce soit.

La législation départementale agit comme un frein à l'expansion du pays, car les problèmes spécifiques de la Guyane ne figurent pas dans son dispositif.

Ne pensez-vous pas qu'il nous faut, au contraire, mettre en place une méthode de gestion dynamique grâce à une législation fondée sur la souplesse, la rapidité, le réalisme, l'efficacité ?

Dans un pays sous-développé, l'expansion et le progrès ne peuvent naître que de l'espérance de la population et de l'idéal d'un peuple qui prend conscience de ses responsabilités.

Comment espérer la rentabilité des entreprises, quand la hausse des salaires devient, faute de production locale, inévitable en raison des prix exorbitants des marchandises importées de métropole ?

Comment rentabiliser les entreprises, quand tout est indexé sur les salaires : la taxe sur les salaires, les prélèvements pour l'assurance maladie, l'assurance contre les accidents du travail, les retraites, la formation professionnelle, la contribution au logement ?

N'est-on pas tenté de procéder à une véritable réforme de tous ces textes lorsque l'on n'ignore pas que, faute d'emploi, les travailleurs ne sont pas les véritables ayants droit, mais que ce sont les caisses de sécurité sociale de métropole qui, par le jeu de la compensation, atténuent — même si ce n'est que sensiblement — leur déficit à l'aide des excédents enregistrés par la caisse de Guyane ? En 1974, cet excédent s'élevait à 16 millions de francs qui étaient reversés en métropole.

Comment espérer la mise en valeur d'un pays sous-développé, quand on commence par taxer une matière imposable qui n'existe pas encore, au lieu de laisser cette matière imposable se constituer et de la réinvestir sur place ?

La départementalisation nous prive des importantes affaires que nos voisins vénézuéliens, détenteurs de capitaux importants, souhaitent installer en Guyane.

Si nous en avons le pouvoir, la Guyane disposerait aujourd'hui de milliers de têtes de bétail en provenance du Venezuela et implantées aussi bien au polder Marie-Anne que dans les petites et moyennes exploitations agricoles locales.

Si nous en avons le pouvoir, nos forêts de palétuviers se trouveraient déjà en exploitation et permettraient de fournir au Venezuela du charbon à filtre dans des quantités correspondant aux besoins considérables auxquels ce pays doit faire face.

Si nous en avons le pouvoir, des mini-bases de pêche installées dans les communes du pays permettraient de satisfaire les besoins importants qui se manifestent aux Antilles et de procurer un nombre d'emplois non négligeable aux chômeurs guyanais des deux sexes.

Tout cela est possible, mais l'orthodoxie de la législation départementale nous démontre le contraire et bloque nos initiatives.

Vous n'arriverez jamais à me faire croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes véritablement convaincu que la départementalisation et l'appartenance française se placent dans le même creuset.

Comment s'expliquerait alors que notre histoire, commencée avec la France en 1604, se soit poursuivie sous différents régimes, la monarchie, toutes les républiques, le régime colonial ?

Le cœur et la sensibilité des hommes ne varient pas en fonction de données juridiques, de même que leur histoire ne saurait être subitement abolie.

Au lieu de pratiquer l'idolâtrie de la départementalisation, faites en sorte que nous ayons, sur le plan local, le pouvoir de construire un solide édifice dont la France elle-même pourrait s'enorgueillir en Amérique du Sud et où règneraient prospérité, concorde, considération réciproque, sans nul risque de friction.

Toutes les personnalités politiques françaises qui ont séjourné en Guyane ont pris une nette conscience de la novation institutionnelle que les spécificités, l'immensité, les richesses, la situation géographique et historique de la Guyane exigent si l'on veut en faire un fleuron de la France en Amérique du Sud.

Le plus remarquable de ces hommes politiques fut le général de Gaulle, qui nous a confié, en 1960 : « Il est dans la nature même des choses qu'un pays comme le vôtre, qui est en quelque sorte éloigné et qui a des caractéristiques propres, puisse jouir d'une certaine autonomie proportionnée aux conditions dans lesquelles il doit vivre. »

Tournons délibérément le dos au conservatisme pour amorcer le recyclage de nos moyens et de nos méthodes et la France ni la Guyane n'auront à s'en repentir ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Madame Goutmann, je vous donne la parole, bien que le temps de parole réservé à votre groupe soit épuisé, en espérant néanmoins que vous n'abuserez pas du libéralisme de la présidence.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Monsieur le président, je vous remercie de vous montrer libéral avec moi. Je n'en espérais pas moins de votre part, d'autant que vous avez fait preuve de la même indulgence pour des collègues d'autres groupes qui ont également dépassé leur temps de parole.

**M. le président.** Je ne l'ai pas encore constaté.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Si, M. Virapoullé.

Mes premiers mots, monsieur le secrétaire d'Etat, seront pour souligner l'insuffisance notoire du budget dont vous avez la charge. Je ne suis pas seule à la dénoncer ; d'autres orateurs l'ont fait avant moi dans cette enceinte.

Comment, dans ces conditions, partager votre optimisme en ce qui concerne l'amélioration de la situation des départements d'outre-mer ?

Comment pouvez-vous vous féliciter de la bonne volonté et des efforts du Gouvernement alors que tout montre, aujourd'hui, que la situation des populations des départements d'outre-mer s'aggrave ?

Elle s'aggrave parce que les inégalités et les discriminations par rapport à la métropole subsistent ; parce que les départements d'outre-mer subissent de plein fouet les effets de la crise qui ébranle notre pays et les pays capitalistes et que, pour eux, l'inflation, le chômage, la régression économique prennent des proportions encore plus dramatiques que chez nous où, pourtant, la misère existe.

On s'accommode à trop bon compte, monsieur le secrétaire d'Etat, de cette misère et il est inadmissible qu'on la considère comme normale lorsqu'il s'agit de régions sous-développées.

Il est trop facile d'invoquer les calamités climatiques ou naturelles pour justifier telle ou telle situation. Nous l'avons déjà dit, l'activité volcanique de la Soufrière n'a fait que mettre en évidence les méfaits du néocolonialisme à la Guadeloupe et rendre plus terribles encore les conditions de vie des Guadeloupéens. La Martinique, la Réunion, la Guyane n'ont pas été victimes de calamités, et pourtant — vous ne pouvez le nier — elles ne brillent ni par la qualité de leur niveau de vie ni par leur développement économique.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Enfin, la situation des départements d'outre-mer s'aggrave dans la mesure où l'intégration de la France à la Communauté économique européenne ne tient pas compte, justement, de leur situation de sous-développement, résultat de décennies de pillage colonial, et les assimile aux pays européens industrialisés.

Or, vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous, la départementalisation économique c'est, d'abord et avant tout, l'intégration à la Communauté économique européenne. Or, les départements d'outre-mer ne bénéficient pas des accords de Lomé et des quelques avantages encore trop limités qu'ils donnent aux pays africains des Caraïbes et du Pacifique. Dans ces conditions, je comprends les craintes des élus de ces départements quant à la clause de sauvegarde qui les concerne, car elle risque de ne pas être appliquée.

Je veux insister sur un seul point, monsieur le secrétaire d'Etat : il n'est pas vrai que sur le plan social l'assimilation des départements d'outre-mer à la métropole soit aussi avancée que

vous le dites. Certes, si ces derniers temps vous avez été contraint de relever de façon similaire le taux du Smic et des allocations familiales, il n'en reste pas moins que de nombreuses lois sociales dont nous bénéficions ne sont pas appliquées dans les départements d'outre-mer ou le sont dans des conditions différentes.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Or, ce que je constate, c'est la réduction des crédits d'action sociale, des crédits prévus par les autres budgets pour les transports, la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs. Nous savons que les départements d'outre-mer vont en pâtir particulièrement.

Le chômage est un drame là-bas et la seule solution trouvée jusqu'alors c'est l'émigration des travailleurs des départements d'outre-mer vers la métropole, pour obtenir des emplois subalternes et mal payés.

Ce n'est pas la solution et si les problèmes du chômage sont déjà préoccupants en France, ils le sont encore plus dans ces départements.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Là encore, les crédits accordés, notamment en ce qui concerne l'allocation de chômage, sont proportionnellement inférieurs aux crédits accordés pour la métropole. Rien n'est fait en définitive pour un réel développement économique de ces départements. Au contraire, la départementalisation économique ne sert qu'à favoriser la mainmise des monopoles, à accentuer une division arbitraire de la production — orientée notamment en agriculture vers la monoculture ou la seule culture de quelques produits spécifiques — et à accentuer ainsi les déséquilibres.

On comprend mieux dès lors qu'ait été exigée avec vigueur par tous nos compatriotes, en particulier lors du voyage du Président de la République à la Réunion — n'en déplaise à certains de nos collègues et au Gouvernement — l'autodétermination ou l'autonomie qui permettrait aux départements d'outre-mer, tout en maintenant leurs liens avec la métropole et en restant dans le cadre de nos institutions, de sortir enfin de leur sous-développement et d'avoir les moyens de leur dignité et de leurs responsabilités.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Notre collègue M. Virapoullé, s'élevant tout à l'heure avec énergie contre l'autonomie, s'est adressé aux élus de l'opposition. Il reconnaît ainsi qu'il se range du côté des élus de la majorité, je l'ai noté avec intérêt

**M. Roger Gaudon.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Ce n'est pas à nous, de toute façon, de décider si les départements d'outre-mer doivent choisir l'autonomie, mais aux populations de ces départements. Il faut au moins leur reconnaître ce droit.

Notre collègue a également déformé systématiquement nos propos. Nous n'avons jamais demandé la rupture, l'abandon d'un passé qui a institué des liens économiques et culturels indéfectibles auxquels sont profondément attachés nos frères.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Mais c'est une toute autre image de la France que nous voulons leur donner, celle de nos traditions démocratiques, de la Révolution de 1789 à la Commune de Paris, celle de la solidarité entre les travailleurs français et les travailleurs des départements d'outre-mer dans la lutte pour une société plus juste et plus humaine.

Il est possible de définir en commun avec les intéressés un statut d'autonomie nouveau qui pourrait permettre d'établir enfin, avec nos frères d'outre-mer, des relations nouvelles débarassées de toute pratique néo-colonialiste.

M. le Président de la République a bien dû admettre cette exigence dans ses discours à la Réunion, comme dans les promesses qu'il avait faites à la Martinique voilà plus d'un an,

promesses qu'il n'a d'ailleurs pas tenues. Les mots ne doivent pas rester des mots, ils doivent devenir des réalités. Si vous ne changez pas les choses, monsieur le secrétaire d'Etat, les populations des départements d'outre-mer ne manqueront pas de vous le faire savoir.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Elles peuvent être assurées du soutien du parti communiste français dans leur exigence du droit à l'autodétermination dans les formes souhaitées par les intéressés, dans leur exigence d'une coopération qui favorise le développement économique et la démocratie.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ouvre pas cette perspective. C'est pourquoi nous voterons contre et nous agirons pour que soit enfin reconnu le droit de nos frères à la dignité, à la justice et à la liberté. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pen, auquel je signale que le temps accordé aux orateurs du groupe socialiste est déjà épuisé.

**M. Albert Pen.** Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole. Mes propos sont parfois secs, mais toujours brefs. (*Sourires.*) Il est assez symbolique de me voir intervenir le dernier dans ce débat puisque je suis le représentant, contraint et forcé, mais le représentant tout de même du centième et dernier en date des départements français.

En exergue à mon intervention, je ferai deux citations :

La première est tirée du rapport de M. de Rocca Serra devant l'Assemblée nationale : « A Saint-Pierre-et-Miquelon, l'incertitude sur les conséquences concrètes de la départementalisation s'ajoute à des perspectives économiques aléatoires. » La seconde, provient du discours de M. Jalton, député de la Guadeloupe : « Les départements d'outre-mer ne sont pas exigeants : au lieu et place de l'assistance que vous voulez maintenir coûte que coûte, ils réclament, dans un souci de justice, que vous acceptiez de les équiper pour qu'ils participent pleinement à la vie de la nation, à son expansion économique et, ainsi, à l'amélioration des conditions de vie de tous ses fils. »

M'étant opposé au principe de la départementalisation de l'archipel, mais ayant pris acte de la décision du Parlement, je ne veux surtout pas vous faire un procès d'intention. A la fin du débat du mois de juillet dernier, lors du vote définitif du projet de loi en deuxième lecture, je vous ai dit ma volonté, celle du conseil général que je préside, de coopérer pour que cette départementalisation, si elle est bien adaptée, soit finalement une réussite, dans le seul intérêt de nos îles.

En donnant tort à M. Jalton, vous permettez de dissiper l'incertitude relevée par M. de Rocca Serra. Mais vous ne pouvez le faire, c'est évident, qu'en ouvrant de nouvelles perspectives économiques, et en adaptant au mieux les textes relatifs au nouveau statut.

De ces textes, je ne parlerai pas puisque les premiers d'entre eux doivent être bientôt soumis à l'avis du conseil général. Conformément à la promesse faite à Saint-Pierre par M. Jozeau-Marigné, notre aimable et estimé président de la commission des lois, nous les étudierons avec l'aide de cette commission.

Nous en aurons besoin, car les problèmes d'ordre fiscal et social, ceux qui sont posés par l'entrée de l'archipel dans le Marché commun ne manquent pas de complexité et tout doit être mis en œuvre pour que la transition entre les deux statuts se fasse en douceur.

Je dois à la vérité de dire que mes premiers contacts parisiens, tant avec vos propres services, côté D. O. M., monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avec ceux des ministères techniques, se sont révélés prometteurs. Les fonctionnaires concernés semblent remplis de bonnes intentions à notre égard. Il n'en n'est malheureusement pas de même sur place, à Saint-Pierre, où vos représentants sont visiblement préoccupés de nous faire sentir le poids de leur nouvelle casquette. Pourtant, en matière de départementalisation comme en athlétisme, un faux départ serait préjudiciable.

Ne voulant pas soulever de questions de personnes, je n'insiste pas. Je rappelle simplement au passage que, venant d'être réélu, le conseil général estime donc être un interlocuteur valable,

sincèrement disposé à travailler en harmonie avec l'administration, à condition de trouver en face de lui, ou mieux à ses côtés, des gens animés des mêmes intentions.

Je le répète une fois de plus : monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne trouverez pas chez nous de sentiments autonomistes, ce qui ne signifie pas, je le dis en passant, que je m'associe aux déclarations de mon collègue Virapoullé. Chaque département et territoire connaît ses propres problèmes qui sont différents de ceux des autres et chacun doit être mis à même de les résoudre séparément. C'est cela, l'autodétermination.

Nous voulons, nous, simplement être écoutés, entendus parce que nous estimons connaître mieux que d'autres, nommés ou parachutés, les besoins réels d'une petite collectivité bien française, isolée à 5 000 kilomètres de Paris.

Vous m'avez récemment recommandé de ne pas « politiser » les choses : il n'y a justement aucune « politisation » au mauvais sens du terme à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les élus n'ont jamais dramatisé la question du « statut local », persuadés qu'il ne s'agissait pas d'un problème essentiel, seule notre position géographique exigeant des solutions spécifiques.

Trop souvent aveugle et sourde, votre administration n'apportait, hélas, que des remèdes fragmentaires, au coup par coup, là où il aurait fallu un plan d'ensemble. En effet, nous croyons, nous, à l'encontre de la plupart de vos représentants de passage, aux réelles possibilités d'avenir recélées par notre archipel. Si je n'en étais pas convaincu, je ne serais pas à cette tribune.

Dans l'immédiat, et faute de cette politique d'envergure que nous réclamons, il est vrai que l'avenir reste très aléatoire.

En évoquant d'abord la pêche, raison d'être du territoire, je ne mentionnerai que pour mémoire le problème des limites de la zone économique réservée — les 200 milles. Je compte, en effet, poser des questions précises à ce sujet à M. Cavallé lors de l'examen du budget de la marine marchande. Vous avez certes indiqué à l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, que nos limites seraient bien portées à 200 milles à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Mais selon quelles modalités ? Nous ne sommes pas situés au milieu de l'Atlantique, mais à quelques milles seulement de Terre-Neuve. Tout dépend, en réalité, des futurs accords franco-canadiens, accords à la discussion desquels nous ne sommes absolument pas associés. J'espère que M. Cavallé sera explicite à ce sujet.

La pêche elle-même — je parle de la pêche industrielle, me réservant de traiter de la pêche artisanale sur le plan local — est toujours mal en point. Vous connaissez la situation difficile dans laquelle se débat l'entreprise Interpêche depuis sa création. Si les conditions de commercialisation, comme l'ont souligné les rapporteurs, se sont améliorées et si les apports ont augmenté, les conflits sociaux qui perturbent chaque année l'entreprise ne manquent pas d'entraver son développement. Nous avons pu, cet automne, en offrant notre médiation, faire repartir les chalutiers. Mais le problème de fond reste posé et il est quasiment insoluble.

Je prétends qu'aucune activité industrielle ne pourra durablement se développer sur l'archipel tant que n'aura pas été comblé, par le haut, l'écart existant entre les salaires du secteur privé et les traitements du secteur public. C'est doublement vrai pour les marins qui exercent un métier pénible et périlleux, soumis à des contraintes inévitables. Or, la société Interpêche est soumise, elle, aux fluctuations du marché mondial et ne peut apparemment supporter des charges salariales beaucoup plus fortes qu'en métropole. Elle ne peut — je n'ai aucune raison de croire qu'elle le prétende à tort — accorder ce que l'Etat accorde à ses fonctionnaires. Vous nous avez parlé d'un coefficient multiplicateur de 1,85. Si vous l'accordez, c'est bien parce que le coût de la vie est réellement plus élevé qu'en métropole. Je sais bien que, pour le préfet, l'écart atteindrait seulement 10 p. 100, mais il ne doit pas fréquenter les mêmes commerces que les ouvriers.

Lorsque M. Messmer fit passer ledit coefficient de 1,60 à 1,85, il ne le fit certainement pas à la légère. J'ai d'ailleurs oui dire qu'un récent rapport d'un envoyé de l'I.N.S.E.E. préconisait de faire passer ce coefficient à deux. Je dis oui dire, car malgré les multiples demandes et malgré vos promesses, monsieur le ministre, je n'ai jamais eu communication de ce rapport. Or, j'estime qu'il est urgent de mettre les cartes sur table et de voir la réalité en face.

Si le coût de la vie est plus élevé qu'en métropole, comme en sont convaincues les ménagères sans avoir besoin de savants calculs, il l'est pour toutes les catégories sociales.

Alors, de deux choses l'une, ou bien vous faites le nécessaire pour faire baisser le coût de la vie, par exemple en compensant les frais de transport, ou bien vous aidez les entreprises privées à mieux payer leur personnel. Sinon, plus personne ne voudra travailler dans le secteur privé et on assistera au continuel gonflement d'un secteur tertiaire qui finira par tourner à vide pour son seul profit.

Ne croyez pas vous en tirer en plafonnant l'index de correction avant d'agir sur les prix. C'est par là qu'il faut commencer. Vous savez quelles tempêtes se lèvent lorsqu'il s'agit de toucher aux droits acquis. Il faut — et c'est de plus en plus urgent — étudier le problème au fond dans son ensemble et faire appel à la plus large concertation.

Je parais m'être écarté du sujet que j'entendais traiter : la pêche. Le règlement du problème posé par les disparités de salaires conditionne, vous le savez, surtout dans un si petit pays tout le reste, c'est-à-dire en l'occurrence, l'expansion de la société Interpêche.

Elle pourrait exploiter une dizaine de chalutiers et n'en possède toujours que trois. Elle trouvera des marins sur place, si elle peut mieux les payer. De nombreux marins saint-pierrais vont travailler sur des bateaux canadiens. Cette société peut également envisager d'armer ses bateaux avec des métropolitains, une fois épuisées les ressources locales en main-d'œuvre qualifiée. Puisque Interpêche est la seule société, il faut l'aider par tous les moyens, monsieur le secrétaire d'Etat, pour sauvegarder l'existence même de votre centième département. Nous n'avons pas de pétrole, pas encore tout au moins, alors, il faut avoir des idées. (Sourires.)

Des idées, il faudrait en avoir aussi en matière de tourisme. Vous avez annoncé à l'Assemblée nationale l'allongement de la piste d'aviation. Vous deviez penser, en réalité, à la seconde piste qui, seule, peut désenclaver l'archipel. Là encore, j'ai entendu dire, car on ne me tient pas au courant, que les techniciens envisageaient de réaliser, dans un premier temps, d'ici à dix ans, un tracé de 1 200 mètres, autrement dit l'équivalent de la piste actuelle. Je ne vois pas ce que cela nous apporterait. Il faut permettre l'atterrissage des avions d'Air Canada et des *Eastern Provincial Airways* — E. P. A. — donc construire au moins, dès maintenant, une piste de 2 000 mètres.

Vous avez également parlé, je vous cite « de mettre en place un service de bateaux ». Qu'entendez-vous par là ? S'agit-il d'assurer enfin le service inter-îles, Miquelon étant pratiquement délaissée actuellement, alors qu'elle recèle les plus grandes possibilités de développement touristique ? J'applaudirais, mais y avez-vous réellement songé ?

Le développement du tourisme passe, d'abord, par la création d'un office du tourisme qui est réclamée depuis des années. En ce domaine, il est vrai que les initiatives proprement locales tardent à se manifester parmi ceux-là même qui profitent pourtant le plus du tourisme. Là, comme ailleurs, « les profiteurs ne sont pas les payeurs »...

Quoi qu'il en soit, une autre catégorie de touristes nous a également délaissés cette année, creusant un trou de quelque cinq millions de francs dans le budget local, et amenant la mise en chômage technique de quelque quarante ouvriers. Il s'agit, bien sûr, des bovins transitant par les quarantaines animales fermées depuis octobre. (Sourires.)

On a cru pouvoir parler, au Palais Bourbon, de « prétendus débordements démagogiques » pour expliquer cette suspension d'activité. En juillet, la réunion à Saint-Pierre des éleveurs, des vétérinaires français et canadiens, des représentants de l'administration locale et du conseil général a permis au contraire de constater qu'étaient seules en cause la crise économique qui sévit au Canada, et la fin, il faut bien le dire, de l'excessive spéculation qu'ont connue ces dernières années les ventes de Charolais, comme cela s'était passé pour le commerce des vins de Bordeaux.

Une nouvelle réunion doit se tenir les 9 et 10 décembre à Ottawa. J'espère qu'elle permettra d'envisager la réouverture des quarantaines animales en octobre prochain. D'ici là, l'aide du ministère de l'agriculture nous serait précieuse, ne serait-ce que pour assurer, dans le cadre de la départementalisation, le développement parallèle de l'élevage et de l'agriculture sur Miquelon.

On a paru aussi s'en gausser à l'Assemblée nationale, en parlant de « mirifiques projets »... Vous êtes pourtant en possession, monsieur le secrétaire d'Etat, depuis deux ans, de rapports très concluants d'ingénieurs agronomes envoyés en mission là-bas, et il me tarde de les voir mis en exécution.

Avec des crédits et des techniciens — un jeune saint-pierrais a, d'ailleurs, déjà accompli un stage très profitable en métropole dans ce domaine — on doit pouvoir faire quelque chose. Quand on songe au passé, il est navrant de voir Miquelon importer ses légumes et sa viande...

Quarantaines, tourisme, pêche sont les principaux points noirs. Il en existe d'autres bien sûr, mais à quoi bon faire une vaine énumération dans la période incertaine que nous traversons.

Les activités portuaires qui furent satisfaisantes, cette année, connaîtront-elles une nouvelle expansion ou se raréfieront-elles à la suite de l'extension des eaux territoriales canadiennes ? Nous retrouvons les conséquences de la départementalisation et de notre entrée dans le Marché commun, aggravées par notre position géographique. Nous ne pesons pas lourd dans la discussion.

Vous constaterez peut-être que je n'ai guère évoqué le budget lui-même. Pourquoi en traiter, puisqu'il est difficile de savoir, aujourd'hui, dans un contexte resté territorial, comment il sera exécuté sur le plan départemental.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, je ne vous ferai pas de procès d'intention, car j'ignore à peu près complètement, vous aussi peut-être, comment s'effectueront les interventions des ministères techniques et notamment des ministères de l'équipement et des P.T.T. Je ne puis que compter sur la bonne volonté et la compréhension de vos services pour nous aider à résoudre les inévitables difficultés.

Je regrette cependant que, contrairement à ce que vous espériez l'an dernier, ce budget n'ait pas été, selon votre expression, « mis à plat ». Vous n'ignoriez pas que nous vous avions annoncé, en décembre 1975, le déficit prévisible du budget local pour 1976. Votre administration sur place feignant de ne le découvrir que maintenant tente actuellement d'en rendre responsable un chef de service qui n'en peut mais ! N'ayant pas pour habitude de défendre les fonctionnaires métropolitains, je n'en suis que plus à l'aise pour disculper avec énergie ce dernier, victime du laxisme d'une politique qu'il n'a pu qu'endosser.

Les deux derniers gouverneurs savaient fort bien, à la fin de 1974 comme à la fin de 1975, que, faute de crédits suffisants au départ, l'emploi ne pouvait être assuré toute l'année. Les ouvriers ne travaillant pas avec des courants d'air, l'argent devait bien être pris quelque part.

Or, qui nous a conseillé d'établir, deux ans durant, des budgets en équilibre artificiel fondés sur des subventions hypothétiques ou des avances de trésorerie vainement attendues ? Ce n'est pas un chef du service des travaux publics mis en demeure de faire tourner la baraque coûte que coûte... et qui a eu le grand mérite d'assurer effectivement les travaux prévus. Faute de crédits, les fournisseurs n'ont pas été payés. Le problème doit être résolu, mais ce n'est pas en sanctionnant un lampiste qu'on y parviendra et surtout s'il est innocent.

Puisque j'évoque les travaux, et avant de conclure, je voudrais vous exprimer mon inquiétude devant le quasi-monopole que semble acquérir en la matière de grandes sociétés métropolitaines. Disposant de moyens puissants tant techniques que financiers, elles écartent peu à peu des marchés les artisans locaux réduits le plus souvent au rôle de sous-traitants quand ils ne sont pas éliminés.

Si j'en juge par les résultats de l'appel d'offres pour la construction du lycée, l'instauration de tels monopoles n'aboutit pourtant pas à faire baisser les prix de revient ! Je crains qu'on ne s'achemine, à Saint-Pierre-et-Miquelon, vers une situation maintes fois dénoncée dans les autres départements et territoires d'outre-mer : la confiscation des crédits publics par des entreprises privées rapatriant les capitaux en métropole.

Le chef de l'Etat a récemment proclamé sa volonté de défendre les artisans et des mesures ont été, me semble-t-il, prises en ce sens. Il serait dommage que son représentant suive un chemin inverse. Je vous serai reconnaissant de lui donner les instructions nécessaires, afin que certains artisans locaux ne soient pas systématiquement écartés des marchés.

J'en ai terminé, monsieur le ministre. L'année 1977 sera une année de transition dans tous les domaines. Puisqu'il nous faut la vivre ensemble, je suis décidé en restant vigilant à demeurer également objectif et ouvert. J'espère rencontrer à Paris et surtout à Saint-Pierre le même état d'esprit. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais maintenant répondre aux observations que les orateurs ont formulées. Je dirai d'abord à M. Champeix que personne ici, en tout cas pas moi, ne conteste ni sa sincérité ni son patriotisme. Comme il l'a indiqué lui-même, il est vrai que, dans les départements d'outre-mer, un certain nombre de socialistes sont départementalistes. Il existe tout de même une ambiguïté qui résulte du programme commun. Ce dernier qui, à ma connaissance, a été accepté par les communistes et par les socialistes, inclut — personne, d'ailleurs, ne s'est exprimé très franchement sur ce sujet — les départements d'outre-mer dans le chapitre consacré à la politique étrangère de la France. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

En tant que président de votre groupe, monsieur Champeix, vous avez levé cette ambiguïté, tout à l'heure, en disant que vous n'étiez pas favorable à l'autonomie, mais que les personnes avaient le droit de s'exprimer au nom de l'autodétermination. J'en prends acte, comme l'a d'ailleurs fait M. Virapoullé.

**M. Marcel Champeix.** Me permettez-vous de vous interrompre ?...

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Champeix avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Marcel Champeix.** Je serai très bref. Il faut vraiment, ce soir, relever les erreurs. Je n'ai jamais dit que j'étais pour ou contre un système. J'ai simplement indiqué que mon parti — et il l'a précisé dans le programme commun — était partisan de l'autodétermination.

**M. Marcel Gargar.** Voilà !

**M. Marcel Champeix.** Ce n'est pas à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que j'apprendrais la signification de ce mot. Si un département demande son indépendance, sa départementalisation ou son intégration, je ne me reconnais pas le droit de la lui refuser au nom de l'autodétermination. Voilà la signification de ce mot. Par conséquent, ne me faites pas dire, à moi et à mon parti, ce que je n'ai jamais dit.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je vous répondrai tout d'abord, monsieur Champeix, que l'autodétermination ne peut pas être la prédétermination...

**M. Marcel Champeix.** Oui, je suis bien d'accord.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** ... mais dans le programme commun les départements d'outre-mer figurent au chapitre de la politique étrangère.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Il y a un chapitre particulier.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Ensuite, le parti communiste a signé avec vous le programme commun. Chaque fois, et on l'a vu tout à l'heure, qu'il parle d'autodétermination, il évoque le mot d'autonomie. Il existe là une ambiguïté, que vous le vouliez ou non.



**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** N'importe quoi !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Et d'ailleurs, monsieur Champeix, dans les départements d'outre-mer, les socialistes connaissent bien cette ambiguïté. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'entre eux, tout en restant d'ailleurs socialistes, votent avec la majorité, parce qu'ils savent qu'en votant avec ceux qui sont vos alliés dans le programme commun, ils peuvent entraîner les départements d'outre-mer vers l'autonomie. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U.D.R.*)

**M. Marcel Champeix.** Cette querelle est pour vous dégradante !

**M. le président.** Monsieur Champeix, calmez-vous, je vous en prie. Jamais je ne vous ai vu aussi indiscipliné !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?...

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à Mme Goutmann, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Je vous remercie, monsieur le président. Je voulais simplement préciser que M. le secrétaire d'Etat énonce des contrevérités. Dans le programme commun, les départements et les territoires d'outre-mer ne font pas partie de la politique étrangère. Un chapitre particulier leur est consacré.

Je voulais également lui faire remarquer, à propos de l'autodétermination — c'est d'ailleurs indiqué dans le programme commun — que nous sommes favorables au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Qu'ils choisissent par la suite l'indépendance, l'intégration ou l'autonomie, c'est à eux de décider. Il n'existe absolument aucune ambiguïté. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. Georges Repiquet.** Je demande la parole.

**M. le président.** Monsieur Repiquet, je ne peux pas vous la donner. Vous pourrez intervenir, tout à l'heure, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat, si vous le désirez.

Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** L'ambiguïté existe, à l'évidence...

**M. Marcel Champeix.** Pas dans notre esprit !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Pas dans votre esprit, monsieur Champeix...

**Mme Marie-Thérèse Goutmann.** Ni dans le nôtre !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** ... mais dans le fait que les communistes, chaque fois qu'ils parlent d'autodétermination — ils ne s'en cachent pas et vous ne pouvez pas le nier — préconisent l'autonomie.

C'est si vrai que c'est au nom de l'autonomie qu'ils manifestent, aussi bien publiquement que dans leurs écrits, et je ne pense pas, aujourd'hui, qu'ils vont nier que, pour eux, l'autodétermination, le conseil qu'ils donnent à leurs électeurs sur le plan à la fois local et national, c'est l'autonomie.

C'est un point capital, car chacun sait — M. Marchais l'a dit lui-même en parlant de la Corse... (*Exclamations sur les travées communistes.*) Je le regrette, mais ce n'est pas moi qui l'ai dit !

**M. Marcel Gargar.** Ce n'est pas le problème !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Parce que cela vous gêne ?

M. Marchais, en parlant de la Corse à la télévision — ses propos ont été retransmis dans les départements d'outre-mer — a dit que, pour un territoire de la dimension de la Corse, l'autonomie, à l'évidence, conduirait à l'indépendance. Il a dit aussi : pour un territoire comme la Corse, vouloir l'autonomie est une solution suicidaire, qui n'a aucun sens, qui est absurde.

**M. Marcel Gargar.** Il s'agit de la Corse !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Il s'agit de la Corse, c'est un fait, mais vous n'avez pas le droit de faire une différence, sous prétexte que les départements d'outre-mer sont plus éloignés ou peut-être — d'ailleurs, votre première interruption, à cet égard, était assez ambiguë — parce qu'ils sont composés d'ethnies différentes de la Corse ou de la France métropolitaine, vous n'avez pas le droit, dis-je de refuser aux départements d'outre-mer ce que vous voulez donner à la Corse. Il y a donc une ambiguïté. Je ne dis pas du tout dans l'esprit de M. Champeix, car je suis sûr qu'en ce qui le concerne ses sentiments patriotiques...

**M. Marcel Gargar.** Que dit l'article 72 de la Constitution ?

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** ... et sa volonté d'une réelle autodétermination sont incontestables.

**M. Marcel Champeix.** Ce n'est pas nous qui avons dit : « Vive le Québec libre ! ».

**M. Georges Repiquet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Repiquet, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Georges Repiquet.** Je vous remercie, monsieur le président, de bien vouloir me donner la parole pour faire simplement une référence à l'histoire.

Je m'adresse à Mme Goutmann, qui a bien voulu rappeler tout à l'heure que la politique de la France consistait à dire que les peuples pouvaient disposer d'eux-mêmes. Or — il est bon que nos collègues le sachent — il n'y a jamais eu de colonisation à la Réunion, qui est un territoire vierge. C'est Colbert qui en avait décidé le peuplement. D'abord, les Français sont arrivés, puis plusieurs ethnies sont venues s'installer à la Réunion. Mais tout cela forme la France et c'est là que réside la grosse erreur.

Le problème est le même — je m'adresse maintenant à M. Champeix, pour qui j'ai beaucoup de sympathie — que pour la Corrèze. La Réunion est à 13 000 kilomètres de la métropole, comme vient de le rappeler M. le secrétaire d'Etat. Mais la Réunion, c'est la France. Il n'est pas question d'autodétermination, pas plus que pour le Finistère.

**M. Marcel Champeix.** Je comprends bien.

**M. Georges Repiquet.** Il faut bien vous en persuader : nous sommes département français et nous entendons le rester. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P., ainsi qu'à droite.*)

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** J'ajoute d'ailleurs, monsieur Champeix, que, dans ce département d'outre-mer, la plupart des habitants en ont assez de voir sans cesse leur qualité de Français remise en cause ou remise en doute.

**M. Georges Repiquet.** C'est évident !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** L'autodétermination d'un département, cela n'a pas de sens. Il faudrait alors un scrutin tous les mois ou tous les ans ! Qu'est-ce que cela veut dire ? A la vérité, la Réunion était un territoire désert avant d'être un département français.

C'est un département français. Le problème du statut ne se pose que chez ceux, malheureusement, qui envisagent pour ces départements une évolution les conduisant — ne vous y trompez pas, monsieur Champeix, même si je connais votre bonne foi — en dehors de la République pour les mettre sous d'autres influences que la nôtre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P., ainsi qu'à droite.*)

Je dirai à M. Virapoullé, répondant en même temps à d'autres orateurs, que, si le budget a été reconduit — votre rapporteur l'avait d'ailleurs souligné — l'action d'ensemble de l'Etat dans les départements d'outre-mer a un rythme plus rapide que

dans l'ensemble des départements métropolitains parce que l'intervention des ministères techniques y est plus importante. Elle augmente en moyenne, depuis trois ans, de 15 à 20 p. 100 par an et les crédits consentis par les ministères techniques représentent les neuf dixièmes des crédits ouverts par l'Etat dans les D.O.M.

Vous avez évoqué, monsieur Virapoullé, comme d'autres intervenants, les propos du Président de la République à la Réunion concernant l'autonomie. Il est vrai que le Président de la République, à la Réunion, a parlé de l'autonomie; plus exactement, il a démocratiquement répondu à ceux que vous connaissez bien, qui brandissaient des pancartes où l'on pouvait lire « autonomie ». S'il en a parlé, c'est pour critiquer cette notion et, en réalité, en montrer la vanité. Il est bien vrai que l'autonomie d'un département d'outre-mer par rapport à la métropole, cela voudrait dire aussi l'autonomie de la métropole par rapport à ce département. Par conséquent, on ne pourrait pas concevoir en faveur de celui-ci l'aide des contribuables métropolitains pour les allocations familiales, par exemple: ce serait inconcevable dans le cadre de l'autonomie, qui implique à l'évidence une autonomie budgétaire. Si l'on pouvait concevoir, dans le cadre de l'autonomie — cela s'est produit — des actions budgétaires sur tel ou tel équipement, on ne pourrait pas demander, dans le cadre de caisses existantes, à la solidarité des Français de jouer pour d'autres.

Je dirai aussi à M. Virapoullé que ses observations concernant la fonction publique méritent, en effet, un certain nombre de réponses.

Je lui rappellerai d'abord que la politique du Gouvernement est à cet égard très claire. Je l'ai expliquée moi-même à plusieurs reprises aux syndicats dans diverses réunions. Elle consiste, puisque le franc C. F. A. n'existe plus, à retirer progressivement un des deux avantages dont bénéficiaient les fonctionnaires à la Réunion. En effet, outre l'avantage de l'index de correction dû au franc C. F. A., il existait une indemnité de vie chère. Il n'est pas question de supprimer cette dernière, qui existe dans les autres départements d'outre-mer, mais nous envisageons de supprimer progressivement l'index de correction et de faire en sorte qu'au terme d'une certaine évolution, le traitement des fonctionnaires à la Réunion soit du même ordre que celui qui est versé dans les autres départements d'outre-mer. On ne voit pas pourquoi les fonctionnaires de la Réunion jouiraient d'un privilège particulier, puisque ce qui le justifiait jusqu'à présent, le franc C. F. A., a disparu.

J'ai indiqué tout à l'heure, en répondant à votre rapporteur, qu'il se peut que l'indemnité de vie chère soit relevée s'il apparaît, au terme de cette évolution, que la vie est effectivement plus chère à la Réunion que dans les autres départements d'outre-mer.

Quant aux congés, nous sommes en train, avec tous les ministères compétents, d'élaborer une législation nouvelle, de façon à établir une égalité entre les fonctionnaires métropolitains servant dans les départements d'outre-mer et ceux des départements d'outre-mer servant en métropole. Il faut, en effet, rapprocher, à cet égard, les statuts différents et dorénavant injustifiés qui existent. Le problème est, à l'heure actuelle, soumis à l'arbitrage du Premier ministre.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Virapoullé, sur la nécessité d'un développement des petites entreprises. Je considère, en effet, que c'est par le développement d'un tissu très dense de petites et moyennes entreprises que l'on arrivera à faire des D. O. M., sur le plan économique, des départements comme les autres.

Je suis d'accord avec vous également pour prévoir prochainement une réunion avec les producteurs de vanille, lorsque je me rendrai à la Réunion. Naturellement, je suis, avec le ministre de l'Agriculture, les problèmes du géranium et de la canne, notamment celui du partage de la recette entre planteurs et usiniers.

Vous avez évoqué, en fait, l'ensemble des problèmes sociaux et économiques, y compris le problème social qui se pose aux agriculteurs. Ce problème sérieux, qui joue, à l'heure actuelle, pour les employeurs de main-d'œuvre agricole, sera traité en 1977.

Je remercie M. Guillard pour l'hommage qu'il a rendu à l'action exercée par le Gouvernement depuis deux ans. Il a eu raison d'insister aussi sur la nécessaire diversification des productions.

Quant à la réforme foncière, elle a permis la constitution de 183 lots en Martinique, 1 477 en Guadeloupe et 2 202 à la Réunion. Si les chiffres sont satisfaisants pour la Réunion, ils sont, en effet, insuffisants pour les Antilles. C'est la raison pour laquelle, en 1977, je renforcerai l'action de la réforme foncière dans les départements de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. Guillard m'a posé une question sur Mayotte. Le Gouvernement déposera prochainement un projet de loi organisant l'île de Mayotte. Ce projet de loi offre un statut original à Mayotte, justifié par la situation sociale et économique de cette île.

Ce ne sera pas un territoire d'outre-mer, puisque la population a rejeté cette formule. Ce ne sera pas non plus tout à fait un département d'outre-mer, statut qui ne serait nullement adapté aux conditions économiques et sociales, qui impliquerait d'ailleurs l'entrée de Mayotte dans le Marché commun, ce qui rendrait impossible son développement. Ce statut sera soumis prochainement à votre approbation.

Comme M. Guillard, monsieur Heder, vous avez évoqué la Guyane. Je vous répondrai à tous les deux que le plan prévu pour la Guyane sera réalisé; je le déclare très clairement. Ce plan ambitieux, difficile, ne pouvait pas être entièrement réalisé en six mois ou en un an; l'ensemble de sa réalisation prendra plusieurs années.

Je peux préciser d'ores et déjà que le Gouvernement s'est doté des moyens de le réaliser.

Voici le premier moyen: des crédits ont été inscrits dans le programme d'action prioritaire n° 7 en faveur de la Guyane. Par conséquent, quels que soient les budgets, des crédits seront réservés chaque année pendant tout le VII<sup>e</sup> Plan dans mon budget et celui du ministère de l'Agriculture pour le programme d'action prioritaire n° 7 dont le montant total pour cinq ans s'élève à 79 millions au titre des subventions. A côté du programme d'action prioritaire, les ministères techniques continueront à intervenir normalement pour les affaires qui relèvent d'eux en faveur du développement de la Guyane.

Le second moyen, c'est qu'au F. I. D. O. M., le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, nous avons, dès cette année, inscrit des crédits supplémentaires plus importants que d'habitude, notamment en faveur de l'agriculture. Ainsi mon propre département ministériel arrivera, dans des conditions normales, à réaliser ses prévisions.

Enfin, j'indique que, dès que les entreprises industrielles auront donné leur réponse, le Gouvernement a pris la décision — c'est une décision qui a été prise en conseil interministériel; l'accord de tel ou tel membre du Gouvernement n'est donc plus nécessaire — de lancer un emprunt de 500 millions de francs pour permettre le développement de la Guyane, notamment de son infrastructure.

Ainsi tous les moyens sont actuellement à notre disposition. Il est normal que nous attendions la réponse des entreprises industrielles avant de lancer l'emprunt. Sinon, nous serions accusés, à juste titre, de nous lancer sans être assurés de la réponse des industriels. Mais je peux vous dire qu'à l'heure actuelle l'évolution des deux grands dossiers industriels que chacun de vous connaît est tout à fait favorable et que les derniers renseignements dont je dispose sur une affaire que je suis semaine après semaine sont tout à fait positifs. Par conséquent, sans que nous ayons à déplorer le moindre retard dans les prévisions, je peux vous dire que toutes les conditions sont réunies pour que ce plan réussisse.

Je ferai remarquer à M. Heder que c'est au contraire la départementalisation qui va permettre la mise en œuvre de ce plan. Comment, par exemple, aurait-on pu faire un emprunt s'il ne s'était agi d'un département d'outre-mer? Croyez-vous vraiment qu'un certain nombre d'entreprises auraient pris le risque de s'installer en Guyane avec des capitaux étrangers, ce que la départementalisation n'empêche nullement, si elles n'y avaient trouvé un système stable sur le plan de l'organisation?

Je crois donc, au contraire, que la départementalisation est parfaitement adaptée. Quand elle ne l'est pas, c'est à nous de prendre tel ou tel texte, que la départementalisation n'interdit pas. Ce sera le cas pour la Guyane et vous verrez, dans les tout prochains jours, la publication au *Journal officiel* d'un décret portant création d'une mission interministérielle à laquelle les élus de Guyane seront associés et qui sera chargée de la coordination de l'ensemble des actions entrant dans le plan global de développement de la Guyane.

Cette mission est interministérielle, car il s'agit d'un plan global qui intéresse donc beaucoup de secteurs; cela montrera justement que la départementalisation n'interdit pas que soit mise sur pied de manière souple une organisation appropriée pour tel ou tel département ou tel aspect du développement. Je vous signale d'ailleurs qu'on a déjà créé, dans d'autres départements français, de telles missions interministérielles.

En tout cas, le plan de la Guyane sera réalisé. Je dirai, pour répondre à M. Heder, que le Marché commun a été jusqu'à présent le moyen le plus efficace pour préserver la plupart des productions des départements d'outre-mer. Il n'y aurait plus du tout de canne à sucre s'il n'y avait pas de Marché commun, car c'est par la protection des prix que le Marché commun a permis le maintien et même l'augmentation des diverses productions à la Réunion, à la Guadeloupe — j'y reviendrai tout à l'heure — même si à la Martinique nous n'avons pas obtenu le même succès.

Enfin, les fermes pilotes que l'on commence à créer en Guyane ne seront pas fonctionnalisées; au contraire les Guyanais auront priorité pour s'y installer. Vous le voyez, pour ce département, ce qui a été prévu est déjà en bonne voie de réalisation. Ce n'est pas parce que le Gouvernement ne le répète pas tous les quinze jours qu'il faut croire qu'il y ait à cet égard un changement de politique. Ce n'est pas vrai. Si je n'ai pas parlé ici ou là de la poursuite active du plan Guyane, c'est précisément parce que son déroulement s'effectue de manière tout à fait satisfaisante.

Je dirai à M. Marie-Anne, qui s'est exprimé en faveur de la départementalisation, que de tous les stades de cette évolution, c'est la départementalisation économique qui est la plus difficile. Il s'agit, en effet, de permettre à des départements qui, ne l'oubliez pas, il y a trente ans — trente ans, ce n'est pas beaucoup — étaient sous-développés sur le plan économique et social, d'avoir un niveau économique comparable à celui des pays du Marché commun. Ce n'est pas facile, d'autant que la densité de la population — notamment de la jeunesse, ce dont on ne peut que se réjouir d'ailleurs — est nettement plus élevée qu'en France métropolitaine.

Par conséquent, les nombreuses actions très complexes qui doivent être entreprises ne peuvent pas donner leur plein résultat en très peu de temps. Cela est impossible. Ce serait tromper ces populations que de leur faire croire qu'en deux ou trois ans on peut les amener de tel ou tel stade de développement économique à tel autre.

J'observe que la départementalisation a mieux réussi que tous les autres systèmes économiques appliqués dans les pays comparables et voisins qui, pour la plupart, se trouvaient au même niveau il y a trente ans.

En effet si vous comparez l'état des équipements publics, notamment de santé — c'est tout de même le meilleur moyen de redistribution sociale, puisqu'il s'agit de financer par les collectivités des investissements qui servent à tous les niveaux — avec ceux des pays voisins, vous constaterez que notre système départemental est le plus efficace, même si, ce qui est vrai, il reste beaucoup d'efforts à accomplir.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Marie-Anne, pour dire que certaines productions, dans le cadre de l'Europe, doivent être particulièrement protégées. C'est notamment le cas du rhum. Et vous savez que je me suis particulièrement occupé de cette production, essentielle pour les D. O. M., ces dernières semaines. Il faut savoir à cet égard que, si j'ai accepté la proposition du ministère de l'économie et des finances de reconduire pour deux ans le contingent de rhum, c'est qu'en réalité, il fallait pallier un vide, car la reconduction n'aurait dû être effectuée que dans un an et, pendant quelques mois, les cours n'auraient pu être fixés et aucun contrat n'aurait pu être signé. Cette reconduction était donc nécessaire. Espérons qu'entre temps le Marché commun prendra, à notre demande, les mesures nécessaires pour protéger cette production, fondamentale, je le répète, pour nos départements.

Pour les autres productions — vous le savez — l'aide du Gouvernement a été importante. C'est le cas pour l'ananas. Sans notre action, sa production aurait été très compromise en Martinique. Quant à la canne à sucre, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres départements d'outre-mer, sa production diminue en Martinique; peut-être faudra-t-il prendre en temps opportun des mesures particulières pour ce département.

Je rappelle à M. Gargar que, pour parer aux conséquences de la Soufrière, le Gouvernement a débloqué — ce qui était d'ailleurs tout à fait normal — plus de 200 millions de francs. Comme il fallait faire vite, ces 200 millions n'ont pas été pris sur le budget de 1977, mais sur celui de l'année en cours. Un certain nombre d'opérations ont été annulées en France métropolitaine et dans d'autres départements d'outre-mer, mais surtout en France métropolitaine, pour faire face à un besoin immédiat. Il n'était donc pas nécessaire d'inscrire ces sommes dans le budget de l'année 1977.

Maintenant que la situation se normalise, il va de soi qu'un bilan sera établi et que, par exemple, pour les producteurs de bananes, un certain nombre d'autres mesures seront prises.

Vous vous êtes plaints que dans cette période de difficultés les feuilles d'impôts aient été envoyées. Or, ce qui a été envoyé concerne l'impôt de majoration exceptionnelle. Et cette majoration ne s'applique qu'aux traitements déjà élevés. En Guadeloupe cela concerne les fonctionnaires d'un rang déjà élevé et les membres des professions libérales. Ces fonctionnaires ont continué à percevoir leurs traitements pendant que le volcan de la Soufrière était menaçant. Je ne vois pas pourquoi ils ne paieraient pas leurs impôts sur leurs traitements. Cela me paraît donc tout à fait normal. Quant aux professions libérales, elles ont eu des revenus. Si elles n'en ont pas eu, elles ne seront pas imposées. En tout cas, les producteurs proprement dits du département de la Guadeloupe n'ont pas reçu leurs feuilles d'impôt.

Monsieur Gargar, vous connaissez bien le montant de l'aide de l'Etat dans les départements d'outre-mer. Pourquoi alors jouer les innocents et ne considérer que le budget du secrétariat d'Etat? Vous savez très bien que les neuf dixièmes de l'action de l'Etat sont, à l'heure actuelle, réalisés par les ministères techniques. Je l'ai dit il y a un instant. Si l'on voulait dresser un bilan unique, il conviendrait donc d'additionner l'aide de ces ministères techniques. En comparant avec l'année dernière, vous verriez que l'effort consenti par la solidarité nationale, et qui s'exprime dans le budget de l'Etat pour les départements d'outre-mer, grandit chaque année plus vite que pour les autres départements français. Je dis bien « plus vite »; c'est très facile à prouver. C'est d'ailleurs normal puisque des retards existent qu'il faut bien rattraper.

Vous avez également parlé, monsieur Gargar, de la proportion attribuée au F. I. D. O. M. local et au F. I. D. O. M. central. L'année dernière, j'avais augmenté la part du F. I. D. O. M. local pour donner plus de moyens aux élus locaux et réduit de ce fait la part du F. I. D. O. M. central. J'estime normal, en effet, que, progressivement, la part du F. I. D. O. M. local augmente plus vite que celle du F. I. D. O. M. central.

Cette année, il n'en a pas été de même pour des raisons purement conjoncturelles, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte relevant de ce fonds, mais la même politique reste en vigueur et vous pourrez constater l'année prochaine que la part du F. I. D. O. M. local continuera à croître.

Ne dites pas non plus, monsieur Gargar, en vous laissant emporter par votre éloquence, que l'aide de l'Etat est misérable. Ce n'est pas vrai et personne ne vous croira plus si vous l'affirmez.

Si vous demandez quand ont été construits les équipements publics dans les départements d'outre-mer, telle route, telle école, tel stade, tel hôpital, presque toujours on vous répondra: « Il y a cinq ans; il y a dix ans. » En tout cas, il y a toujours moins de trente ans.

A l'heure actuelle, les équipements publics de ces départements sont la meilleure preuve de la solidarité nationale et de la justice puisque c'est l'ensemble des contribuables qui ont permis la construction d'un certain nombre d'équipements, lesquels servent à tous, notamment aux plus déshérités. Ils prouvent à l'évidence que l'aide de l'Etat n'est pas « misérable ». Tous les visiteurs qui se rendent dans ces départements observent qu'en Guadeloupe, par exemple, on compte maintenant trente stades alors qu'on n'en comptait aucun voilà trente ans. Cet exemple montre bien, si l'on compare avec ce qui existe dans les pays voisins, l'importance de notre aide. Ne dites donc pas qu'elle est « misérable » car ce que je dis pour les stades pourrait être dit pour n'importe lequel des équipements publics.

**M. Marcel Gargar.** C'est le paradis!

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Non, il y a des difficultés, mais ne dites pas que l'aide est « misérable ».

Vous parlez d'absence de concertation. Je ne vois pas ce qui vous permet de le dire. Je vous ferai observer que, lorsque je me rends dans les départements d'outre-mer, je vous associe toujours à mes réunions. J'ai observé, je ne sais pour quelle raison, que lorsque j'ai invité les parlementaires de toutes tendances politiques de la Guadeloupe, voilà une quinzaine de jours, immédiatement après avoir reçu les rapports des experts réunis à Paris, pour donner un diagnostic de l'évolution de la Soufrière, les seuls qui ne soient pas venus, alors qu'il s'agissait de redonner les terres désertées à ceux qui les occupaient précédemment et de permettre le retour dans ses foyers de la population évacuée, ce sont les députés et sénateurs de l'opposition. Je ne sais pas pourquoi. En tout cas, qu'on ne me reproche pas de ne pas souhaiter la concertation !

Il s'agit bien d'un budget de reconduction, madame Goutmann, je vous répète — on a beau dire les choses trois fois, cela ne change rien — que l'ensemble des aides de l'Etat aux départements d'outre-mer augmente de façon de plus en plus sensible.

Le niveau de vie de ces départements s'élève sans cesse. D'ailleurs, considérez la situation des départements des Antilles françaises par rapport à celle de leurs voisins. Dans leur zone, ils n'occupaient, il y a trente ans, c'est-à-dire au début de la départementalisation, que le cinquième et le huitième rangs. Ils sont, aujourd'hui, au premier et au deuxième. Il en est ainsi pour tous les départements d'outre-mer par rapport à leur environnement.

Dire que c'est suffisant, non, puisque nous faisons, pour eux, un effort plus grand que pour les autres, mais c'est tout de même le signe qu'ils ne sont pas oubliés par les gouvernements de la République.

Vous nous avez dit que vous étiez contre leur entrée dans le Marché commun. Je ne vois vraiment pas pourquoi. Mais comme vous étiez également hostile à l'entrée de la France dans le Marché commun, votre position, sur ce point, est la suite logique de votre position nationale. Sachez cependant que sans le Marché commun, la plupart des productions des départements d'outre-mer disparaîtraient, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que leur entrée dans ce Marché commun ne pose pas de difficultés.

**M. Marcel Gargar.** Voilà !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je suis d'accord sur ce point avec ceux qui, comme M. Marie-Anne, ont parlé de ces problèmes. Mais les directives du Marché commun permettent de pallier tous les risques que pourrait entraîner l'application des règles communautaires pour les produits tels que le rhum et la banane.

Je vous signale que, par rapport à l'an dernier, les crédits de chômage pour la Guadeloupe ont augmenté de 40 p. 100 et que ceux de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion ont eux aussi fortement augmenté. Ne dites donc pas que notre effort sur ce point a diminué, car cette indication est inexacte.

Enfin, monsieur Pen, la départementalisation ne peut pas, en un jour, transformer Saint-Pierre-et-Miquelon. Dès l'application de ce statut, un certain nombre de difficultés se sont posées, et nous devrons négocier, dans des conditions peut-être difficiles, avec les pays voisins, comme le Canada, ou ceux du Marché commun, pour que la départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon soit une réussite.

Des négociations sont en cours avec les Canadiens, pour la zone des 200 milles. Nous les mènerons à bien. En tout cas, soyez sûr que le Gouvernement est très attentif à cette question.

Le Gouvernement a aidé la pêche industrielle. Il faut savoir que, pour l'installation de l'entreprise à laquelle vous avez fait référence, une aide de 35 p. 100 sur le montant de ses investissements lui a été accordée, ce qui est tout à fait exceptionnel. Depuis, un certain nombre de prêts lui ont été accordés. Je peux vous dire que j'entends maintenir en état cette industrie, qui est une des rares de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur l'écart de revenus entre les fonctionnaires et ceux qui travaillent dans le domaine privé, un problème se pose à Saint-Pierre-et-Miquelon comme dans les départements d'outre-mer. Nous devrons nous efforcer, une fois que j'aurai les études précises que j'ai demandées, comme pour la Réunion, de faire en sorte que les fonctionnaires gardent une indemnité de vie chère, ce qui est tout à fait normal et ce qui n'est contesté par

personne. Mais, pour le reste, il n'y a pas de raison qu'ils aient une situation privilégiée par rapport aux autres fonctionnaires des départements d'outre-mer ou des départements métropolitains.

Pour l'aérodrome, il est prévu une piste nouvelle de 1 500 mètres, qui pourrait aller jusqu'à 2 000 mètres ; le Gouvernement n'exclut pas du tout cette possibilité.

Pour l'agriculture enfin, comme d'ailleurs pour l'ensemble des autres activités, la départementalisation va permettre une action directe des ministères techniques. Si ces derniers, c'est le point fondamental pour les départements d'outre-mer, apportent aujourd'hui les neuf dixièmes de l'aide de l'Etat, c'est donc le signe que ce dernier considère ces départements au même titre que les autres. Au terme de l'évolution, le niveau de vie sera tel que l'existence du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer ne sera plus justifiée et que l'ensemble des départements d'outre-mer devra, à ce moment-là, être entièrement géré directement par le ministère de l'intérieur.

Mais, à l'heure actuelle, il y a encore des retards, il y a encore des difficultés. Il est donc normal qu'une action spécifique d'encouragement et d'impulsion soit menée par le secrétariat d'Etat, comme il est normal qu'un de mes soucis essentiels soit de coordonner l'action de ces ministères techniques dans ces départements d'outre-mer et d'obtenir de ceux-ci un concours maximum. C'est ce que je m'efforce de faire et continuerai à m'efforcer de faire.

En tout cas, quelles que soient les difficultés, conjoncturelles pour les uns — c'était la conséquence de la crise économique — structurelles pour les autres — c'est le passage à une économie développée — soyez assurés que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces départements d'outre-mer connaissent le meilleur développement possible.

J'ai entendu dire par l'un d'entre vous que le Premier ministre se désintéresserait de ces départements. C'est tout à fait inexact et même absurde. Originaire de l'un d'eux, je peux vous dire qu'il attache au contraire le plus grand prix à leur développement et que le Gouvernement tout entier fera en sorte que, malgré les difficultés dont je viens de parler, ce développement se poursuive. Il compte sur le Sénat pour l'aider dans cette action. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

**M. Marcel Gargar.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Je ferai deux brèves remarques. Depuis quelque temps, à l'initiative parlementaire, on demande que les crédits du ministère technique soient dévolus aux conseils généraux des départements d'outre-mer. On estime, en effet, qu'ils seraient mieux à même de les gérer. Or, le Gouvernement s'y est toujours opposé. C'est ma première remarque.

Ma seconde remarque tend à relever une certaine contradiction dans les propos de la majorité et du Gouvernement. Vous avez été de chauds partisans de l'autodétermination de Mayotte. Pourquoi ne seriez-vous pas aussi de chauds partisans de l'autodétermination des territoires et départements d'outre-mer ?

**M. Georges Repiquet.** Il y a les autonomistes bretons !

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Je suis heureux que le Gouvernement nous ait annoncé le prochain dépôt d'un projet de loi relatif à l'île de Mayotte. Cependant — je l'ai déjà dit ici et je tiens à le répéter aujourd'hui — je regrette beaucoup que le Gouvernement n'ait pas défendu avec plus d'éclat le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ceux qui nous accusent aujourd'hui, à l'Organisation des Nations unies, de faire du colonialisme à propos de l'île de Mayotte oublient qu'ils ne seraient pas à l'O. N. U. si ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne leur avait pas été reconnu.

**M. Georges Repiquet.** Bravo !

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** En invoquant au contraire, comme ils le font actuellement, le maintien de Mayotte dans l'archipel des Comores, n'oublions pas que ce qu'ils revendiquent, c'est le maintien des frontières coloniales. Ils se contredisent donc de façon éclatante.

Non seulement nous ne devrions pas avoir à nous excuser à l'O. N. U., mais nous devrions au contraire nous glorifier de défendre le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce n'est pas parce que, une fois, ce droit des peuples a servi les intérêts français qu'il faut s'excuser, dans une assemblée internationale qui n'existerait pas si ce principe n'avait pas été reconnu. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U. D. R., à droite et sur diverses travées à gauche.*)

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je dirai à M. Gargar qui, tout d'un coup, devient super-départementaliste... (*Sourires.*)

**M. Marcel Gargar.** Vous extrapolez !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** ...que les crédits des ministères techniques affectés aux départements d'outre-mer sont gérés, comme dans tous les départements français, par les fonctionnaires responsables, mais que les choix sont faits en liaison avec les élus locaux qui participent, par leurs demandes, à la mise en place des équipements. Les crédits ne sont pas affectés au hasard et n'importe où. D'ailleurs, dans ce domaine, je n'ai pas connaissance de difficultés particulières.

J'ai été heureux de ce que M. Gargar a dit à propos du droit à l'autodétermination de l'île de Mayotte, car le parti communiste n'avait pas jusqu'à présent, tout au moins dans les débats parlementaires, reconnu ce droit.

Le Gouvernement n'a jamais contesté, pour les peuples des territoires d'outre-mer, le droit à disposer d'eux-mêmes, le droit à l'autodétermination. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans quelques jours, je proposerai au Parlement un projet de loi organisant la consultation de la population de Djibouti.

Le problème ne se pose pas pour les départements d'outre-mer qui sont des départements français et sont de ce fait entièrement intégrés à la République. Par conséquent, on ne voit pas très bien pourquoi, comme je le disais tout à l'heure, ce que le parti communiste, ou du moins son secrétaire général, reconnaît à la Corse ne serait pas reconnu aux Réunionnais.

**M. Marcel Gargar.** C'est une vue de l'esprit !

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat.** Je dirai au président Bonnefous que la doctrine fondamentale du Gouvernement français consiste à reconnaître aux peuples, dans le monde entier, le droit à disposer d'eux-mêmes. C'est précisément au nom de ce droit que la population de Mayotte a été appelée à s'exprimer et cette consultation a été suivie d'effet puisque, je le répète, le Gouvernement déposera dans les prochains jours un projet de loi qui tend précisément à garantir ce droit, qui est un droit imprescriptible que le Gouvernement français n'entend en aucune façon remettre en cause. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 12 372 113 F. »

La parole est à M. Parenty, pour explication de vote.

**M. Robert Parenty.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera les crédits consacrés aux départements d'outre-mer. Il fait siennes les observations de notre collègue M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, qui a demandé que soit mieux soulignée dans la présentation budgétaire l'ampleur de l'effort engagé au bénéfice de ces départements.

Notre groupe tient également à marquer son accord avec les propositions formulées par notre rapporteur et par notre excellent collègue M. Louis Virapoullé, sénateur de la Réunion. Pour nous, l'effort d'investissement économique ne saurait en aucun cas être dissocié de la promotion sociale et du soutien actif aux populations des départements d'outre-mer.

Je ne vous surprendrai pas, mes chers collègues, si je parle du logement. Les citoyens français venant des départements d'outre-mer doivent être, sur le plan social, particulièrement bien aidés et accueillis. Il serait anormal que les efforts considérables que le Gouvernement fait pour les travailleurs migrants ne puissent bénéficier à ces Français qui se trouvent, au moment où ils arrivent en métropole pour y chercher du travail, dans une situation difficile.

Il serait souhaitable que les crédits abondants dont peut disposer M. le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, grâce au 0,2 p. 100, puissent bénéficier, monsieur le secrétaire d'Etat, à ces Français dont vous avez la charge. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Le crédit est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV : plus 23 177 621 F. » — (*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme : 799 000 F. » — (*Adopté.*)

« Titre VI. — Autorisations de programme : 262 693 000 F. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 53 258 000 F. » — (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission.** Monsieur le président, je souhaiterais que la séance de demain ne commençât qu'à dix heures au lieu de neuf heures trente, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que nous aurons eu aujourd'hui un après-midi chargé, ensuite, parce que cela permettra à nos collègues de province de ne pas manquer le début de la discussion du budget des transports.

**M. le président.** Vous avez entendu la proposition de M. le président de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

#### Territoires d'outre-mer.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Louis Jung, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des territoires d'outre-mer pour 1977 est placé, comme celui de l'année précédente, sous le signe de l'incertitude.

Aux difficultés inhérentes à la crise économique qui ne les a pas épargnés s'ajoutent les profonds bouleversements survenus depuis l'année dernière dans le domaine institutionnel ; aussi ne pouvons-nous étudier le budget qui nous est soumis sans rappeler préalablement ces événements, qui ont modifié la composition de la Communauté française, et indiquer l'état actuel de développement économique de ces territoires.

Depuis 1976, Saint-Pierre-et-Miquelon a accédé au statut de département d'outre-mer et nous avons eu l'occasion de dire l'effort qui est actuellement réalisé en sa faveur dans le cadre du budget des départements d'outre-mer.



Les Comores ont choisi la voie de l'indépendance, exception faite de Mayotte, et j'ai été heureux d'apprendre tout à l'heure que le Gouvernement déposera prochainement les textes définissant le statut de l'île.

Le territoire des Afars et des Issas a entamé un processus qui conduira sans doute à l'autodétermination. En tout cas, un choix sera fait. Sa principale ressource demeure le port de Djibouti qui a bénéficié de la réouverture, le 5 juin 1975, du canal de Suez sans toutefois retrouver son niveau de trafic de 1965. Mise à part cette activité portuaire, le pays demeure économiquement pauvre. La production agricole est peu diversifiée et assure moins d'un quart de la consommation territoriale. Quant aux activités de pêche, elles demeurent limitées et sans profit réel pour le territoire.

La question du statut ne concerne pas seulement les Mahorais puisque la Nouvelle-Calédonie est également dans l'attente de précision sur le degré d'autonomie dont elle disposera prochainement face à la métropole. La situation économique y est également préoccupante, dans la mesure où elle repose presque exclusivement sur l'extraction et le raffinage du minerai de nickel. Elle dépend, par conséquent, des fluctuations de la conjoncture internationale sur le marché des métaux non ferreux, et nous en connaissons toutes les difficultés. Les projets de mise en valeur des gisements du Nord n'ont pas abouti et l'exploitation des minerais latéritiques du Sud ne semble pas pouvoir être poursuivie avant 1980.

En Polynésie, la querelle sur la nature de l'autonomie politique semble occulter les difficultés croissantes d'ordre économique et financier. Le centre d'expérimentation du Pacifique a réduit ses activités et un bilan peut d'ores et déjà être dressé de l'influence négative que semble avoir cet organisme sur l'économie naturelle locale. Jusqu'en 1960, la balance des échanges commerciaux était presque équilibrée; elle est maintenant largement déficitaire puisque les exportations ne couvrent plus que le dixième des importations. L'abandon des activités traditionnelles laisse mal augurer des chances de réussite d'un programme de développement se fondant sur l'agriculture et l'exploitation des ressources de la mer. Notons toutefois le niveau de production remarquable du coprah, qui a pu être récolté grâce au reflux dans les îles d'où elle était originaire d'une partie de la main-d'œuvre sans emploi du centre d'expérimentation du Pacifique.

Un dernier point me paraît fort important, et j'y insisterai plus particulièrement à la demande de mon excellent collègue M. Oopa Tetuaupua, c'est celui qui concerne le tourisme.

Certes, cette activité doit demeurer un complément du secteur primaire et secondaire mais, compte tenu des atouts immenses dont dispose ce territoire, il serait dommage qu'elle ne soit pas exploitée à fond. Sans doute faudra-t-il améliorer encore la qualité hôtelière. Mais cet aspect du développement rejoint le problème fondamental des transports aériens dont vous savez à quel point il me préoccupe.

Au milieu de tant de bouleversements et d'incertitudes, les îles Wallis et Futuna semblent être des oasis de calme et de tranquillité, et cette impression se confirme lorsque l'on sait que les deux tiers de la population émigrent pour aller travailler en Nouvelle-Calédonie ou aux Nouvelles-Hébrides, avec l'espoir de revenir au pays pour finir ses jours. Ce territoire devrait bénéficier d'un effort de solidarité nationale car ses ressources pourraient être développées, notamment dans le domaine forestier.

Enfin, les Nouvelles-Hébrides, à la suite de l'échange de lettres franco-britanniques, signées à Londres le 19 août 1975 et créant une assemblée représentative, évoluent lentement vers l'indépendance. Ce condominium aura subi de plein fouet l'effondrement du cours du coprah, qui demeure la principale ressource de l'archipel. La vente du poisson congelé n'est pas non plus satisfaisante et les productions de café et de cacao demeurent stationnaires. Là encore, l'insuffisance des transports maritimes et aériens a une incidence directe sur le tourisme.

La situation économique globale de ces territoires est donc mauvaise en raison de leur extrême vulnérabilité à la conjoncture mondiale, due essentiellement à une mono-activité et à des structures socio-économiques qui amplifient l'incidence des phénomènes extérieurs.

Il est difficile, compte tenu de toutes ces incertitudes, de comparer le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1977 à ceux des exercices antérieurs. Toutefois, après avoir

apporté les modifications nécessaires, on peut appréhender globalement les grandes lignes du budget qui concernent les cinq territoires actuellement soumis au statut.

On peut relever ainsi une augmentation des dépenses de plus de 8,3 p. 100 d'une année sur l'autre. C'est là naturellement — nous l'avons vu tout à l'heure — un budget de reconduction dans lequel, si les dépenses ordinaires semblent convenablement prévues, les dépenses en capital sont sacrifiées.

Il faut rappeler que le fascicule budgétaire consacré aux territoires d'outre-mer ne laisse apparaître qu'une faible partie des crédits publics consacrés à ces territoires et ne permet pas un examen sérieux de l'effort financier global de la métropole à l'égard de ceux-ci.

En outre, il a été décidé, au cours du mois de juillet 1975, que les différents ministères techniques métropolitains devraient intervenir plus largement au profit de ces territoires.

Cette intervention des ministères techniques est nécessaire et urgente dans la mesure où la croissance des dépenses de fonctionnement des budgets territoriaux, dépenses de santé et d'éducation notamment, rend difficile la réalisation de l'équilibre budgétaire et interdisent toute politique d'équipement. Il va de soi que la mise en œuvre de cette politique sera progressive. Elle devra permettre notamment de sauvegarder la spécificité locale et de tenir compte des attributions statutaires des assemblées locales.

L'ensemble des crédits affectés aux territoires d'outre-mer par les différents départements ministériels devrait représenter, pour 1977, la somme de 2 379 millions de francs, soit 16,2 p. 100 de plus que l'année précédente, dont 1 195 millions de francs de dépenses civiles, soit une augmentation de 18,1 p. 100.

Ce projet de budget doit être accueilli avec réserve. Il traduit l'incertitude dans laquelle se trouvent les pouvoirs publics quant au futur de certains territoires. Il n'en demeure pas moins préoccupant dans la mesure où l'ajournement de certaines dépenses en capital peut être gravement préjudiciable pour l'avenir.

Je conclurai en regrettant que le document budgétaire annexe présenté en application de l'article 85 de la loi de finances pour 1969, s'il donne un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer, ne fournisse toutefois aucun renseignement quant à l'affectation de ses ressources.

Il serait souhaitable que pour les prochains exercices, ce document ait un contenu plus explicite, d'autant que les ministères techniques ont été appelés à agir directement dans les territoires.

Compte tenu de ces observations, je propose au Sénat l'adoption du budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., au centre et à droite.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants, vingt et une minutes ;

Groupe socialiste, vingt et une minutes ;

Groupe communiste, dix-huit minutes.

La parole est à M. Cherrier.

**M. Lionel Cherrier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'an dernier, et déjà en 1974, je faisais devant vous un tour d'horizon de notre situation économique et politique. J'expliquais que la Nouvelle-Calédonie traversait, depuis 1973, une crise économique sévère s'aggravant de mois en mois et qui traduisait, par une augmentation du chômage, des difficultés budgétaires quasi insolubles, un pessimisme général devant l'avenir et le risque d'une crise de confiance envers la France, pouvant déboucher sur de graves événements

L'origine de ces difficultés ? Le non-aboutissement des projets d'industrialisation envisagée dès 1960, promis solennellement depuis 1966, d'année en année et jusqu'à maintenant, par les plus hautes autorités de la République.

L'an dernier encore, je regrettais devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'aucun signe manifeste ne soit venu confirmer votre pronostic, alors que vous annonciez, le 24 janvier 1975 « l'aboutissement positif et rapide » du projet d'exploitation des garnières du Nord. Vous m'aviez répondu — je me permets de le rappeler — : « Il ne faut pas être trop pessimiste pour la

Nouvelle-Calédonie... Je peux vous donner l'assurance que, l'année prochaine, lorsque nous discuterons de ce budget, les problèmes qui, à juste titre, vous préoccupent seront largement résolus ».

Eh bien ! au risque de lasser l'auditoire — veuillez m'en excuser, mes chers collègues — ce sont les mêmes problèmes que je vais devoir exposer à nouveau, avec la différence qu'ils se sont considérablement aggravés.

La situation de l'emploi, tout d'abord. Au niveau de la demande, la crise qui se prolonge et s'accroît se traduit par deux importants mouvements migratoires : le premier, difficile à chiffrer, concerne le retour massif des Mélanésiens dans leurs tribus ; le second, le départ d'une main-d'œuvre européenne de Nouvelle-Calédonie, principalement vers la métropole : 1 685 personnes d'octobre 1975 à septembre 1976. Malgré cela, le chômage continue de s'accroître : plus de 48 p. 100 de demandes d'emploi non satisfaites entre août 1975 et août 1976.

La situation de notre commerce extérieur, ensuite.

Les importations, qui n'ont pratiquement fait que décroître depuis 1970, ont connu une baisse importante en 1976. En francs constants, elles n'auront représenté que 62,25 p. 100 des importations de 1970. Cet effondrement s'est accompagné d'une baisse de la part relative des biens d'équipement importés : 44 p. 100 du total en 1970 ; 23,5 p. 100 en 1976. On assiste, en fait, à une baisse de la consommation intérieure liée à la chute des revenus, eux-mêmes fonction de l'activité prédominante du nickel.

Entre 1975 et 1976, et pour les neuf premiers mois, les exportations de minerais sont tombées de 1 835 000 à 1 719 000 tonnes et les exportations métallurgiques de 49 800 à 41 800 tonnes. Encore faut-il se souvenir que l'année 1975, qui sert de base de comparaison, était déjà très mauvaise ! D'autre part, il faut aussi rapprocher le chiffre de 50 000 tonnes de métal produit en 1974 des 160 000 tonnes retenues comme objectif du VI<sup>e</sup> Plan !

L'absence de grands projets d'investissement retentit sur l'ensemble des activités, notamment sur le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont les entreprises en difficulté n'ont aucun espoir d'amélioration de leur situation, de leur trésorerie en particulier, devant les restrictions imposées par les banques et l'insuffisance des crédits accordés par la Société immobilière et de crédit de la Nouvelle-Calédonie. Le nombre des logements achevés, qui était de 1 720 en septembre 1975, est tombé à 540 en septembre 1976.

Le seul secteur de l'économie où l'on pourrait avoir quelque espoir est celui du tourisme. L'essor constaté ne profite cependant qu'à Nouméa car, faute de crédit à long terme et à faible taux d'intérêt, les hôteliers de l'intérieur ne peuvent amortir leurs installations ni, *a fortiori*, augmenter leur capacité d'accueil. En réalité, ils sont au bord de la faillite et leur groupement vient de jeter un véritable cri d'alarme à l'assemblée territoriale.

La baisse générale de l'activité entraîne évidemment une baisse des recettes fiscales et pose le problème de l'équilibre budgétaire du territoire.

C'est ainsi qu'en 1976 les élus territoriaux ont dû, pour équilibrer le budget, voter des augmentations d'impôts considérables. Les prévisions de 1976 par rapport à celles de 1974 font ressortir une augmentation de la contribution foncière de 400 p. 100 et de la contribution des patentes de plus de 500 p. 100, tandis que les taxes à l'importation ont été accrues de près de 15 p. 100 entre 1975 et 1976.

Parallèlement, des compressions drastiques de dépenses ont été opérées — plus d'un demi-milliard de francs C. F. P. — au détriment, notamment, des communes, de l'enseignement privé, du fonctionnement des services administratifs et des fonctionnaires. Malgré son austerité, particulièrement pénible en période de crise, l'exécution de ce budget laissera apparaître, d'après les dernières estimations administratives, un déficit qui atteindra 1,5 milliard de francs C. F. P.

Qu'en sera-t-il du budget de 1977, alors qu'il paraît difficile aussi bien d'accroître encore la pression fiscale que de diminuer les dépenses déjà sévèrement comprimées, sans toucher des catégories sociales de plus en plus défavorisées, abaisser encore les moyens de paiement et risquer ainsi de prolonger la crise et de compromettre pour longtemps toute reprise ?

Le projet de budget préparé par l'administration et le conseil de gouvernement et déposé récemment sur le bureau de notre assemblée prévoit un nouvel effort du territoire et ce, malgré l'importance de l'aide de l'Etat.

Cet effort comporterait, pour les recettes, un réaménagement de la fiscalité qui devrait permettre la perception de 877 millions de francs C. F. P. d'impôts nouveaux, alors qu'entre 1974 et 1976 les recettes fiscales des budgets avaient déjà augmenté de 3,3 milliards de francs C. F. P. Il me paraît d'ailleurs utile de rappeler que, bien que notre système fiscal soit différent de celui de la métropole, la pression fiscale moyenne supportée par habitant est sensiblement la même en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole.

En ce qui concerne les dépenses, cet effort se traduirait par une très sévère limitation de la croissance du budget de fonctionnement, le blocage de tous les recrutements, à l'exception de ceux de la santé et de l'enseignement, et le plafonnement des subventions aux enseignements privés.

En dépit de ces mesures, l'aide de l'Etat s'est révélée nécessaire pour équilibrer le budget. D'une part, pour 1 milliard de francs C. F. P., elle porte sur la prise en charge des dépenses du personnel de l'enseignement professionnel selon les modalités du « contrat simple » prévu par la loi Debré ; d'autre part, pour 455 millions de francs C. F. P., elle se traduit par une subvention au secteur de la santé.

Ainsi, la solidarité nationale jouera-t-elle encore. Au nom de mes compatriotes, je tiens, à cette tribune, à en remercier le Gouvernement et le Parlement.

Il faut cependant observer que cette aide de l'Etat sera très probablement encore insuffisante, car le territoire pourra difficilement poursuivre une politique budgétaire malthusienne alors qu'il est en pleine récession économique. Des mesures s'imposeront, dont je citerai quelques exemples.

Premièrement, la prise en charge par l'Etat des fonctionnaires et des cadres métropolitains détachés dans les services territoriaux et payés par le territoire. Cette mesure, maintes fois réclamée par les instances territoriales, avait été approuvée en conseil interministériel restreint, le 11 juillet 1975, pour prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 1977. Depuis, nous n'en avons plus entendu parler.

Deuxièmement, un concours financier permanent de l'Etat aux communes complétant l'effort du territoire. Cela a été demandé conjointement par l'association des maires et la commission des finances de l'assemblée territoriale, le 22 octobre 1976, dans une motion qu'ils m'ont chargée, ainsi que le député et le conseiller économique et social, maire de Nouméa, de défendre auprès de vous.

En effet, les ressources des communes proviennent, dans leur quasi-totalité, d'un fonds intercommunal de péréquation alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales du territoire, selon un pourcentage fixé par décret. Or, depuis la loi n° 69-5 du 3 janvier 1969, les communes de Nouvelle-Calédonie sont devenues communes d'Etat. Etant donné la situation des finances territoriales, il paraît donc normal que les communes se tournent vers l'Etat à un moment où, faute de ressources territoriales suffisantes, les municipalités vont se trouver contraintes de licencier du personnel et ne pourront plus faire face au remboursement de leurs emprunts.

Une troisième possibilité d'aide de l'Etat est encore possible ; je veux parler de la prise en charge du déficit de l'office des postes, comme vous l'avez proposé, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre lettre du 18 février 1976 au président de l'assemblée territoriale.

Cette mesure serait, certes, de moindre importance, mais, comme les deux précédentes, elle s'inscrit dans un cadre particulier : celui d'un appel à la solidarité nationale.

Il est important, en effet, que l'Etat montre d'abord qu'il tient ses promesses et ensuite qu'il est prêt à aider le territoire, autrement qu'en proposant des transferts de compétences. Cela désarmerait ceux qui, insidieusement, prétendent que le Gouvernement veut arriver, pièce par pièce, à « déparlementaliser » la Nouvelle-Calédonie.

Mais, si l'effort présent et à venir de l'Etat ne doit pas être minimisé, il sera, en tout état de cause, toujours préférable de donner au territoire les moyens de sortir lui-même de la crise plutôt que de le transformer en assisté et en demandeur.

Ces moyens passent par la relance de l'activité économique, elle-même fonction de l'industrialisation, seule voie pour la solution de la crise et l'équilibre à long terme du budget.

Il faut donc que le projet d'implantation d'une usine de production de nickel métal dans le nord, promis depuis si longtemps, se réalise enfin. Or sa réalisation, comme d'ailleurs celle du projet du sud, est de la responsabilité du Gouvernement.

En effet, la loi Billotte du 3 janvier 1969, imposée au territoire et sans cesse remise en cause par les Calédoniens, réserve à l'Etat, depuis 1969, tous les pouvoirs de négociation et de décision en matière d'exploitation et d'industrialisation minière.

Le résultat, jusqu'à présent, est nul pour l'Etat — le commerce extérieur français n'y aura, en effet, rien gagné — et négatif pour le territoire qui s'est endetté pour réaliser des infrastructures en rapport avec les prévisions optimistes du Gouvernement, et qui continue à s'endetter pour maintenir un niveau d'activité pourtant en baisse en raison de la non-réalisation des projets d'industrialisation.

Il faut que l'Etat comprenne cette situation qui nous mène à la ruine et reconnaisse concrètement ses responsabilités. En ce sens, il serait du plus haut intérêt que soit accordé un moratoire pour le remboursement des emprunts contractés par le territoire, les communes et les entreprises privées.

De plus, il est probable que la réalisation du projet du nord ne suffira plus à offrir des emplois en nombre suffisant à une population jeune et en forte croissance. Aussi est-il nécessaire de promouvoir d'autres activités.

Dans ce but, il faut encourager l'investissement, et le seul moyen pour y parvenir est la mise en place d'un système de crédits à long terme et à faible taux d'intérêt, comme ceux du crédit agricole, du crédit forestier ou du crédit hôtelier, que nous n'avons jamais pu obtenir jusqu'à présent.

Il me paraît aussi absolument nécessaire que l'Etat continue de fournir une dotation suffisante en faveur du fonds d'aide et de développement de l'intérieur et des îles, le Fadil, lequel a été créé dans le but d'améliorer le niveau de vie des populations rurales et, plus particulièrement, d'assurer la promotion des Mélanésiens et leur intégration dans la vie économique du territoire.

Je n'ai malheureusement trouvé aucune trace de la reconduction de cette dotation dans le budget que nous examinons aujourd'hui. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous serai-je reconnaissant des précisions que vous pourrez m'apporter sur ce point.

Enfin, je me dois de vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai noté avec une grande satisfaction votre récente déclaration devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, le 4 novembre écoulé, déclaration selon laquelle vous avez donné des instructions pour assurer une meilleure association des Mélanésiens à la gestion de ce fonds.

A ce sujet, j'approuve entièrement les observations qui ont été faites par le député Jacques Piot, dans son rapport au nom de la commission des lois de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi de finances pour 1977, à propos des territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne la réforme de notre statut, j'ai également noté avec satisfaction que le projet que vous avez présenté était actuellement examiné par la commission des lois de l'Assemblée nationale et qu'il le sera dans les prochains jours par la même commission du Sénat. Il devrait donc être définitivement adopté au cours de cette session.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, combien, depuis votre entrée en fonction, et malgré les difficultés rencontrées, vous avez eu à cœur de voir aboutir cette réforme réclamée par les Calédoniens depuis 1963, alors que, jusqu'en 1974, aucun dialogue n'avait pu être engagé sur cette importante question. Je tenais ici à le souligner.

Dans un avenir relativement proche, l'exploitation des ressources de la mer doit, parallèlement, devenir un élément important de notre développement économique.

Dans cet ordre d'idées, pourrez-vous me dire, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'application à la Nouvelle-Calédonie de la réglementation relative à l'extension de la zone maritime économique à une limite de 200 milles ? Mes compatriotes suivent cette question avec beaucoup d'intérêt.

En 1977, Nouméa accueillera le congrès national de la jeune chambre économique française. J'ai déjà eu l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, d'évoquer avec vous cette importante manifestation et de mettre l'accent sur la répercussion de ce congrès dans cette région du Pacifique Sud, d'autant que toutes les jeunes chambres des pays voisins y assisteront.

Tant pour le prestige de la France que pour la bonne renommée de la Nouvelle-Calédonie, il est capital que cet événement connaisse un large succès.

Vous avez eu l'occasion de me confirmer que votre département ministériel fera le maximum pour aider les organisateurs. Je sais que, parallèlement, les services du commerce extérieur participeront à ce congrès en lui adjoignant une exposition du commerce français.

L'organisation d'une telle manifestation dépasse les possibilités financières des organisateurs locaux. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que le projet de budget que nous allons examiner vous permette, comme nous l'avions demandé l'année dernière, de leur apporter une aide efficace et j'espère obtenir de vous une réponse positive sur ce point particulier.

Les différents problèmes que je viens de soulever correspondent, pour beaucoup, à des demandes. Celles-ci sont, pour la plupart, strictement limitées à la réalisation de promesses gouvernementales qui, à l'exception du Fadil, n'ont pas été réalisées jusqu'ici.

A nouveau, j'attire solennellement l'attention du Gouvernement sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour favoriser le développement économique de la Nouvelle-Calédonie en abolissant une politique de malthusianisme minier qui dure depuis 1960 et qui s'est trouvée, en quelque sorte, légalisée par la loi Billotte de 1969.

Je ne doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne m'apportiez, dans votre réponse, des éléments précis de satisfaction, dont la population calédonienne, profondément française, se réjouira d'autant plus qu'elle connaît actuellement une crise d'une ampleur jamais atteinte. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaudon.

**M. Roger Gaudon.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du projet de budget des territoires d'outre-mer donne chaque année l'occasion au groupe communiste et apparenté d'exprimer très brièvement son opinion sur la politique suivie par le Gouvernement dans ces territoires.

Il convient d'abord d'observer que la ligne directrice définie dans le livre du Président de la République ne correspond pas à la situation des territoires d'outre-mer. Je veux parler, en particulier, de l'égalité des chances et des libertés qui ne sont, à nos yeux, que des slogans et non la réalité.

Tout est fonction, dans ce domaine, du profit et non de l'intérêt des populations, comme en Nouvelle-Calédonie, où seule compte la société Le Nickel, ou bien fonction de stratégie militaire, et cela non seulement pour la France, mais aussi pour les Etats-Unis, comme c'est le cas à Djibouti et à Mayotte.

Partant de ces considérations, le Gouvernement tente de retarder l'évolution des territoires vers l'autonomie ou l'indépendance. C'est le cas, par exemple, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie où, par votre obstination, vous heurtez les populations de ces territoires.

Si, à Djibouti, une perspective semble apparaître, reconnaissons néanmoins que beaucoup de temps a été perdu et que des ombres se dessinent quant à l'application de l'indépendance du territoire des Afars et des Issas.

Temps perdu, oui, monsieur le secrétaire d'Etat ! Relisez nos interventions de l'an passé, nos mises en garde, nos propositions ! Vous constaterez que nous avions raison de combattre votre politique néo-colonialiste, votre obstination à ne pas tenir compte du vent de l'histoire.

L'année dernière, nous mettions le gouvernement auquel vous apparteniez en accusation, car vous refusiez de considérer le peuple du territoire des Afars et des Issas, pour l'essentiel groupé derrière la L. P. A. I., comme interlocuteur valable, alors que vous vous accrochiez au fantôme Ali Aref, qui ne représentait rien. La preuve en est qu'il a été contraint de laisser la place.

En janvier, m'étant rendu par deux fois à Djibouti, j'ai pu y constater les atteintes aux libertés, à la démocratie. Chaque manifestation et chaque rassemblement étaient sauvagement réprimés, les quartiers africains bouclés, des populations déportées hors de Djibouti, des familles séparées.

Telle est votre politique qui, je le rappelle, a été condamnée par l'organisation des Nations unies et par l'organisation de l'unité africaine.

Aujourd'hui, le processus de l'indépendance est engagé, mais je ne vous cache pas que nos inquiétudes demeurent devant les manœuvres visant à réduire le contenu de cette indépendance.

Monsieur le secrétaire d'Etat, rien ne sert de s'accrocher aux vestiges du passé colonialiste, d'autant que cette politique n'a qu'un but, celui de satisfaire les appétits des sociétés monopolistes qui accroissent leurs profits à partir du travail de ces populations.

Je dirai quelques mots sur les Comores. Un référendum a consacré l'indépendance à une écrasante majorité. Or, vous avez réussi — cela revêtait pour le Gouvernement un intérêt stratégique — à détacher Mayotte de l'ensemble de l'archipel, en contradiction avec l'objet du référendum et en violation des principes de l'O. N. U.

J'ajoute qu'il est pour le moins curieux de vous entendre parler sans cesse de garantir l'intégrité du territoire alors que vous avez été à l'origine de sa dislocation.

Le plan d'austérité ne va pas manquer d'aggraver la situation des territoires d'outre-mer. Nous, communistes, estimons qu'une autre politique est possible et souhaitable.

Il convient de tenir compte de l'aspiration des peuples à disposer d'eux-mêmes librement, et ceci en application de l'article 72 de notre Constitution.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Roger Gaudon.** Il faut que la France établisse avec chaque peuple des relations nouvelles, excluant toute pratique colonialiste. L'histoire, dans ce domaine, nous a donné raison ; c'est une leçon à méditer.

La France et notre peuple ont tout à y gagner. Et, que je sache, les peuples qui étaient jadis colonisés et qui ont rompu leurs chaînes ne se sont pas engagés dans l'esclavagisme mais dans la liberté !

**Mme Marie-Thérèse Goutmann et M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Roger Gaudon.** Monsieur le secrétaire d'Etat, il vous plaît, d'une façon régulière, de travestir la politique du parti communiste français. C'est ce que vous avez encore fait aujourd'hui — cela ne m'étonne pas car c'est tous les ans pareil — à propos du discours de Georges Marchais, secrétaire général de notre parti, concernant la Corse. Or il ne faut pas comparer sa situation avec celle des territoires et départements d'outre-mer. C'est tout à fait différent.

**M. Marcel Gargar.** Certainement !

**M. Roger Gaudon.** Vos propos, monsieur le secrétaire d'Etat, ne tendent qu'à une seule chose : galvaniser vos amis politiques qui s'accrochent encore aux vestiges du néo-colonialisme.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Roger Gaudon.** Votre politique n'allant pas dans le sens de l'histoire, vous comprendrez que le groupe communiste et apparenté vote contre le projet de budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Belin.

**M. Gilbert Belin.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai sous les yeux l'excellent rapport de notre collègue M. Jung. Je suis entièrement d'accord avec lui lorsqu'il écrit, dans son premier paragraphe, que le budget de cette année, comme le précédent, se place sous le signe de l'incertitude.

En ce qui nous concerne, nous socialistes, nous ajouterons à ces incertitudes des sujets d'inquiétude qui sont nombreux quant à l'avenir des territoires d'outre-mer : difficultés pour favoriser

leur développement, difficultés pour porter remède au chômage, difficultés économiques et problèmes de marché ; enfin, difficultés concernant les futurs statuts de ces territoires ou le libre choix de leur avenir par l'autodétermination.

Cela dit, je voudrais présenter trois remarques brèves sur l'ensemble de ce budget.

Compte tenu des modifications institutionnelles survenues au cours de l'année — départementalisation de Saint-Pierre-et-Miquelon, indépendance des Comores et statut particulier pour Mayotte — le budget des territoires d'outre-mer augmente environ de 7,57 p. 100, mais les innovations sont rares. On constate la reconduction des dotations des principales opérations et même parfois leur diminution, comme c'est le cas pour les équipements administratifs des services de l'Etat.

Les interventions directes des ministères techniques restent importantes, mais cet éparpillement engendre des lourdeurs et souvent des superpositions administratives.

A ce sujet, je note avec intérêt la nomination par M. le Premier ministre d'une personnalité chargée de la coordination interministérielle pour l'ensemble des problèmes posés par l'évolution du territoire français des Afars et des Issas. C'est une expérience intéressante, mais pourquoi est-ce au moment de l'accession à l'indépendance qu'une telle mesure est prise ? Cela ressemble à la nomination d'un expert, chargé de liquider tous les comptes !

Les grandes orientations définies dans le VII<sup>e</sup> Plan, et portant sur la réalisation d'un plus grand nombre d'équipements collectifs, sur le développement des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ne sont pas très apparentes dans ce budget.

Cette remarque ne concerne pas, il est vrai, le ministère de l'éducation dont l'effort budgétaire consacré aux territoires d'outre-mer progresse de 45 p. 100. Mais à quoi cela correspond-il exactement ? A la progression des frais de personnel ? A la création de nouveaux postes ?

Quant au ministère de la santé, son effort budgétaire en faveur des territoires d'outre-mer diminue de 17 p. 100 — permettez-moi à ce propos de vous demander où en est l'hôpital Pelletier de Djibouti ? L'effort du ministère de l'agriculture, lui, ne figure même pas !

Un conseil restreint de juillet 1975 et le VII<sup>e</sup> Plan ont demandé une intervention plus systématique des divers ministères. Cela sera-t-il l'occasion de changements profonds dans la nature des efforts budgétaires ? C'est ce problème particulier que je voudrais aborder aujourd'hui.

Regardons, par exemple, quelle est la situation économique et politique du territoire français des Afars et des Issas à la veille de son indépendance.

La France a beaucoup investi dans cette zone. Il semble même que ce territoire ait été le principal bénéficiaire des crédits d'investissements consacrés aux territoires d'outre-mer ; sans doute est-ce en raison de sa position stratégique.

Mais quels sont les secteurs qui ont bénéficié des grands investissements réalisés par la France récemment ? Les activités et l'extension du port de Djibouti, le chemin de fer franco-éthiopien, la route qui doit relier Djibouti à Addis-Abeba, la construction d'un aérodrome, celle d'une gare routière.

Tout cela est sans doute utile, mais ce territoire est trop dépendant des activités de transit ; les autres activités, même si les potentialités sont réduites, sont restées trop marginales et cela est inquiétant.

A-t-on modernisé les équipements sanitaires ? A-t-on essayé de développer l'irrigation ? Un effort a été fait en faveur des cultures maraichères près de Djibouti, mais bien d'autres possibilités étaient envisageables.

Comme il sera facile, une fois l'indépendance proclamée, de venir proposer à ce territoire l'aide technique de la France et comme il est facile de déclarer, dès maintenant, que « les accords de coopération ne pourront intervenir qu'après l'indépendance puisqu'ils devraient être négociés avec un Etat souverain ».

N'est-ce pas cela le néo-colonialisme dans lequel, d'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à exceller ?

Cette attitude se retrouve dans le domaine militaire, ce qui est encore plus grave, car il s'agit d'une véritable ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

On parle beaucoup des visées expansionnistes de l'Ethiopie et de la Somalie, ou plus exactement de celles des grandes puissances qui les soutiennent. Ce problème est sans doute réel, mais n'est-ce pas l'occasion pour la France de se donner une excuse valable pour maintenir son pouvoir militaire ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous déclarez à Djibouti, au début de cette semaine : « Il n'est pas question de maintenir une base militaire à Djibouti. Mais des accords de coopération dans le domaine militaire sont envisageables. Si le nouvel Etat nous demande notre aide, nous serons à sa disposition ».

On ne peut pas imaginer que la France abandonne totalement le territoire français des Afars et des Issas du jour au lendemain, surtout sans l'y avoir préparé. Les modalités d'intervention peuvent être multiples : ce peuvent être de simples contrats techniques, qui mettraient sous l'autorité du futur gouvernement local les détachements français — comme le demande la ligue populaire africaine pour l'indépendance — mais ce peuvent être aussi des accords de défense, qui maintiennent l'autorité française sur les effectifs stationnés dans le territoire. Les responsables français sembleraient préférer cette dernière formule.

Le nombre important de militaires qui vous ont accompagné, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre récent voyage dans le territoire des Afars et des Issas laisse supposer que des négociations ont eu lieu. Pourrait-on en connaître les résultats ?

Cette attitude paternaliste de développement, nous la retrouvons également en Nouvelle-Calédonie où le principal et quasi unique effort de développement économique a porté sur le nickel, si bien que lorsque ce produit rencontre des difficultés sur le marché mondial, c'est toute la vie économique et sociale quotidienne qui est perturbée.

Dans ce territoire, le tourisme est resté très modeste et la diversification recherchée est loin d'être apparente. Dans le secteur agricole par exemple, presque rien n'a encore été fait et la consommation locale est loin de satisfaire les besoins.

Comment se fait-il, par exemple, que, dans le budget pour 1977, n'apparaisse aucune mesure nouvelle concernant le fonds d'aide au développement de l'intérieur des îles, le F.A.D.I.L., mis en place en 1975 et qui, en 1976, avait entrepris des actions valables ? Serait-il exposé à l'asphyxie dès sa création ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, le parti socialiste ne peut approuver cette politique hésitante, néocolonialiste, pratiquée à l'égard des territoires d'outre-mer. Tant que des modifications importantes n'interviendront pas en vue d'un véritable développement économique de ces territoires, nous ne pourrions souscrire au budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer).** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations qui ont été présentées à propos des territoires d'outre-mer sont, les unes, d'ordre politique, les autres, d'ordre économique.

Les observations d'ordre politique étaient relatives aux statuts des territoires d'outre-mer. Comme je l'avais annoncé l'année dernière, nous avons constaté à cet égard une triple évolution.

C'est ainsi qu'un territoire, Saint-Pierre-et-Miquelon, est devenu département — nous en avons parlé tout à l'heure. C'est ainsi qu'un autre territoire, celui des Afars et des Issas, a entamé un processus qui le conduira à une consultation de la population afin de savoir si celle-ci souhaite l'indépendance. Enfin, les territoires du Pacifique ont défini deux objectifs : rester français et bénéficier, compte tenu de leur éloignement et de leurs caractéristiques, de la possibilité de décider des affaires qui les concernent directement.

Sur tous ces points, il n'y a pas, monsieur Belin, la moindre hésitation. Le Gouvernement fait jouer l'autodétermination et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que M. Bonnefous évoquait tout à l'heure.

J'observe que lorsqu'en vertu de ce droit certains territoires choisissent de rester français, le parti communiste trouve notre politique mauvaise — c'est le cas pour Mayotte et, probablement, pour les territoires du Pacifique. Lorsque, au

contraire, ceux-ci veulent aller à l'indépendance, le parti communiste estime que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un excellent principe qu'il faut se hâter d'appliquer, même s'il doit en résulter la plus grande impréparation.

Il y a là, permettez-moi de vous le dire, une contradiction, pour le moins une ambiguïté.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement appliquera ce principe. C'est ainsi que, dans le territoire français des Afars et des Issas, des négociations avec l'ensemble des formations politiques ont lieu régulièrement et se poursuivront à Paris au mois de janvier. Elles visent à permettre que l'indépendance, dont chacun sait qu'elle pourrait poser des problèmes si elle était mal préparée, en raison des risques extérieurs et des risques d'affrontements intérieurs, soit proclamée dans les meilleures conditions. Il est donc tout à fait normal que les délais soient respectés, mais ces délais sont indispensables.

J'ajoute d'ailleurs que l'ensemble des formations politiques que j'ai rencontrées au début de cette semaine ont approuvé la ligne directrice suivie par le Gouvernement français ; j'observe qu'il en est de même pour l'O. N. U. Par conséquent, je trouve que les critiques habituelles prononcées par le représentant du parti communiste sont, cette année, particulièrement peu fondées.

En ce qui concerne Mayotte, je l'ai dit tout à l'heure, un statut sera prochainement proposé au Parlement.

De même, pour les territoires du Pacifique, le Gouvernement demandera au Parlement, dès la présente session, d'examiner un projet intéressant la Nouvelle-Calédonie — je le confirme à M. Cherrier. A la session prochaine, un projet de statut intéressant la Polynésie française sera déposé par le Gouvernement.

Comme vous pourrez le constater, ces statuts consacrent, sans ambiguïté, à la fois le désir de ces territoires de rester français et le désir légitime de leurs habitants et de leurs responsables de bénéficier de la faculté d'administrer les affaires territoriales, c'est-à-dire celles qui ne sont pas du ressort de l'Etat.

Je pense donc que, dans ces domaines, c'est une politique très claire qui est menée, en plein accord avec les populations.

En ce qui concerne la Polynésie, il n'y a pas, contrairement à ce que vous avez indiqué, de difficultés particulières. Des négociations ont lieu en ce moment avec l'ensemble des formations politiques — elles vont se poursuivre dans les jours qui viennent — et l'accord s'est fait sur les deux principes qui inspireront le projet de statut que le Gouvernement s'apprete à déposer.

Sur le plan économique, la situation des territoires d'outre-mer a, certes, été difficile en 1975 et 1976. Les retombées de la crise mondiale y ont été très fortement ressenties, plus fortement que dans le reste du territoire national. Cela semble logique, en raison notamment des difficultés rencontrées par la plupart des productions de ces territoires — par exemple le copra en Polynésie française ou aux Nouvelles-Hébrides.

La réouverture du canal de Suez n'a pas encore eu d'effets bénéfiques pour Djibouti et le fait que ce territoire soit sur le point de changer de statut n'encourage pas les investissements.

En Nouvelle-Calédonie, le nickel, malgré la reprise économique, rencontre encore, pour l'instant, nombre de difficultés.

Aux causes générales provoquées par la dépression économique de l'année dernière s'ajoutent donc des causes spécifiques qui expliquent que les territoires d'outre-mer aient traversé une période particulièrement difficile.

Pour faire face à cette situation, l'Etat et les autorités locales se sont donné des moyens de lutte.

Je me suis d'abord efforcé de mieux connaître les possibilités de la plupart de ces territoires. Pour ce faire, il fallait procéder à un recensement des potentialités et inciter les investissements en mettant en vigueur des textes qui prévoient l'exonération des bénéfices métropolitains réinvestis dans les territoires d'outre-mer, exactement comme cela se fait dans les départements.

Il fallait également prévoir une diversification économique. En effet, ces territoires offrent un certain nombre de possibilités qu'il faut maintenant mettre en valeur grâce à une bonne concertation et à une aide suffisante.



Nos atouts sont de plusieurs ordres, comme l'a d'ailleurs souligné avec une très grande compétence et une très grande clarté votre rapporteur, M. Jung.

Les possibilités non encore exploitées dans le domaine de l'hôtellerie et, en général, du tourisme, facteur de développement pour certains de ces territoires, sont encore très importantes, notamment en Nouvelle-Calédonie.

A propos de ce dernier territoire, M. Cherrier, dans son intervention très complète, a longuement évoqué le problème que pose l'industrie du nickel. Il y a quelques années, ce métal a connu un boom considérable ; tout laissait prévoir que l'augmentation de sa production entraînerait le développement de la Nouvelle-Calédonie. Mais ce boom n'a pas été suivi de tous les effets que l'on pouvait en attendre et, depuis trois ans, le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre une politique de relance de l'industrie du nickel.

Il s'en est donné d'abord les moyens.

Je signale que c'est à l'initiative du Gouvernement qu'un projet de loi modifiant la fiscalité intéressant l'industrie du nickel, projet dont on parlait depuis des années, a enfin été voté.

Il s'agissait de transformer un impôt très vétuste qui ne touchait que les droits d'entrée et de sortie par un impôt moderne intéressant les bénéficiaires, applicable dans tous les territoires qui produisent et transforment le nickel.

Il fallait que, durant une période transitoire, l'Etat accepte de compenser le manque à gagner éventuel du territoire.

L'adoption de cette loi va permettre à la seule industrie de transformation qui existe en Nouvelle-Calédonie, celle du nickel, qui produisait quelque 60 000 tonnes il y a un an ou deux, de produire 90 000 tonnes, soit une augmentation d'un tiers.

C'est vrai, et M. Cherrier a eu tout à fait raison d'insister sur ce point, depuis plusieurs années, on annonce le lancement du projet du Nord en Nouvelle-Calédonie qui devrait permettre de produire 40 000 tonnes de plus, à lui tout seul, et de créer, par conséquent, un très grand nombre d'emplois. Là aussi le Gouvernement a agi. C'est ainsi qu'il a racheté à la société Patino, qui en était détentrice, la concession et que, ce faisant, il s'est doté des moyens de préparer une industrie qui, je le souligne, doit être à majorité française. Il faut que la France en garde le contrôle, comme elle gardera le contrôle de la pâte à papier en Guyane. Certes le montage de cette opération est difficile. Il n'est pas facilité par la conjoncture économique. Il n'est pas facilité non plus par la conjoncture propre au nickel qui était difficile, mais je précise à M. Cherrier que le Gouvernement aboutira, que, là aussi, l'installation d'une entreprise de capacité suffisante pour mettre en œuvre ce projet se réalisera. Le ministre de l'industrie lui-même s'en préoccupe directement et rien ne permet à l'heure actuelle de dire qu'il y ait dans cette affaire un recul. Bien au contraire. Les pourparlers avancent, mais il va de soi que le Gouvernement ne pourra en faire état que lorsque le projet sera définitivement établi.

Votre rapporteur et M. Cherrier ont parlé d'un autre problème : la mer.

Les possibilités que donne le développement de tout ce qui intéresse les réserves de la mer sont, effectivement, très importantes pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Les ressources biologiques des eaux, le fait qu'elles peuvent constituer des réserves importantes dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne la nourriture, constituent, c'est évident, pour ces territoires, une des grandes possibilités de leur avenir. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé désormais de fixer à 200 milles la limite des eaux territoriales de ces territoires. Cela sera réalisé dans le courant de l'année 1977 pour donner une nouvelle chance à l'économie de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Le budget tel qu'il vous est présenté doit d'ailleurs permettre la mise en œuvre de l'ensemble de cette politique et l'utilisation de tous ces atouts. Nous y arriverons non seulement par l'aide que ce budget apporte, mais encore par l'aide que les ministères techniques, depuis 1975, peuvent donner et qui, par parenthèse, je le dis à M. Cherrier, permet de rééquilibrer un peu les budgets très difficiles pour la Nouvelle-Calédonie de l'année dernière et de cette année. En effet, le premier objectif est la politique d'équipement. Les ministères techniques — agriculture, santé, éducation — interviendront.

Il s'agit aussi de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, ce qui suppose une réforme des index de correction appliqués aux traitements des fonctionnaires dont, en effet, la hauteur limite la possibilité — cela est pire qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon — de s'orienter vers d'autres activités que la fonction publique, handicap incontestable pour les territoires du Pacifique. C'est la raison pour laquelle nous demandons à cet égard que des mesures soient proposées pour permettre la réforme de ces index de correction au cours des années à venir.

Dans cet esprit d'ailleurs — je réponds là à M. Cherrier — j'ai l'intention d'aider la mise en place du congrès des jeunes chambres économiques, qui s'intéressent particulièrement à ces problèmes. Ce congrès doit se tenir en Nouvelle-Calédonie. On pourra ainsi constater que dans cette partie du monde la France est présente, active, même si depuis deux ou trois ans des difficultés économiques apparaissent.

Le budget ne présente pas, votre rapporteur a eu raison de le souligner, d'innovation exceptionnelle, compte tenu de l'évolution politique de certains territoires. Il permet en tout cas de fournir l'essentiel des efforts auxquels je faisais allusion tout à l'heure, et qui demeurent indispensables pour faire face aux problèmes de l'emploi, lequel commence à se poser d'une façon inquiétante en Nouvelle-Calédonie, et, à un degré moindre, en Polynésie française.

En l'adoptant, le Sénat montrera, une fois de plus, que, dans les territoires d'outre-mer — quelquefois ils ont le sentiment, parce qu'ils sont très éloignés de la France métropolitaine, que l'ensemble des responsables de la nation ne les prennent pas assez en considération — l'effort qui a été entrepris sera poursuivi. Dans les domaines essentiels de l'économie de ces territoires, dont beaucoup sont attachés à la France par des liens très étroits et très anciens, vous veillerez avec le Gouvernement à la mise en place de tout ce qui est nécessaire. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : moins 8 262 828 francs. »

La parole est à M. Parenty, pour explication de vote.

**M. Robert Parenty.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera les crédits présentés dans le projet de loi de finances pour 1977 concernant les territoires d'outre-mer.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaitons très vivement que la politique gouvernementale concernant ces territoires soit cohérente, c'est-à-dire marquée dans son ensemble d'un esprit libéral.

C'est pourquoi notre groupe attache une importance particulière à ce que la modification du statut des territoires français du Pacifique, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française puisse être faite en étroite concertation et coopération avec les assemblées territoriales représentatives des populations de ces territoires et, bien entendu, avec les parlementaires qui les représentent. Soit à l'Assemblée nationale, soit dans la Haute assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R. et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV : moins 19 917 204 francs. » — (*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** Titre V : autorisations de programme : 4 425 000 francs. — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 438 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme : 104 645 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 32 355 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

— 3 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Francis Palmero une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'application de la loi du 29 juillet 1975 relative à la taxe professionnelle.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 88, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond et, pour avis, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 29 novembre 1976 à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finance pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale (n° 64 et 65, 1976-1977), M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation).

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales.

## Transports :

I. — Section commune.

II. — Transports terrestres :

Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 30).

M. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 67, tome XIII).

III. — Aviation civile et météorologie :

M. Marcel Fortier, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 31).

M. Bernard Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 67, tome XIV).

IV. — Marine marchande :

M. Roger Gaudon, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 32).

M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 67, tome XV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)*

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

	ABONNEMENTS		VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
<b>Assemblée nationale :</b>			
Débats .....	22	40	0,50
Documents .....	30	40	0,50
<b>Sénat :</b>			
Débats .....	16	24	0,50
Documents .....	30	40	0,50

**DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... } Renseignements : 579-01-95.  
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.